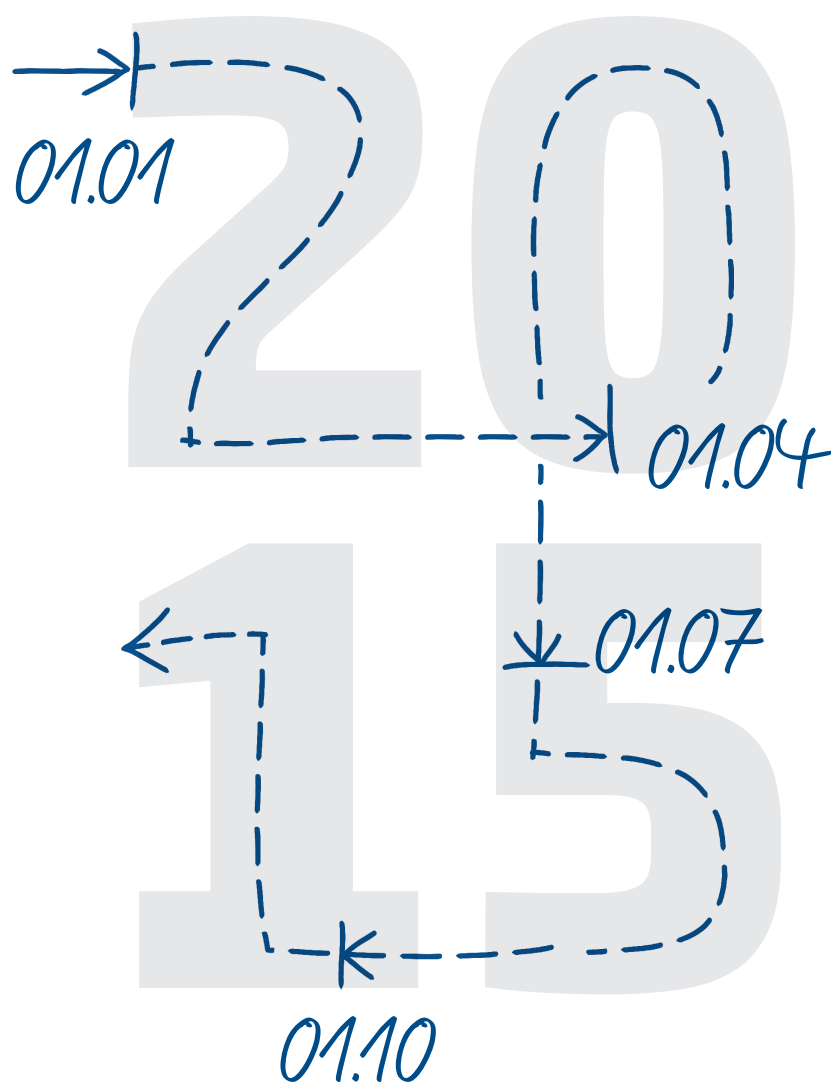


Rapport de gestion 2015



«La mise en œuvre ciblée de la stratégie et la gestion efficace des coûts portent leurs fruits. Nous construisons l'avenir de l'énergie – avec une approche simple, fiable et intégrée.»

Suzanne Thoma, CEO

Sommaire

2 Lettre aux actionnaires

4 Commentaire du résultat

13 Comptes du groupe BKW

- 14 Compte de pertes et profits consolidé
 - 15 Compte de résultat global consolidé
 - 16 Bilan consolidé
 - 17 Variation des fonds propres consolidés
 - 18 Flux de trésorerie consolidés
 - 19 Annexe aux comptes du groupe
 - 88 Périmètre de consolidation
 - 92 Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés
-

95 Comptes annuels de BKW SA

- 96 Comptes annuels de BKW SA
 - 97 Bilan
 - 98 Annexe aux comptes annuels
 - 101 Proposition à l'assemblée générale
 - 102 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
-

105 Informations pour les investisseurs

- 106 Action, emprunts et calendrier financier
 - 110 Chiffres-clés concernant la production
-

113 Corporate Governance

137 Rapport de rémunération

150 Adresses et impressum

Lettre aux actionnaires



Chers actionnaires,
Madame, Monsieur,

Nous sommes reconnaissants et fiers de pouvoir dresser un bilan positif de l'année écoulée, et ce dans un contexte particulièrement exigeant. Malgré la baisse continue des prix de l'électricité et la revalorisation du franc suisse par rapport à l'euro, le groupe BKW est en mesure de présenter de bons résultats pour 2015. La mise en œuvre ciblée de la stratégie et la gestion efficace des coûts portent leurs fruits. Nous assumons nos responsabilités et construisons l'avenir de l'énergie – avec une approche simple, fiable et intégrée.

Développement des énergies renouvelables et baisse des coûts

La production d'électricité classique est soumise chez nous aussi aux distorsions des marchés. Grâce à une gestion intelligente du portefeuille d'installations par nos spécialistes du négoce, nous avons réussi à maintenir le cap au cours de l'année passée. Nous avons également réduit drastiquement les coûts dans le domaine de la production ainsi que

les coûts indirects (overhead). Pour renforcer nos activités dans le domaine stratégique de l'énergie, nous avons réalisé d'importants investissements dans les énergies renouvelables. L'accent a été mis sur la petite hydraulique en Suisse et sur l'éolien en Europe.

En 2015, le secteur d'activité Réseaux a placé ses activités sous le signe du développement et de l'utilisation de technologies modernes pour garantir une infrastructure d'approvisionnement efficace, rentable et axée sur les besoins des clients. Le nombre croissant de petites installations de production décentralisées, dont le but premier est pour nos clients de couvrir leur consommation propre, confrontent les gestionnaires de réseau à de nouveaux défis.

Croissance des activités liées aux prestations

Dans le secteur des prestations, nous avons affiché en 2015 une forte croissance interne et externe. L'approvisionnement en énergie, les télécommunications, les transports ou encore l'alimentation en eau potable nécessitent de vastes infrastructures que nous devons planifier,

¹ Le groupe BKW englobe la société BKW SA et les sociétés du groupe. Pour faciliter la lecture, il est désigné ci-après par l'abréviation «BKW». Lorsqu'il est question de BKW SA ou de BKW Energie SA, le nom de la société concernée est explicitement mentionné.

construire et entretenir. Outre les prestations pour une infrastructure de réseau moderne, le marché de la technique du bâtiment est prioritaire. Le parc de bâtiments fera bientôt partie intégrante du système d'approvisionnement en énergie, et ce à l'échelle mondiale. L'efficacité énergétique, la production décentralisée et le souhait, exprimé par les clients, d'une plus grande autarcie énergétique se conjuguent aux nouveaux potentiels technologiques dans le domaine du numérique. En tant qu'entreprise d'énergie et d'infrastructure intégrée, BKW se doit de proposer aux clients des prestations dans ce domaine et de contribuer activement à l'avenir énergétique. Pour consolider notre position et compléter notre offre, nous avons acquis en 2015 plusieurs sociétés de services, directement ou indirectement concernées par la technique du bâtiment. Solare Datensysteme GmbH (SDS) est l'une d'entre elles. Avec sa large palette technologique et ses prestations numériques, elle apporte à ses clients des solutions concrètes pour garantir un auto-approvisionnement en électricité rentable et fiable. La société ahochn AG a également rejoint BKW en 2015. Elle est spécialisée dans la planification de solutions exigeantes alliant technique et énergie dans le domaine du bâtiment. Avec ces nouvelles compétences, le lancement de notre nouveau produit Home Energy et l'acquisition de plusieurs entreprises dans les domaines du chauffage, de la ventilation et de la climatisation, nous avons créé en 2015 une base de croissance solide en tant que fournisseur de solutions globales.

Saisir les opportunités

Les nouveaux besoins des clients, un marché en pleine transformation et le développement rapide des technologies nous poussent à accomplir un processus de changement en profondeur. Les prestations d'énergie et les services d'infrastructure sont au cœur de notre stratégie et influent sur notre culture et nos valeurs. Nous sommes aujourd'hui une entreprise en pleine croissance qui s'est donné pour objectif de saisir les opportunités de son secteur pour avancer.

Remerciements

Si nous avons atteint de bons résultats en 2015, c'est grâce à la confiance que nous accordent nos actionnaires et nos clients. Nous les en remercions chaleureusement. Nous remercions aussi nos

fournisseurs et nos partenaires, qui contribuent à notre réussite par leur professionnalisme. Nos remerciements vont enfin à nos collaborateurs qui, par leur engagement et leur travail quotidien, contribuent au succès de l'entreprise. C'est ensemble que nous construisons l'avenir de l'énergie – avec une approche simple, fiable et intégrée.

Meilleures salutations



Urs Gasche
Président du conseil
d'administration



Suzanne Thoma
CEO

COMMENTAIRE DU RÉSULTAT

BKW présente à nouveau un très bon résultat

Dans un contexte sectoriel marqué par une forte baisse des prix de l'électricité et des effets de change négatifs, le groupe BKW¹ a réalisé un très bon résultat 2015. Le résultat d'exploitation (EBIT) s'élève à 382 millions de CHF (+ 10%). Il se caractérise d'une part par des activités opérationnelles prospères, d'autre part par deux effets exceptionnels positifs. Le bénéfice net, qui s'élève à 284 millions de CHF, est comparable à celui de l'exercice précédent. Les liquidités de BKW augmentent également: les entrées de trésorerie opérationnelles, qui s'élèvent à 576 millions de CHF, dépassent la valeur maximale atteinte l'année passée, permettent de réduire l'endettement net de 38% et contribuent ainsi à renforcer encore la situation financière déjà solide.

Résultat d'exploitation solide – Bénéfice net stable

Au cours de l'exercice sous revue, la mise en œuvre de la stratégie de BKW s'est accélérée, ce qui se traduit par un très bon résultat annuel. En effet, malgré l'évolution négative des prix de l'électricité et des cours de change, BKW a pu accroître son résultat d'exploitation (EBIT) de 10% pour l'inscrire à 382,0 millions de CHF. Ce résultat inclut deux effets extraordinaires positifs: le change des provisions liées aux contrats d'approvisionnement en énergie défavorables en euros ainsi que les indemnités versées en raison du retard de mise en service de la centrale à charbon de Wilhelmshaven. Si l'on ne tient pas compte de ces effets, l'EBIT s'élève à 309 millions de CHF. Comme annoncé, BKW est parvenue à compenser significativement l'impact négatif des prix de l'électricité et de l'évolution des cours de change sur le plan opérationnel. Cette évolution est imputable à une gestion optimale des activités liées à l'énergie, à une gestion active des coûts et à un accroissement des activités de prestations.

Marqué par l'évolution des marchés financiers, le résultat financier a reculé de 94,1 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. La performance du fonds de désaffectation et de gestion était légèrement négative en 2015, tandis que l'exercice précédent affichait un rendement élevé de plus de 11%. Les changements d'ordre fiscal en Italie ont eu un effet positif exceptionnel sur les impôts sur le bénéfice (27,1 millions de CHF). Le bénéfice net présenté, de 284,0 millions de CHF, est inférieur de 3% seulement au très bon résultat de l'exercice précédent.

¹ Le groupe BKW englobe la société BKW SA et les autres sociétés du groupe. Pour faciliter la lecture, il est désigné ci-après par l'abréviation «BKW». Lorsqu'il est question de BKW SA ou de BKW Energie SA, le nom de la société concernée est explicitement mentionné.

en millions de CHF	2014	2015	Variation en %
Prestation globale	2 844,9	2 645,0	-7,0%
Approvisionnement/transport d'énergie ¹	-1 544,7	-1 265,7	-18,1%
Charges d'exploitation	-772,0	-849,1	10,0%
– Matériel et prestations de tiers	-196,7	-239,8	21,9%
– Charges de personnel	-399,8	-448,6	12,2%
– autres charges d'exploitation	-175,5	-160,7	-8,4%
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	528,2	530,2	0,4%
Amortissements et dépréciations	-217,7	-213,7	-1,8%
Résultat des sociétés associées	36,2	65,5	80,9%
Résultat d'exploitation	346,7	382,0	10,2%
Résultat financier	-12,6	-106,7	746,8%
Résultat avant impôts sur le bénéfice	334,1	275,3	-17,6%
Impôts sur le bénéfice	-42,2	8,7	-120,6%
Bénéfice net	291,9	284,0	-2,7%

1 Les charges liées à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), aux redevances communales et aux redevances hydrauliques, d'un montant de 87,3 millions de CHF, ne sont désormais plus présentées dans les autres charges d'exploitation mais dans les charges des transports d'énergie. L'exercice précédent a été adapté en conséquence de 66,6 millions de CHF.

Pertinence accrue grâce à la modification des informations sur les segments

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'entreprise, BKW a adapté sa structure de reporting et de conduite au 1^{er} janvier 2015. Les décisions relatives à l'allocation des ressources et à l'évaluation de la capacité de rendement sont désormais prises au niveau des domaines d'activité Energie, Réseau et Prestations. Par conséquent, les segments sont représentés conformément à ces domaines d'activité de BKW. La nouvelle structure accroît la pertinence du reporting et soutient la mise en œuvre cohérente et réussie de la stratégie d'entreprise.

- Le segment Energie construit, exploite et entretient les centrales du groupe situées en Suisse et à l'étranger. Il est également responsable de la vente d'énergie en Suisse et en Italie ainsi que du négoce d'électricité, de certificats et de matières premières.
- Le segment Réseaux construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe. En outre, il assure les transports d'énergie destinés aux clients finaux en dehors de la zone de desserte de BKW en Suisse et en Italie.
- Le segment Prestations fournit des prestations énergétiques dans les domaines de la technique du bâtiment, de l'infrastructure réseau et de l'efficacité énergétique. Il fournit en outre des prestations dans le domaine de l'ingénierie des centrales et des infrastructures.

Inscription au bilan plus adéquate grâce à l'adaptation du compte de pertes et profits

Les coûts liés à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), aux redevances communales et aux redevances hydrauliques ne sont désormais plus présentées dans les autres charges d'exploitation mais dans les charges des transports d'énergie. La restructuration de ces postes concerne des coûts qui n'ont pas d'influence sur BKW. La modification a été effectuée pour donner plus de sens au poste des autres charges d'exploitation. Les chiffres 2014 ont été adaptés à des fins de comparabilité.

Recul de la prestation globale, comme prévu, en raison de l'évolution des prix de l'électricité, taux de croissance élevés des activités de prestations

La prestation globale a diminué de 7% par rapport à 2014 (env. 200 millions de CHF), s'établissant à 2,6 milliards de CHF. Des prix de l'électricité nettement inférieurs et des effets de cours de change négatifs (CHF/EUR) ont fortement pesé sur le chiffre d'affaires des activités liées à l'énergie (-20%, soit env. -400 millions de CHF). En revanche, BKW a augmenté son chiffre d'affaires dans le domaine des activités de prestations (+34%, soit env. +110 millions de CHF), principalement grâce aux acquisitions mais aussi à l'évolution organique, et a ainsi pu compenser une grande partie des pertes de chiffre d'affaires réalisées dans les activités liées à l'énergie. Les activités réseau affichent également une augmentation du chiffre d'affaires d'env. 80 millions de CHF (+12%).

Baisse des charges d'approvisionnement en énergie et des charges d'exploitation dans les activités traditionnelles

Les charges de l'approvisionnement en énergie et du transport d'énergie ont diminué de 18%, s'établissant à 1 265,7 millions de CHF. Cette diminution s'explique en particulier par l'impact positif de la réduction des coûts liés aux prix de l'électricité et aux cours de change lors de l'approvisionnement sur le marché. Les charges d'approvisionnement en énergie ont également été influencées de manière positive par l'effet de change, de 45 millions de CHF, des provisions liées aux contrats d'approvisionnement en énergie défavorables en euros.

Les charges d'exploitation des activités traditionnelles liées à l'énergie et au réseau ont pu être diminuées d'env. 5%, soit 22 millions de CHF, grâce à une gestion cohérente des coûts. Les acquisitions réalisées en 2015 ont toutefois entraîné une hausse des charges d'exploitation de 77,1 millions de CHF au total, ce qui les porte à 849,1 millions de CHF. La croissance inorganique du domaine d'activité Prestations a notamment augmenté les charges de personnel. Fin 2015, BKW employait en tout 3 993 collaborateurs et apprentis (en équivalent plein temps), ce qui correspond à une augmentation de 490 personnes environ.

Baisse du résultat financier due à une moins bonne performance du fonds

Le résultat financier, de -106,7 millions de CHF, est nettement inférieur à celui de l'exercice précédent (-12,6 millions de CHF). Cette baisse est notamment imputable à la performance négative du fonds de désaffectation et de gestion. Tandis qu'un bénéfice extraordinaire élevé de 91,6 millions de CHF avait été enregistré en 2014, le fonds a réalisé une perte de 4,6 millions de CHF en 2015. En outre, BKW avait réalisé en 2014 un bénéfice exceptionnel d'env. 25 millions de CHF grâce à la vente de sa participation dans la société Jungfraubahn Holding AG. Les impôts sur le bénéfice comportent un effet exceptionnel considérable. En Italie, la suppression de la taxe «Robin des Bois» d'une part et la baisse du taux d'imposition décidée en décembre d'autre part ont entraîné un effet fiscal positif exceptionnel de 27,1 millions de CHF. Des recettes fiscales de 8,7 millions de CHF (charges fiscales de 42,2 millions de CHF l'exercice précédent) ont été réalisées en 2015, en grande partie grâce à ces effets extraordinaires et aux adaptations des valeurs comptables. Le bénéfice net de BKW, de 284,0 millions de CHF, a diminué de 3% seulement par rapport au très bon résultat de l'exercice précédent.

Energie: la gestion des activités et des coûts réduisent les effets négatifs des prix de l'électricité

en millions de CHF	2014	2015	Variation en %
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	552,8	516,4	-7%
Fourniture d'électricité Ventes à l'international	130,5	132,3	1%
Autres fournitures d'électricité	1 109,5	824,3	-26%
Produits des autres activités liées à l'énergie	120,7	55,7	-54%
Autres produits d'exploitation et prestations propres activités	43,3	35,8	-17%
Prestation globale	1 956,8	1 564,5	-20%
Approvisionnement en énergie	-1 195,4	-907,4	-24%
Charges des autres activités liées à l'énergie	-68,4	-4,4	-94%
Charges d'exploitation	-357,9	-319,2	-11%
– Charges de personnel	-124,3	-117,8	-5%
– Matériel et prestations de tiers et autres charges d'exploitation	-233,6	-201,4	-14%
Charges d'exploitation	-1 621,7	-1 231,0	-24%
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	335,1	333,5	-0%
Amortissements et dépréciations	-129,6	-121,2	-6%
Résultat des sociétés associées	17,2	49,3	187%
Résultat d'exploitation	222,7	261,6	17%

La baisse des prix de l'électricité et la force du franc suisse ont massivement pesé, comme prévu, sur le chiffre d'affaires des activités liées à l'énergie. La prestation globale a diminué de 392,3 millions de CHF (-20%) pour s'établir à 1564,5 millions de CHF. Le recul de la consommation imputable aux conditions météorologiques (-100 GWh) ainsi que la baisse des prix de l'électricité ont entraîné une légère diminution du bénéfice de 7% des activités de vente partiellement régulées en Suisse, s'établissant à 516,4 millions de CHF. Le chiffre d'affaires des ventes à l'international est resté stable malgré le cours du change et la baisse des prix, et ce grâce à une augmentation des ventes. Les autres fournitures d'électricité (sur le marché et en provenance directe des centrales) ont diminué de 26%, pour s'établir à 824,3 millions de CHF, en raison des prix, malgré des volumes plus importants (+ 275 GWh). Outre la baisse des prix de l'électricité, c'est surtout l'évolution des cours de change qui a eu un effet négatif.

Le produit des autres activités liées à l'énergie comprend principalement le chiffre d'affaires des certificats et des fournitures de gaz. Ce produit a diminué en 2015 en raison du contexte du marché et des opportunités. Parallèlement, les charges d'approvisionnement de ces postes ont également diminué en conséquence.

Les charges de l'approvisionnement en énergie ont diminué de 24% pour s'établir à 907,4 millions de CHF. Cette diminution est imputable à la baisse des prix d'approvisionnement sur le marché et aux effets des cours de change, mais également à la baisse des volumes d'approvisionnement sur le marché. La production totale d'électricité, avec 11830 GWh, est nettement supérieure à l'exercice précédent (11 249 GWh). La production des centrales thermiques fossiles a considérablement augmenté (639 GWh). D'une part, les centrales à gaz italiennes ont contribué à la hausse des quantités et d'autre part, la centrale à charbon a été mise en service fin octobre 2015 à l'issue de sept années de construction et a produit 200 GWh jusqu'à la fin de l'année. La production des centrales hydrauliques a augmenté de 140 GWh, ce qui est principalement dû à l'abaissement du niveau du lac Rätelichbodensee (KWO). Le volume des énergies renouvelables, de 865 GWh, n'est que légèrement supérieur à l'exercice précédent (+ 7 GWh). La production des centrales éoliennes a toutefois augmenté d'env. 22 GWh grâce à la production record de la centrale éolienne Juvent et de la centrale éolienne nouvellement acquise en France.

La production d'électricité des centrales nucléaires a diminué de 205 GWh en raison de la baisse de production des centrales nucléaires de Mühleberg, principalement du fait de l'augmentation de la température de l'Aar, et de Leibstadt, suite à une révision prolongée. Les charges d'approvisionnement en énergie ont également été influencées de manière positive (45 millions de CHF) par la conversion de devise des provisions liées aux contrats d'approvisionnement en énergie défavorables.

L'amélioration de l'efficacité et la réduction des coûts dans les domaines de la production, du négoce et des ventes ont permis de réduire considérablement les charges d'exploitation de 38,7 millions de CHF (-11%).

Le résultat des sociétés associées a augmenté de 32,1 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. Il comprend notamment un effet extraordinaire lié à la centrale à charbon de Wilhelmshaven. Il a été possible de demander des dommages et intérêts aux fournisseurs en raison du retard de la mise en service, ce qui a entraîné un effet exceptionnel de 28 millions de CHF.

Le résultat d'exploitation présenté a augmenté de 38,9 millions de CHF pour atteindre 261,6 millions de CHF. Sans l'effet extraordinaire positif de la conversion de devise des provisions liées aux contrats défavorables et l'effet exceptionnel des dommages et intérêts liés à la centrale de Wilhelmshaven, le résultat d'exploitation s'élève à 188,6 millions de CHF. Le résultat d'exploitation est par conséquent inférieur de 34,1 millions de CHF à l'exercice précédent. L'évolution négative connue des prix de l'électricité et des cours de change (recul du chiffre d'affaires de 200 millions de CHF) laissait envisager un recul encore plus important. Le domaine d'activité Energie a toutefois permis, comme prévu, de compenser une partie de ces effets très négatifs grâce à une gestion optimale des activités liées à l'énergie et à une gestion des coûts cohérente.

Réseaux: contribution au résultat plus fiable

en millions de CHF	2014	2015	Variation en %
Rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution	411,8	444,9	8%
Produit du transport d'énergie	174,8	216,5	24%
Autres produits d'exploitation et prestations propres activées	96,0	100,1	4%
Prestation globale	682,6	761,5	12%
Charges du transport d'énergie	-281,3	-354,7	26%
Charges d'exploitation	-210,4	-217,3	3%
– Charges de personnel	-82,5	-89,8	9%
– Matériel et prestations de tiers et autres charges d'exploitation	-127,9	-127,5	-0%
Charges d'exploitation	-491,7	-572,0	16%
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	190,9	189,5	-1%
Amortissements et dépréciations	-74,7	-73,3	-2%
Résultat des sociétés associées	18,9	16,1	-15%
Résultat d'exploitation	135,1	132,3	-2%

Le domaine d'activité Réseaux a amélioré sa prestation globale de 12%, ce qui la porte à 761,5 millions de CHF. Le produit des rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution a augmenté de 8% pour s'établir à 444,9 millions de CHF, ce qui est principalement dû à une augmentation des tarifs, notamment liée à la répercussion des redevances légales dont le montant a augmenté (rtribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), services-système, autres redevances). La légère hausse des volumes de transport a également eu un effet positif. Le produit des transports d'énergie porte sur les recettes réalisées auprès des clients finaux situés en dehors de la zone de desserte, aussi bien en Suisse qu'en Italie. L'augmentation de ces produits, de 41,7 millions de CHF, est principalement due à une hausse des quantités transportées en Italie. L'augmentation du chiffre d'affaires des activités réseau, de 78,9 millions de CHF, est par conséquent presque exclusivement liée aux frais de tiers réimputés et n'est pas significative pour l'EBIT.

Les charges du transport de l'énergie ont donc augmenté de manière parallèle au chiffre d'affaires. L'augmentation des redevances légales et les charges des fournisseurs de réseaux tiers ont entraîné une hausse de 26%. Grâce à la réimputation des coûts externes, le domaine d'activité Réseaux a pu réaliser un résultat d'exploitation stable. Avec 132,3 millions de CHF, il est inférieur de seulement 2% à l'exercice précédent, ce qui est notamment dû à une légère baisse de la contribution au résultat des sociétés associées.

Les investissements dans le réseau BKW se sont élevés à 110 millions de CHF en 2015. Afin de gérer les investissements nécessaires dans le réseau, BKW a engagé plus de personnel; les charges de personnel ont donc augmenté de 9%. L'augmentation du personnel dans le cadre des investissements a entraîné une hausse des prestations propres activées de près de 4 millions de CHF.

Prestations: élargissement réussi et rapide

en millions de CHF	2014	2015	Variation en %
Produit des prestations	313,1	420,1	34%
Autres produits d'exploitation	7,3	9,6	32%
Prestation globale	320,4	429,7	34%
Charges d'exploitation	-303,3	-402,4	33%
– Charges de personnel	-130,1	-174,7	34%
– Matériel et prestations de tiers et autres charges d'exploitation	-173,2	-227,7	31%
Charges d'exploitation	-303,3	-402,4	33%
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	17,1	27,3	60%
Amortissements et dépréciations	-5,9	-10,1	71%
Résultat des sociétés associées	0,1	0,1	0%
Résultat d'exploitation	11,3	17,3	53%

Les activités de prestations ont accru de manière considérable la prestation globale de presque 110 millions de CHF la portant à 429,7 millions de CHF. Avec un taux de croissance de 34%, qui repose surtout sur la croissance inorganique, l'élargissement stratégique des activités de prestations progresse rapidement. Depuis juin 2014, au total vingt entreprises actives dans les domaines de la technique du bâtiment (notamment installations thermiques et de chauffage), des prestations de réseau et d'infrastructure, des prestations d'ingénierie et des prestations éoliennes et solaires ont été rachetées. Quinze d'entre elles l'ont été en 2015, les acquisitions les plus importantes étant les sociétés antec group et Solare Datensysteme (SDS). Grâce aux entreprises acquises, BKW est bien positionnée dans le domaine de la technique du bâtiment dans la zone de desserte ainsi qu'à Zurich et en Suisse orientale. Grâce à diverses acquisitions à l'international, BKW est désormais également représentée dans les pays limitrophes (Allemagne, Autriche et Italie).

Tandis que le chiffre d'affaires a augmenté de 34%, l'EBIT s'est accru de manière surproportionnelle de 53% pour s'établir à 17,3 millions de CHF. En raison des coûts d'acquisition et d'intégration, la marge EBIT est encore inférieure au niveau visé, mais atteint déjà une valeur de plus de 4%. Sur le plan purement opérationnel, les sociétés acquises atteignent déjà le niveau souhaité. Les activités de prestations rapportent déjà près de 24 millions de CHF.

Au cours de l'exercice sous revue, BKW a mis en œuvre sa stratégie annoncée de manière cohérente en achetant des entreprises spécialisées dans différents secteurs de prestation.

Forte entrée de capitaux liée à l'activité d'exploitation

Le flux de trésorerie opérationnel s'est élevé à 575,8 millions de CHF en 2015, augmentant ainsi de 37,7 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. La bonne gestion de l'actif circulant net a largement contribué à cet excellent résultat. BKW a ainsi pu financer les investissements, se montant à presque 400 millions de CHF, grâce aux fonds qu'elle a dégagés en 2015.

Les liquidités ont augmenté de 282,0 millions de CHF, s'établissant à 834,2 millions de CHF. En prenant en compte les immobilisations financières à court terme, BKW disposait de liquidités d'approximativement 1,4 milliard de CHF à la fin de l'année, soit à nouveau 0,2 milliard de CHF de plus que l'exercice précédent.

Fonds propres et situation de financement probants: préservation de la flexibilité financière et opérationnelle

Le solde du bilan a légèrement augmenté de près de 1% par rapport à fin 2014, s'établissant à 8 milliards de CHF. La part des fonds propres n'a que faiblement augmenté, de 0,4%, pour s'établir à 32,2%, malgré un très bon résultat annuel. La conversion des capitaux propres des sociétés du groupe dans l'espace européen a eu un impact négatif en raison du franc fort. Sans ces effets de change négatifs, la part des fonds propres aurait augmenté de 1,4% supplémentaires.

BKW a toutefois pu continuer à améliorer sa situation financière déjà solide. Les dettes nettes (engagements financiers moins immobilisations financières à court terme et liquidités) ont nettement baissé de 38%, passant de 470,2 millions de CHF à 291,7 millions de CHF. Le premier refinancement des emprunts obligataires en cours sera dû en 2018. Par ailleurs, BKW dispose toujours d'un crédit consortial inutilisé de 250 millions de CHF. Le cadre de financement visant à préserver la flexibilité financière et opérationnelle a ainsi pu être élargi.

Dividende stable

Un dividende de 1,60 CHF par action, similaire à l'exercice précédent, sera proposé lors de l'assemblée générale du 13 mai 2016. Le rendement du dividende s'élève donc à 4,2%, sur la base du cours à la fin de l'année. Le taux de distribution est ainsi d'environ 46% du bénéfice net corrigé des effets extraordinaires et reflète la stabilité de la politique appliquée par BKW en matière de dividendes.

Perspectives

BKW s'attend en 2016 à un contexte de marché toujours exigeant marqué principalement par la baisse des prix de l'énergie. BKW prévoit de diminuer les effets négatifs en poursuivant le développement rapide des activités de prestations, en gérant activement les activités liées à l'énergie et en gérant les coûts de manière cohérente. Par ailleurs, les activités réseau pourront compenser une partie de l'évolution négative dans le domaine de l'énergie grâce à des tarifs plus élevés. BKW attend pour 2016 un résultat d'exploitation opérationnel similaire à celui réalisé en 2015.

RAPPORT DE GESTION 2015

Comptes du groupe BKW

COMPTES DU GROUPE BKW

Compte de pertes et profits consolidé

en millions de CHF	Note	2014	2015
Chiffre d'affaires net ¹	7	2 732,6	2 533,5
Prestations propres activées		49,4	58,3
Autres produits d'exploitation ¹		62,9	53,2
Prestation globale		2 844,9	2 645,0
Approvisionnement/transport d'énergie ²	8	-1 544,7	-1 265,7
Matériel et prestations de tiers		-196,7	-239,8
Charges de personnel	9	-399,8	-448,6
Autres charges d'exploitation ²	10	-175,5	-160,7
Charges d'exploitation		-2 316,7	-2 114,8
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations		528,2	530,2
Amortissements et dépréciations	11	-217,7	-213,7
Résultat des sociétés associées	19	36,2	65,5
Résultat d'exploitation		346,7	382,0
Produits financiers	12	142,2	18,2
Charges financières	12	-154,8	-124,9
Résultat avant impôts sur le bénéfice		334,1	275,3
Impôts sur le bénéfice	13	-42,2	8,7
Bénéfice net		291,9	284,0
dont:			
– Part des actionnaires BKW		288,2	276,7
– Participations ne donnant pas le contrôle		3,7	7,3
Résultat par action en CHF (non dilué)	14	5,96	5,71
Résultat par action en CHF (dilué)	14	5,85	5,29

1 Le produit de la société du groupe BKW cc energie sa, de 9,0 millions de CHF, est désormais présenté dans le chiffre d'affaires net. Ce produit figurait jusqu'à présent dans les autres produits d'exploitation. L'exercice précédent a été adapté en conséquence et un montant de 10,4 millions de CHF a été rattaché au chiffre d'affaires net.

2 Les charges liées à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), aux redevances communales et aux redevances hydrauliques, d'un montant de 87,3 millions de CHF, ne sont désormais plus présentées dans les autres charges d'exploitation mais dans les charges des transports d'énergie. L'exercice précédent a été adapté en conséquence de 66,6 millions de CHF.

COMPTES DU GROUPE BKW

Compte de résultat global consolidé

en millions de CHF	2014	2015
Bénéfice net	291,9	284,0
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés du groupe)		
– Bénéfices/pertes actuariels	–135,8	–49,0
– Impôts sur le bénéfice	29,9	10,8
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés associées)		
– Bénéfices/pertes actuariels	–19,8	–9,5
– Impôts sur le bénéfice	1,5	0,3
Total des postes non recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts	–124,2	–47,4
Changes		
– Changes	–22,6	–112,4
– Transfert au compte de pertes et profits	–0,3	0,0
– Impôts sur le bénéfice	0,0	–0,1
Immobilisations financières disponibles à la vente		
– Ajustements de valeur	0,9	–0,3
– Transfert au compte de pertes et profits	–25,0	0,0
– Impôts sur le bénéfice	5,3	0,1
Opérations de couverture		
– Ajustements de valeur	–0,1	1,0
– Transfert au compte de pertes et profits	–0,1	–0,2
– Impôts sur le bénéfice	0,3	–0,3
Total des postes recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts	–41,6	–112,2
Autres éléments du résultat global	–165,8	–159,6
Résultat global	126,1	124,4
dont:		
– Part des actionnaires BKW	122,1	116,0
– Participations ne donnant pas le contrôle	4,0	8,4

COMPTES DU GROUPE BKW

Bilan consolidé

en millions de CHF	Note	31.12.2014	31.12.2015
Actif			
Liquidités	32	552,2	834,2
Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances	15	757,7	677,3
Créances fiscales en cours		20,5	19,4
Immobilisations financières	18	711,8	560,2
Produits dérivés	28	104,3	82,1
Stocks	16	123,0	86,7
Comptes de régularisation	17	115,9	86,1
Total actif circulant		2 385,4	2 346,0
Immobilisations financières	18	1 230,0	1 242,7
Produits dérivés	28	45,2	59,1
Participations dans des sociétés associées	19	1 173,5	1 156,5
Immobilisations corporelles	20	2 882,8	2 846,3
Actifs incorporels	21	179,4	319,6
Créances fiscales latentes	13	43,6	37,1
Total actif immobilisé		5 554,5	5 661,3
Total actif		7 939,9	8 007,3
Passif			
Engagements résultant de ventes et de prestations et autres engagements	22	439,1	468,4
Impôts passifs en cours		21,7	26,3
Engagements financiers	23	65,9	53,9
Produits dérivés	28	65,2	67,0
Provisions	24	52,7	69,0
Comptes de régularisation	17	191,4	213,7
Total engagements à court terme		836,0	898,3
Engagements financiers	23	1 668,3	1 632,2
Produits dérivés	28	23,2	38,8
Engagement de prévoyance du personnel	25	197,5	257,8
Autres engagements	26	228,2	276,2
Provisions	24	2 035,9	1 970,7
Impôts différés passifs	13	425,8	357,3
Total engagements à long terme		4 578,9	4 533,0
Total engagements		5 414,9	5 431,3
Capital-actions	27	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux	27	41,3	41,3
Réserves provenant de bénéfices	27	2 728,3	2 924,2
Autres réserves	27	-157,4	-318,1
Actions propres	27	-311,1	-302,9
Total part des actionnaires BKW		2 433,1	2 476,5
Participations ne donnant pas le contrôle		91,9	99,5
Total fonds propres		2 525,0	2 576,0
Total passif		7 939,9	8 007,3

COMPTES DU GROUPE BKW

Variation des fonds propres consolidés

en millions de CHF	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Réserves provenant de bénéfices	Actions propres	Autres réserves	Part des actionnaires BKW	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Fonds propres au 31.12.2013	132,0	35,0	2 467,0	-319,2	8,2	2 323,0	42,7	2 365,7
Bénéfice net			288,2			288,2	3,7	291,9
Autres éléments du résultat global					-166,1	-166,1	0,3	-165,8
Résultat global			288,2		-166,1	122,1	4,0	126,1
Dividendes			-58,0			-58,0	-2,9	-60,9
Transactions avec les actions propres			29,0	8,1		37,1		37,1
Rémunérations en actions			1,7			1,7		1,7
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle			-0,8			-0,8		-0,8
Vente de participations ne donnant pas le contrôle			1,2		0,5	1,7	45,6	47,3
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	0,4	0,4
Apport de fonds propres via des participations ne donnant pas le contrôle						0,0	2,1	2,1
Emprunt convertible		6,3				6,3		6,3
Fonds propres au 31.12.2014	132,0	41,3	2 728,3	-311,1	-157,4	2 433,1	91,9	2 525,0
Bénéfice net			276,7			276,7	7,3	284,0
Autres éléments du résultat global					-160,7	-160,7	1,1	-159,6
Résultat global			276,7		-160,7	116,0	8,4	124,4
Dividendes			-77,5			-77,5	-1,0	-78,5
Transactions avec les actions propres			-6,1	8,2		2,1		2,1
Rémunérations en actions			2,8			2,8		2,8
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle						0,0	-0,7	-0,7
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	-1,0	-1,0
Apport de fonds propres via des participations ne donnant pas le contrôle						0,0	1,9	1,9
Fonds propres au 31.12.2015	132,0	41,3	2 924,2	-302,9	-318,1	2 476,5	99,5	2 576,0

COMPTES DU GROUPE BKW

Flux de trésorerie consolidés

en millions de CHF	Note	2014	2015
Résultat avant impôts sur le bénéfice		334,1	275,3
Ajustement pour			
– Amortissements et dépréciations	11	217,7	213,7
– Résultat des sociétés associées	19	–36,2	–65,5
– Résultat financier	12	12,6	106,7
– Bénéfices/pertes sur la cession d'actifs immobilisés		–2,7	–8,4
– Variation des provisions à long terme (hors intérêts)		–17,3	–138,6
– Taux de dissolution des droits d'utilisation cédés		–9,6	–10,3
– Variation résultant de l'évaluation de dérivés énergétiques		–15,0	26,4
– Autres positions sans incidence sur les flux de trésorerie		2,8	11,1
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations, engagements financiers à court terme et produits dérivés)		66,9	205,1
Impôts sur le bénéfice payés		–14,5	–38,0
Autres dépenses financières		–0,7	–1,7
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation		538,1	575,8
Investissements en immobilisations corporelles	20	–222,6	–223,6
Désinvestissements en immobilisations corporelles		16,3	19,7
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe	6/32	–13,2	–96,5
Cession de sociétés du groupe		0,3	1,1
Investissements dans des sociétés associées	19	–33,9	–9,7
Désinvestissements dans des sociétés associées		2,4	6,3
Investissements en immobilisations financières à long et court termes		–458,2	–83,8
Désinvestissements en immobilisations financières à long et court termes		64,0	215,0
Investissements en actifs incorporels	21	–12,8	–23,7
Désinvestissements en actifs incorporels		1,0	0,1
Intérêts perçus		9,2	9,4
Dividendes perçus		55,3	18,5
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement		–592,2	–167,2
Vente/achat d'actions propres	27	1,6	1,4
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		–0,8	–0,7
Vente de participations ne donnant pas le contrôle		47,3	0,0
Apport de capital via des participations ne donnant pas le contrôle		2,1	1,9
Augmentation des engagements financiers à court et long termes		179,9	12,3
Diminution des engagements financiers à court et long termes		–26,8	–32,2
Augmentation des autres engagements à long terme		19,7	20,1
Diminution des autres engagements à long terme		–7,2	–0,7
Intérêts versés		–45,3	–44,2
Dividendes distribués		–60,9	–78,5
Cash-flow résultant de l'activité de financement		109,6	–120,6
Différences de change sur liquidités		–0,1	–6,0
Variation nette des liquidités		55,4	282,0
Liquidités au début de l'exercice		496,8	552,2
Liquidités à la fin de l'exercice	32	552,2	834,2

Annexe aux comptes du groupe

1 Activité

BKW SA, dont le siège se trouve à Berne (CH), constitue, conjointement avec les sociétés du groupe, un important fournisseur d'énergie en Suisse et offre un large éventail de prestations destinées aux clients privés et commerciaux. Dans les pays voisins, le groupe dispose de ses propres canaux de distribution. BKW couvre l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée, depuis la production jusqu'à la vente aux clients finaux, en passant par le transport et le négoce. En plus de sa mission d'approvisionnement, BKW développe, met en œuvre et exploite des solutions énergétiques globales pour ses clients privés et commerciaux, mais aussi pour les entreprises d'approvisionnement en énergie et les communes.

2 Principes de la présentation des comptes

2.1 Principes généraux

Les comptes du groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BKW. Ils satisfont par ailleurs aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes. La date de clôture des comptes du groupe est le 31 décembre. Ces derniers sont établis en francs suisses (CHF).

Les comptes du groupe sont établis sur la base des coûts d'acquisition historiques; les exceptions sont décrites dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

2.2 Application des nouvelles normes et interprétations durant l'exercice 2015

Les normes révisées et nouvelles normes mentionnées ci-dessous sont applicables pour la première fois à l'exercice 2015 de BKW:

- Amendements à IAS 19 – «Régimes à prestations définies: cotisations des membres du personnel»
- Améliorations aux IFRS, cycle 2010–2012
- Améliorations aux IFRS, cycle 2011–2013

Ces modifications n'ont eu aucun impact sur la situation financière, le patrimoine et les résultats financiers de BKW.

2.3 Application des nouvelles normes et interprétations à l'avenir

Bien que publiées à la date du bilan, les normes et les interprétations (nouvelles ou révisées) ci-dessous ne seront applicables que pour les exercices ultérieurs. BKW prévoit d'appliquer les modifications à compter de leur entrée en vigueur (entrée en vigueur pour les exercices débutant à la date figurant entre parenthèses ou après):

- IFRS 9 – «Instruments financiers» (1^{er} janvier 2018)
- IFRS 15 – «Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients» (1^{er} janvier 2018)
- Amendements à IAS 1 – «Disclosure Initiative» (1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – «Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise» (date indéterminée)
- Amendements à IFRS 11 – «Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes» (1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – «Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables» (1^{er} janvier 2016)
- Améliorations aux IFRS, cycle 2012–2014 (1^{er} janvier 2016)

Les conséquences éventuelles résultant de l'application de ces normes et interprétations nouvelles ou révisées sont en cours d'examen.

Le 13 janvier 2016, le Bureau international des normes comptables (IASB) a publié une nouvelle norme relative à la comptabilisation des contrats de leasing, IFRS 16 «Contrats de location». La norme prévoit pour le preneur de location un modèle de comptabilisation exigeant l'inscription au bilan de tous les actifs et passifs des contrats de location. Cette nouvelle prescription entraînera pour BKW une augmentation de l'actif immobilisé ainsi que des engagements financiers. Les conséquences détaillées sont encore en cours d'examen. La norme entrera en vigueur lors de l'exercice 2019.

2.4 Modifications apportées aux principes comptables

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'entreprise, BKW a adapté sa structure de reporting et de conduite au 1^{er} janvier 2015, ce qui entraîne des modifications au niveau des principes comptables et des informations sur les segments (cf. note 4.19).

3 Consolidation

3.1 Principes de consolidation

La consolidation se fonde sur les comptes des différentes sociétés du groupe qui ont été établis selon des principes d'évaluation et de présentation uniformes. Les soldes, transactions, bénéfices et charges internes au groupe sont entièrement éliminés.

Pour toutes les sociétés du groupe, la date de clôture est le 31 décembre. Pour certaines entreprises associées et dans le cas d'un accord conjoint, la date de clôture est différente de celle de BKW, car ces sociétés clôturent leur exercice comptable le 30 septembre afin de faire coïncider ce dernier avec l'année hydrologique. Pour la consolidation de ces sociétés, la clôture est fixée en principe au 30 septembre. Des ajustements sont effectués pour les transactions importantes réalisées entre la date de clôture des sociétés et celle de BKW.

3.2 Périmètre de consolidation

Sociétés du groupe

Les sociétés sous contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale: leurs actifs et leurs passifs, de même que leurs charges et leurs produits, sont inscrits à 100%. Les parts des actionnaires n'exerçant pas de contrôle dans les fonds propres et dans les résultats des sociétés sous contrôle sont présentées séparément dans les fonds propres consolidés et dans le compte de pertes et profits consolidé. Les produits et les charges internes au groupe se compensent mutuellement, de même que les actifs et les passifs internes au groupe. Les bénéfices intermédiaires résultant de ventes et prestations internes au groupe, mais non encore réalisés par la vente à des tiers, sont éliminés. Il n'existe aucune restriction majeure au transfert de liquidités des filiales à la société mère.

Accords conjoints

Les sociétés sous contrôle commun («joint control») sont traitées comme des entreprises communes («joint-ventures») ou des activités communes («joint operations»). En principe, une unanimité convenue contractuellement est nécessaire pour l'existence d'un «joint control». Lorsque celle-ci fait défaut, un «joint control» peut aussi résulter indirectement de l'ensemble des dispositions contractuelles et de leur application au cas par cas. Pour les «joint operations», l'intégration dans les comptes du groupe se fait avec leurs parts respectives d'actifs et de passifs ainsi que de produits et de charges; pour les joint-ventures, elle se fait au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés associées

Les participations dans les sociétés sur lesquelles BKW peut exercer une influence déterminante sans toutefois en détenir le contrôle sont classées dans la catégorie des sociétés associées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. En règle générale, on parle d'une influence déterminante lorsque la part des droits de vote est située entre 20 et 50%. Dans certaines circonstances, on peut déjà être en présence d'une influence déterminante si la part des droits de vote est inférieure à 20% lorsqu'il existe des droits contractuels. C'est notamment le cas pour les entreprises partenaires.

Les entreprises partenaires sont des sociétés qui construisent et exploitent des centrales ou gèrent les droits de prélèvement d'énergie de centrales et planifient des entrepôts nucléaires. L'énergie produite par ces dernières est achetée au coût de revient selon des accords contractuels. Les entreprises partenaires sont rattachées au segment Energie.

3.3 Acquisition et cession de sociétés du groupe

Les sociétés nouvellement acquises par BKW sont intégrées aux comptes du groupe à la date de la prise de contrôle. Les actifs nets acquis sont évalués à leur juste valeur (fair value) et intégrés selon la méthode de l'acquisition. Lorsque le prix d'achat est plus élevé que la valeur des actifs nets acquis, la différence correspondante est portée à l'actif au titre de goodwill. Toute différence négative constatée est immédiatement inscrite au compte de pertes et profits.

Les sociétés du groupe sont sorties du bilan à la date de la perte de contrôle. BKW inscrit la différence entre le produit de la vente et la valeur des actifs nets cédés au compte de pertes et profits à cette même date. L'éventuel goodwill ainsi que les différences de change cumulées et les variations de valeurs enregistrées sur les instruments financiers inscrites dans les autres éléments du résultat global sont éliminés via le compte de pertes et profits avec les plus-values et les moins-values résultant de la vente.

3.4 Change

Le rapport financier est établi en francs suisses (CHF). BKW comptabilise les transactions en devises au cours du jour. Les gains et pertes de change découlant de telles transactions et de la réévaluation des positions en devises à la date de clôture du bilan sont pris en compte dans le résultat financier.

Pour la conversion en francs suisses des comptes annuels des sociétés du groupe qui établissent leur boucllement en devises, les principes suivants sont appliqués:

- bilan converti au cours en vigueur à la date de clôture du bilan (31 décembre);
- compte de pertes et profits converti au cours moyen de l'exercice;
- flux de trésorerie convertis au cours moyen de l'exercice.

	Cours de change au 31.12.2014	Cours de change au 31.12.2015	Moyenne 2014	Moyenne 2015
CHF/EUR	1,2024	1,0835	1,2139	1,0679

Le goodwill et les adaptations de la juste valeur des actifs nets de sociétés établissant leurs comptes en devises réalisés à l'occasion de l'affectation du coût d'acquisition sont comptabilisés en devises.

Les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels de sociétés du groupe, sociétés associées et accords conjoints établis en devises sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

4.1 Présentation du chiffre d'affaires

Les ventes d'énergie aux clients finaux et aux partenaires de distribution sont considérées comme réalisées et sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires dès lors que les livraisons correspondantes ont eu lieu. Le chiffre d'affaires des mandats de fabrication des différents clients dans le domaine des services est inscrit au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux (pourcentage of completion). Le produit proportionnel est inscrit en fonction de l'avancement des mandats.

Dans le négoce d'énergie, la présentation du chiffre d'affaires varie en fonction de l'objet des transactions. Certaines opérations de négoce d'énergie sont conclues dans le cadre de la gestion active du parc de centrales ou en vue de la couverture physique de contrats de fourniture ou de prélèvement d'énergie. Ce type d'opérations de gestion est réparti en opérations pour compte propre et en opérations de couverture. Le chiffre d'affaires brut généré par les opérations pour compte propre est comptabilisé dans le chiffre d'affaires à la date de la livraison, sous «Fourniture d'électricité Négoce» ou sous «Activités liées au gaz», selon le cas. Les opérations de couverture résultent d'activités plus vastes des opérations de gestion du portefeuille de production qui comprennent la conclusion d'autres opérations pour la couverture de la production propre. Ces opérations de couverture supplémentaires sont considérées comme des instruments financiers. D'autres opérations de négoce sont effectuées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale. Ces opérations répondent également à la définition d'instruments financiers.

Les activités liées à l'énergie qualifiées d'instruments financiers sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan, et leur résultat net, réalisé ou non, est comptabilisé dans le chiffre d'affaires sous «Résultat de la couverture des variations du prix de l'électricité» ou sous «Résultat du négoce de dérivés énergétiques» (cf. note 35.2). Le résultat se compose de deux éléments: des bénéfices ou pertes effectivement réalisés dans le cadre des opérations en cours d'exécution d'une part, et des bénéfices ou pertes non réalisés résultant de l'évaluation à leur juste valeur des contrats en cours d'autre part.

4.2 Instruments financiers

Sont considérées comme instruments financiers toutes les conventions contractuelles entraînant une inscription dans les actifs financiers de BKW et dans les passifs financiers de la contrepartie, ou inversement. Les actifs et passifs financiers se répartissent selon les catégories suivantes:

- actifs ou passifs financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits (instruments financiers et produits dérivés détenus à des fins de négoce);
- investissements financiers détenus jusqu'à l'échéance (actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance);
- prêts et créances;
- actifs financiers disponibles à la vente (actifs financiers non dérivés ne pouvant être classés dans aucune autre catégorie);
- engagements financiers comptabilisés sur la base de leur valeur d'acquisition au coût amorti.

La comptabilisation et la sortie de compte des actifs financiers s'effectuent à la date de la transaction (trade date). Au sein de chaque catégorie, les actifs et passifs financiers sont évalués selon les mêmes principes. La première comptabilisation s'effectue à la juste valeur (fair value). Les frais de transaction relatifs aux instruments financiers qui n'appartiennent pas à la catégorie des «objets

financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» sont ajoutés au prix d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Après cette première comptabilisation, les instruments financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits sont inscrits au bilan à leur juste valeur, les variations de valeur étant portées au compte de pertes et profits. Les actifs financiers disponibles à la vente sont également inscrits au bilan à leur juste valeur, mais les variations de valeur correspondantes sont saisies dans les autres éléments du résultat global, à moins qu'elles ne soient qualifiées de dépréciation (impairment) ou que l'instrument financier ne soit revendu. En cas de dépréciation, de cession ou de sortie pour toute autre raison, le montant inscrit dans les autres éléments du résultat global est transféré au compte de pertes et profits. Les engagements concédés par BKW et les prêts et créances émis par BKW sont comptabilisés dans le bilan selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, déduction faite des éventuelles dépréciations.

Un ajustement de valeur est effectué s'il existe des signes objectifs que la valeur effective ait pu diminuer. Les actifs comptabilisés au coût amorti subissent une dépréciation lorsque leur valeur comptable devient supérieure à la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. Concernant les actifs disponibles à la vente, on parle en principe de dépréciation lorsque la juste valeur de ces derniers devient inférieure à la valeur d'acquisition. S'il s'agit d'instruments de fonds propres, on considère qu'il y a dépréciation uniquement en cas de diminution significative ou durable de la valeur.

La juste valeur des titres cotés en bourse pour lesquels on peut considérer qu'il existe un marché actif est déterminée sur la base des cours publiés. La juste valeur des autres types d'instruments financiers est déterminée à l'aide de la méthode du cash-flow actualisé ou d'autres méthodes d'évaluation reconnues. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits auxquels ils sont rattachés sont réalisés, lorsque ces droits arrivent à échéance ou lorsque BKW en cède le contrôle. Les engagements financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont remboursés.

4.3 Produits dérivés

4.3.1 Dérivés énergétiques

BKW pratique le négoce de contrats de type forwards avec profils fixes ou flexibles et de type futures, dont les actifs sous-jacents sont l'électricité, le gaz, le pétrole, le charbon et des certificats. Les contrats qui ont été conclus dans l'unique intention de dégager une marge commerciale et les opérations de couverture résultant d'activités élargies de gestion du portefeuille de production sont traités comme des instruments financiers et qualifiés de dérivés énergétiques. Les positions ouvertes à la date de clôture du bilan sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances de BKW envers ses contreparties sont portées à l'actif du bilan (poste «Produits dérivés») en tant que valeurs de remplacement positives, les engagements au passif (poste «Produits dérivés») en tant que valeurs de remplacement négatives. On procède à une compensation (netting) des transactions en cours présentant des valeurs de remplacement positives ou négatives lorsque les réglementations contractuelles correspondantes le prévoient et que la compensation directe est juridiquement admissible et réalisable. Les pertes et gains réalisés et non réalisés sur dérivés énergétiques sont comptabilisés comme résultat du négoce pour compte propre et comme résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie dans le chiffre d'affaires net.

4.3.2 Inscription au bilan des opérations de couverture (hedge accounting)

Pour se couvrir contre les variations de la juste valeur des éléments de l'actif ou d'une dette (fair value hedge), contre l'exposition aux variations de flux de trésorerie (cash flow hedge) et contre les investissements nets à l'étranger (net investment hedge), il est possible de faire appel à des instruments financiers dérivés. Ces instruments sont employés conformément aux principes de la politique en matière de couverture des risques et de risques de crédit. Ils sont évalués à leur juste valeur.

La qualification d'une opération de couverture répond à des conditions strictes en matière de documentation, d'efficacité de l'instrument de couverture et de probabilité d'occurrence. Lors de la conclusion d'une transaction de couverture, la relation entre l'instrument de couverture et la position couverte ainsi que l'objectif et la stratégie de couverture de risque sont documentés. L'efficacité de la relation de couverture est contrôlée et documentée tant au début de la couverture que pendant cette période.

Les variations de valeur des instruments financiers servant à couvrir la juste valeur d'une position du bilan et présentant une grande efficacité (qualifiés de «couverture de juste valeur») sont inscrites au compte de pertes et profits conjointement avec les variations correspondantes de la juste valeur de l'actif ou de l'engagement sous-jacent. Les variations de valeur des instruments financiers servant à couvrir les flux de trésorerie (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) ou les investissements nets à l'étranger (qualifiés de couverture d'investissement net) sont inscrites dans les autres éléments du résultat global à hauteur de la partie efficace de la couverture. La part inefficace du profit ou de la perte est inscrite au compte de pertes et profits. Si les critères d'inscription au bilan, en tant qu'instrument de couverture, ne sont plus remplis, l'opération de couverture expire, est cédée, arrêtée ou libérée sans qu'elle ne soit reprise dans une autre opération de couverture, les montants jusqu'alors inscrits dans les autres éléments du résultat global restent dans les fonds propres jusqu'à ce que la transaction couverte soit effectuée.

Les variations de valeur, réalisées ou non, sur des instruments financiers qui, d'un point de vue économique et conformément aux directives du groupe, sont destinés à couvrir les risques de change et de taux résultant des activités courantes mais qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture, sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Les amortissements se font de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée d'utilisation estimée des installations. Des contrôles sont effectués tous les ans pour réévaluer la durée d'utilisation des immobilisations et rechercher les éventuels signes de dépréciation. Les pertes de valeur des immobilisations corporelles sont calculées selon les principes décrits à la note 4.11. Les immobilisations corporelles liées à une concession devant être restituée sans indemnité ne peuvent pas être amorties sur une durée supérieure à la durée attendue de la concession en question.

Les valeurs actuelles des frais estimés pour le démantèlement et la désaffectation des centrales ainsi que l'élimination des déchets sont portées à l'actif du bilan avec les coûts d'acquisition ou de production (cf. note 4.14). Les éléments de combustible spécifiquement destinés à la centrale nucléaire sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles. Compte tenu de la dépréciation, l'amortissement se fait au fur et à mesure de leur combustion.

Les intérêts versés sur les fonds de tiers pendant la phase de réalisation de projets d'investissement à long terme sont portés à l'actif. Les biens-fonds sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition et ne sont amortis qu'en cas de dépréciation.

Les frais d'entretien et de réparation n'entraînant aucune augmentation de valeur sont directement imputés au compte de pertes et profits. Ces frais ne sont portés à l'actif que s'ils permettent d'allonger la durée de vie initialement estimée du bien concerné ou s'ils induisent d'autres avantages économiques substantiels (réduction des coûts, augmentation du rendement). Les coûts résultant de la mise en conformité avec des conditions imposées par la loi et n'engendrant pas d'intérêt direct futur ne sont portés à l'actif que s'ils permettent de générer un avantage sur d'autres actifs.

Les durées d'utilisation estimées des immobilisations corporelles se situent dans les fourchettes indiquées ci-après, identiques à celles de l'exercice précédent:

Bâtiments	50 ans
Centrales	12 à 80 ans
Installations de distribution	20 à 60 ans
Installations informatiques	10 à 30 ans
Equipements d'exploitation et véhicules	3 à 20 ans
Eléments comustible	selon combustion

4.5 Actifs incorporels

Les actifs incorporels englobent les droits d'utilisation, les droits contractuels ou légaux obtenus dans le cadre d'acquisitions, les marques, les logiciels et le goodwill.

Les droits d'utilisation sont des indemnités uniques fixées par contrat, versées à des partenaires contractuels pour l'utilisation de leurs installations d'exploitation, ou des concessions pour la construction et l'exploitation d'installations propres. Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation ou sur une durée qui ne peut excéder la durée du contrat.

Le goodwill n'est pas amorti suivant un plan, mais affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées et contrôlé annuellement ou en présence de signes de dépréciation.

4.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les participations, les titres, les prêts et les placements à terme. Sont également comptabilisées parmi les immobilisations financières les créances envers les fonds d'Etat, dans la mesure où elles n'entrent pas dans le champ d'application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7.

Les titres cotés en Bourse appartenant à un portefeuille d'instruments financiers, faisant l'objet d'une gestion commune et pouvant être acquis ou cédés de manière régulière sont affectés à la catégorie «objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» et comptabilisés dans l'actif circulant. Les autres titres et participations sont classés dans la catégorie des «actifs financiers disponibles à la vente» et comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les placements à terme et les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Les exploitants de centrales nucléaires sont légalement tenus d'alimenter les fonds d'Etat (Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires) chaque année. Conformément aux dispositions légales, ces fonds d'Etat remboursent ensuite aux exploitants les coûts résultant des travaux de démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination des déchets. Les paiements ainsi effectués étant considérés comme des remboursements, les versements sont portés à l'actif du bilan au titre de créances envers les fonds d'Etat. Les variations résultant des évaluations du fonds sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

4.7 Créances et engagements résultant de ventes et de prestations/comptes de régularisation

Les créances sont comptabilisées au bilan sur la base de leur montant nominal, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires. Les ajustements de valeur sont effectués sur la base de l'appréciation des différentes créances, des échéances de créances contractuelles, ainsi que des habitudes de paiement des débiteurs. Les créances ne sont décomptabilisées que lorsqu'il existe suffisamment d'indices laissant supposer que le paiement n'aura plus lieu. Les engagements résultant d'achats et de prestations ne donnent lieu à aucun paiement d'intérêts et sont comptabilisés au bilan sur la base de leur montant nominal. Les comptes de régularisation servant à la délimitation périodique des charges et des produits sont également inscrits au bilan sur la base de leur valeur nominale et répartis en comptes de régularisation financiers et autres comptes de régularisation. Les délimitations financières sont constituées par les prestations fournies ou acquises sur une base contractuelle qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan.

4.8 Stocks

4.8.1 Matériel mis en réserve

Le matériel de construction du réseau et des activités traditionnelles liées aux installations électriques mis en réserve est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou de production, ou à sa valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'acquisition ou de production des matériaux bruts et auxiliaires sont évalués sur la base d'une moyenne mobile pondérée. Les coûts affectés aux produits finis et semi-finis englobent tous les coûts qui sont directement imputables à ces produits ainsi qu'une part des frais généraux de fabrication. La valeur du matériel mis en réserve, dont l'efficacité de rotation des stocks est insuffisante, est ajustée en partie ou intégralement.

4.8.2 Quotas d'émission de CO₂ et certificats verts

Pour les quotas d'émission de CO₂ détenus dans le cadre de systèmes nationaux ou internationaux d'échange de quotas en vue de l'acquittement des taxes correspondantes, BKW a retenu la méthode dite «net liability approach». Les quotas sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Dès que les émissions réelles dépassent les quotas d'émission attribués à l'origine et encore détenus, une provision est constituée. La valeur des quotas d'émission et des certificats est réalisée au moment de la vente de ces derniers ou de leur restitution aux autorités en compensation des émissions occasionnées.

Les certificats verts attestent la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et peuvent être vendus séparément de la fourniture d'électricité. Les recettes provenant des certificats verts issus de la production propre sont enregistrées à la date de la production d'énergie pour le montant du produit estimé de la vente. Les certificats verts acquis sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les opérations portant sur des quotas d'émission ainsi que des certificats et réalisées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale, BKW applique la règle d'exception réservée aux courtiers arbitragistes de marchandises. Cette règle d'exception permet d'évaluer les quotas d'émission et les certificats à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les variations de valeur à la date de clôture du bilan ainsi que les achats et ventes réalisés sont saisis dans le compte de pertes et profits pour leur montant net. Les produits dérivés sur quotas d'émission conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale sont traités de la même façon que les produits dérivés relevant du négoce d'énergie (cf. note 4.3.1).

4.9 Mandats en cours

Les mandats de fabrication des différents clients sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux (percentage of completion). Cette méthode se base sur une estimation individuelle du degré d'avancement effectif des travaux ou sur une estimation des coûts (frais déjà engagés par rapport au coût total estimé du mandat). Le produit proportionnel à l'avancement des travaux ainsi calculé est inclus dans le chiffre d'affaires figurant au compte de pertes et profits. Le produit pris en compte comprend le montant initial du contrat ainsi que les éventuels changements intervenus par rapport aux travaux, droits à réparation et primes de performance fixés dans le contrat en question, pour autant que ces changements soient mesurables et facturables. Les mandats et groupes de mandats pour lesquels le résultat proportionnel ne peut être estimé de façon fiable sont portés à l'actif sur la base de leurs coûts. Les pertes attendues sont aussitôt inscrites intégralement au bilan. Après prise en compte des paiements partiels déjà effectués par les clients, les travaux en cours sont inscrits au bilan parmi les créances, en tant que montant net résultant de mandats de fabrication, ou parmi les autres engagements à court terme, en tant qu'acomptes clients.

4.10 Actifs financiers à long terme et groupes destinés à être cédés

Les actifs financiers à long terme (non-current assets) ou les groupes destinés à être cédés (disposal groups) font l'objet d'une présentation distincte dans l'actif circulant et les engagements à court terme. Ils sont évalués sur la base du montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, moins les coûts de la vente, tandis que les éventuelles dépréciations résultant de la première classification sont inscrites au compte de pertes et profits. Les actifs financiers et les groupes destinés à être cédés ne sont plus amortis.

4.11 Dépréciation (impairment) des actifs à long terme non financiers

A chaque date de clôture du bilan, un contrôle est effectué pour vérifier l'existence de signes de dépréciation d'actifs ou de revalorisation d'actifs ayant fait l'objet d'ajustements de valeur lors des exercices précédents. Si de tels indices sont constatés, la valeur réalisable des actifs concernés est déterminée. Les actifs dont la durée d'utilisation est indéterminée font systématiquement l'objet d'une vérification: si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable, la valeur de l'actif est réajustée par l'intermédiaire du compte de pertes et profits. La valeur réalisable correspond à la plus élevée des valeurs suivantes: le prix de vente net ou la valeur d'utilisation (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés). La valeur réalisable de chaque actif est en principe calculée séparément. Lorsque cela n'est pas possible, on détermine la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif en question. Si la charge de dépréciation estimée est supérieure à la valeur comptable de l'actif, l'engagement n'est comptabilisé que s'il remplit les conditions pour former une provision ou un autre engagement. La charge de dépréciation d'un actif enregistrée lors des précédents exercices (à l'exception des dépréciations de goodwill) est contre-passée lorsque le contrôle de la valeur réalisable permet de constater l'absence de dépréciation ou une dépréciation limitée. Pour les actifs soumis à amortissement, la contre-passation ne peut pas ramener la valeur d'un actif à un montant excédant la valeur résiduelle qu'il présenterait si sa valeur d'acquisition avait été amortie selon un plan d'amortissement. Les contre-passations sont également inscrites au compte de pertes et profits.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires doivent facturer l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires à son coût de production, indépendamment des prix actuels du marché. Compte tenu de cette obligation contractuelle, les surévaluations d'installations de production de sociétés partenaires doivent être portées à la rubrique des contrats défavo-

rables d'acquisition d'énergie. En outre, du fait de l'obligation faite aux actionnaires de reprendre l'énergie à son coût de production, la valeur effective des participations dans les entreprises partenaies évaluées par mise en équivalence est considérée comme établie.

4.12 Droits d'utilisation cédés

Les droits d'utilisation cédés sont comptabilisés dans les autres engagements à long terme. Ils recouvrent les contributions versées par des tiers au titre de droits de transit pour les installations de transport, les droits d'utilisation des installations ainsi que les contributions aux frais de réseau (contributions au raccordement). L'inscription au bilan s'effectue à la valeur nominale des entrées de trésorerie, déduction faite des dissolutions portées au compte de pertes et profits. L'engagement est amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation de l'installation, celle-ci ne pouvant excéder la durée du contrat relatif au droit cédé.

4.13 Engagements financiers

Les engagements financiers englobent des engagements financiers porteurs d'intérêts, notamment les emprunts, les prêts et les engagements résultant du leasing financier. Les emprunts et les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les engagements résultant du leasing financier sont inscrits au bilan conformément à la norme IAS 17.

En cas d'emprunts convertibles, il convient de vérifier s'il existe une composante dette et une composante capitaux propres. La juste valeur de la composante dette est calculée au moment de son émission, sur la base du taux d'intérêt du marché d'instruments comparables sans droits de conversion et évaluée ensuite au coût amorti. La valeur résiduelle, résultant de la déduction du montant de la juste valeur de tout l'instrument calculée séparément pour la composante dette, est affectée à une éventuelle composante capitaux propres. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée après la première estimation. Les frais de transaction sont affectés au prorata des composantes dette et capitaux propres.

4.14 Provisions

Les provisions tiennent compte de tous les engagements identifiables à la date de clôture du bilan en rapport avec les événements et transactions passés dont la réalisation entraînera vraisemblablement une perte de ressources présentant un avantage économique, et dont le montant n'est certes pas connu de manière exacte mais peut être estimé de façon fiable. Lorsque la sortie de trésorerie est improbable ou que son montant ne peut être déterminé, elle est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque son montant est fortement dépendant de l'évolution d'un taux d'intérêt, c'est la valeur actuelle qui est retenue comme montant à provisionner.

En sa qualité d'exploitante de la centrale nucléaire de Mühleberg, BKW est légalement tenue de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation et d'en éliminer les déchets nucléaires. Les coûts qui en résultent sont réévalués périodiquement. La valeur actuelle des frais estimés du démantèlement et de l'élimination des déchets est affectée aux provisions et capitalisée annuellement. Le montant correspondant est porté à l'actif avec les coûts d'acquisition ou de production de la centrale et amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation. Au moment de la mise en service de la centrale, les coûts liés à la mise en service ont été portés à l'actif et les provisions correspondantes constituées. Chaque année, les frais de démantèlement et d'élimination générés en sus par l'exploitation de la centrale sont par ailleurs portés à l'actif et amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation moyenne des éléments de combustible; enfin, les provisions correspondantes sont formées.

Le calcul des provisions se fonde sur les hypothèses principales suivantes inchangées par rapport à l'exercice précédent:

- durée d'exploitation de 47 ans (jusqu'en 2019);
- taux de renchérissement moyen de 1,5%;
- taux d'intérêt de 3,5%.

L'utilisation de ces paramètres pour les taux de renchérissement et d'intérêt s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance révisée sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFdG). Les paramètres utilisés pour le calcul des contributions aux fonds de désaffectation et de gestion ont été repris pour le calcul des provisions (cf. note 24).

BKW possède des participations ne donnant pas de contrôle dans des sociétés qui détiennent des centrales et dont elle est tenue d'acheter l'énergie à son prix de production. Elle réalise des provisions pour les obligations d'achat d'énergie au prix de production qui dépassent les prix de vente attendus et réalisables. Les calculs sont effectués selon la méthode du cash-flow actualisé.

4.15 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice englobent les impôts en cours, estimés sur la base du bénéfice réalisé, et les impôts différés, estimés sur la base des différences d'évaluation. Les impôts sur le bénéfice en cours sont calculés conformément aux prescriptions fiscales locales. Les impôts différés permettent de prendre en compte, selon la méthode du report variable (liability method), les répercussions en matière d'impôts sur le bénéfice des différences d'évaluation des actifs et des passifs d'après les règles internes au groupe et d'après les règles fiscales locales. Ils sont évalués sur la base des taux d'imposition effectifs ou sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la compensation de ces différences.

Les impôts différés passifs sont toujours inscrits au bilan. En revanche, les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que lorsque les bénéfices futurs attendus laissent apparaître qu'ils peuvent être réalisés.

Les variations enregistrées au niveau des impôts différés sont saisies dans le compte de pertes et profits, à moins que la différence temporaire ne soit imputable à une comptabilisation sans incidence sur ce dernier. Dans ce cas, l'impôt différé est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

4.16 Leasing

On parle de leasing financier lorsque, pour l'essentiel, tous les risques et opportunités d'un actif liés à la propriété sont transférés du bailleur au preneur de leasing.

On parle de leasing financier lorsque, pour l'essentiel, tous les risques et opportunités d'un actif liés à la propriété sont transférés du bailleur au preneur de leasing. Les actifs détenus par BKW en sa qualité de preneur de leasing dans le cadre d'un leasing financier sont, la première fois, inscrits au bilan en tant qu'immobilisations corporelles à la juste valeur ou, si elle est inférieure, à leur valeur actuelle des paiements de leasing minimaux et sont amortis sur la durée d'utilisation économique estimée ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat. Les taux de leasing sont répartis en charges d'intérêts et en montant amortissable selon la méthode de calcul des annuités. Les engagements résultant du leasing financier sont présentés au bilan sous les engagements financiers à court et à long termes.

Les autres contrats de leasing sont qualifiés de leasing opérationnel et ne sont pas inscrits au bilan. Les redevances de leasing sont comptabilisées dans les charges d'exploitation de manière linéaire sur la durée du contrat.

4.17 Prévoyance en faveur du personnel

Divers systèmes de prévoyance en faveur du personnel existent au sein de BKW, conformément aux prescriptions légales. La grande majorité du personnel est affiliée à la Caisse de pension FMB, une institution de prévoyance juridiquement indépendante, répondant aux critères d'un plan à primauté des prestations au sens de la norme IAS 19.

L'engagement et l'excédent de prévoyance du personnel découlant des plans à primauté des prestations sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode du coût unitaire projeté (projected unit credit). Celle-ci se base sur les années de service cumulées par les collaborateurs jusqu'à la date d'évaluation et sur des hypothèses actuarielles. Durant les périodes qui séparent les calculs, les droits acquis par les collaborateurs sont actualisés sur la base des paramètres définis à l'avance. Les excédents de prévoyance sont portés à l'actif lorsque l'excédent de couverture d'un plan de prévoyance entraîne un avantage économique. Le calcul de cet avantage économique résultant des futures réductions de cotisations est effectué en tenant compte du plafonnement («asset ceiling»). Les charges de prévoyance annuelles, qui dépendent du volume de travail fourni pour la période sous revue, et les intérêts de l'engagement ou de l'avoir de prévoyance du personnel, sont portées au compte de pertes et profits dans les charges de personnel. Les bénéfices et pertes actuariels résultant des calculs périodiques sont inscrits dans les autres éléments du compte de résultat.

4.18 Rémunérations en actions

Les collaborateurs de BKW ont la possibilité de participer au capital-actions de BKW SA à des conditions préférentielles. Le plan de participation fixé annuellement prévoit de mettre un certain nombre d'actions à la disposition du personnel exerçant une activité à titre principal au sein de BKW. Les actions en question sont vendues à un prix préférentiel défini et sont assorties d'une période de blocage. Par ailleurs, une participation aux résultats est versée aux membres de la direction du groupe et aux cadres supérieurs sous la forme d'actions BKW dans le cadre de leur rémunération annuelle de base fixe. Les actions sont attribuées chaque année pour l'exercice en cours et sont soumises à une période de blocage.

L'attribution des actions au personnel, dans les deux situations décrites, n'est soumise à aucune autre condition. Il n'y a donc pas de période d'acquisition des droits (vesting period) et la rémunération est saisie à la date d'attribution (grant date). La juste valeur des actions est calculée sur la base de leur cours en Bourse. Les charges correspondantes sont comptabilisées dans les charges de personnel au moment de l'attribution des actions. Dans le plan de participation au capital-actions de la société, les charges de personnel correspondent à la différence entre la juste valeur et le prix préférentiel payé par les collaborateurs.

4.19 Informations sur les segments

La définition des segments et des résultats des segments s'effectue sur la base de la conduite entrepreneuriale. Conformément à la mise en œuvre de la stratégie, le reporting de BKW s'effectue depuis 2015 en fonction des domaines d'activité Energie, Réseau et Prestations. Ces trois domaines d'activité représentent les segments de BKW devant faire l'objet d'un rapport.

La CEO contrôle les résultats des secteurs d'activité de façon séparée pour décider de la répartition des ressources et évaluer la capacité de rendement des unités. L'organe décisionnel portant la responsabilité globale, à savoir la CEO, alloue les ressources et mesure les résultats sur la base du résultat d'exploitation avant intérêts et impôts.

5 Incertitudes de l'évaluation

L'établissement de comptes consolidés conformes aux normes en vigueur en matière de présentation des comptes nécessite de procéder à des estimations et d'émettre des hypothèses qui influent sur les chiffres inscrits au bilan, au niveau des actifs, des engagements et des engagements conditionnels à la date de clôture du bilan, ainsi que sur la présentation des produits et des charges de la période sous revue dans le compte de pertes et profits. Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience acquise par le passé et sur l'évaluation la plus précise possible des développements à venir. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont constamment réexaminées et les modifications inscrites dans l'exercice au cours duquel elles ont été constatées.

5.1 Valeur effective des actifs à long terme

La valeur réalisable calculée pour le contrôle de la valeur effective des actifs à long terme est donnée par la juste valeur la plus élevée, déduction faite des coûts de la vente et de la valeur d'utilisation (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés). La valeur réalisable est déterminée principalement à partir d'estimations des flux de trésorerie futurs attendus, basés sur l'utilisation, les taux de croissance à long terme, les durées d'utilisation des actifs et les taux d'intérêts, et d'estimations du prix de vente net potentiel de l'actif. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

5.2 Centrale nucléaire de Mühleberg (CNM)

L'évaluation des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires et la valeur effective des immobilisations corporelles inscrites au bilan (centrale et barres de combustibles nucléaires, y compris valeur actuelle de la gestion des déchets nucléaires) revêtent une importance primordiale pour l'appréciation du bilan et du compte de pertes et profits de BKW. Les entreprises de la branche procèdent ensemble à des calculs détaillés des coûts liés à la désaffectation des centrales et à la gestion des déchets nucléaires. En vertu de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires, ces calculs sont actualisés tous les cinq ans. Les résultats obtenus sont examinés par la Confédération. La dernière estimation des coûts a été réalisée en 2011 et confirmée le 5 novembre 2012 par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). BKW évalue elle-même les engagements spécifiques à sa centrale.

Tout changement intervenant dans le calcul des coûts et la législation en matière d'élimination des déchets nucléaires peuvent avoir un impact notable sur le patrimoine et les résultats du groupe. A la date de clôture du bilan du 31 décembre 2015, des immobilisations corporelles d'une valeur comptable d'env. 140 millions de CHF et des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires d'un montant de 1 586 millions de CHF sont inscrites au bilan pour la centrale nucléaire de Mühleberg.

5.3 Provison pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont calculées selon la méthode du cash-flow actualisé. Les montants des provisions sont essentiellement fonction des estimations et hypothèses émises concernant l'évolution future des prix de l'énergie, les prix de production des centrales et les taux d'actualisation. Par ailleurs, les calculs sont généralement réalisés sur de très longues périodes, correspondant le plus souvent à la durée de concession ou d'utilisation des centrales. Ces estimations et ces hypothèses sont incertaines et peuvent largement différer des résultats effectifs.

5.4 Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations est effectué à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et par là même influencer sur le patrimoine et les résultats de BKW. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul et une analyse de sensibilité correspondante sont présentées à la note 25.

5.5 Procédures de l'ECom

Les tarifs que facture BKW à ses clients pour l'utilisation du réseau et pour la fourniture d'énergie sont en partie contrôlés par la Commission fédérale de l'électricité (ECom). Actuellement, plusieurs décisions de diverses instances sont en attente dans le cadre de différentes procédures portant en particulier sur la détermination des coûts du capital et des coûts d'exploitation imputables. Il est possible que des décisions de dernière instance aient une influence sur les résultats à venir de BKW. Suite au transfert du réseau de transport à Swissgrid SA le 1^{er} janvier 2013, l'indemnisation définitive à prévoir pour les installations n'est fixée que provisoirement en raison des procédures judiciaires encore en cours.

6 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises en 2015

en millions de CHF	Solare Datensysteme		Divers	Total
	GmbH	antec group AG		
Liquidités	2,5	3,0	8,3	13,8
Autre actif circulant	7,7	5,3	22,5	35,5
Immobilisations financières	0,0	0,0	1,4	1,4
Immobilisations corporelles	0,4	0,2	33,6	34,2
Actifs incorporels	14,2	7,7	8,0	29,9
Impôts différés actifs	1,4	0,0	0,0	1,4
Engagements à court terme	-2,3	-2,6	-18,0	-22,9
Engagements financiers à long terme	0,0	0,0	-18,2	-18,2
Provisions	-0,3	-0,2	-1,6	-2,1
Impôts différés passifs	-4,5	-2,0	-6,1	-12,6
Juste valeur des actifs nets	19,1	11,4	29,9	60,4
Participations ne donnant pas le contrôle	0,0	0,0	-0,5	-0,5
Goodwill	57,1	16,8	24,8	98,7
Prix d'achat	76,2	28,2	54,2	158,6
Paiements conditionnels différés du prix d'acquisition	-35,1	-7,5	-7,6	-50,2
Liquidités acquises	-2,5	-3,0	-8,3	-13,8
Sorties de trésorerie	38,6	17,7	38,3	94,6

Toutes les transactions n'étant pas encore achevées, les montants indiqués sont provisoires.

Solare Datensysteme GmbH (SDS)

Le 1^{er} septembre 2015, BKW a repris 100 % des parts de l'entreprise Solare Datensysteme GmbH (SDS). Cette entreprise sise dans la ville souabe de Geislingen-Binsdorf est le leader mondial du marché en matière de monitoring des installations photovoltaïques. Elle est rattachée au segment Prestations.

A la date de son acquisition, les paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition s'élevaient à 35,1 millions de CHF et dépendent du futur développement économique de SDS. La valeur actuelle du montant maximal a été fixée sur la base de l'estimation de ce futur développement économique. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues et la reprise des collaborateurs qualifiés. La juste valeur des créances s'élevait à 1,5 million de CHF. Il s'agit pour l'essentiel de créances résultant de ventes et de prestations, dont le risque de non-recouvrement est jugé extrêmement faible. Aucune correction de valeur n'a donc été saisie. Cela n'a pas généré de frais de transaction.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2015, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 8,9 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 0,4 million de CHF. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2015, l'entreprise a généré une prestation globale de 3,8 millions de CHF et une perte nette de 1,4 million de CHF.

antec group AG

Le 31 juillet 2015, BKW a acquis 100% des parts de la société antec group AG sise à Risch (ZG). Avec ses deux filiales opérationnelles, la société ahochn AG sise à Dübendorf (ZH) et la société ahochn AG, sise à Rotkreuz (ZG), antec group AG est l'un des leaders de la planification dans le domaine de la technique du bâtiment en Suisse. En tant que prestataire global, la société offre à ses clients des solutions innovantes sur tous les thèmes concernant le bâtiment et l'énergie. La société est rattachée au segment Prestations.

Au moment de l'acquisition, les paiements conditionnels du prix d'acquisition s'élevaient à 7,5 millions de CHF. Ce prix d'acquisition dépend de l'évolution économique de la société au cours des prochaines années. Le montant maximal a été fixé sur la base de l'estimation de cette évolution économique. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues à l'avenir et la reprise des collaborateurs qualifiés. La juste valeur des créances s'élevait à 2,9 million de CHF. Il s'agit pour l'essentiel de créances résultant de ventes et de prestations dont le risque de non-recouvrement est jugé extrêmement faible, c'est pourquoi aucune correction de valeur n'a été saisie. Cela n'a pas généré de frais de transaction.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2015, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 7,0 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 1,5 million de CHF. Entre le 1^{er} août 2015 et la fin de l'année, une prestation globale de 4,4 millions de CHF et un bénéfice net de 0,1 million de CHF ont été réalisés.

Divers

Au cours de l'année sous revue, BKW a acheté sept entreprises dans le domaine de la technique du bâtiment. BKW a acquis 100% des parts des entreprises Karl Waechter AG, Marzolo & Partner AG, Lutz Bodenmüller AG, Weber AG, Kasteler Guggisberg AG, Dietrich Kälte AG et Schönenberger & Partner AG. Ces entreprises sont actives sur le marché des installations thermiques et de chauffage. BKW a en outre repris 100% des parts de l'entreprise d'installations électriques Elektro Aebi AG.

Dans d'autres secteurs de prestations, BKW a acquis en Italie une participation majoritaire de 75% dans l'entreprise Casa delle Nuove Energie S.p.A. sise à Massazza. L'entreprise est active dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Par ailleurs, BKW a acquis 100% des parts de l'entreprise allemande Kraftwerks- und Anlagenengineering GmbH (KAE) et de l'entreprise autrichienne Ingenieurgemeinschaft Bilek & Krischner GmbH (IGBK). L'entreprise KAE est spécialisée en projets de rééquipement et en conformité dans le domaine de la sûreté pour les installations nucléaires tandis que l'entreprise IGBK est active dans le domaine du génie hydraulique, des technologies environnementales ainsi que du conseil en construction et en infrastructure. BKW a également repris 100% des parts des entreprises Technische Informationen und Dienstleistungen (TID) et IWAG Ingenieure AG spécialisées dans les domaines de l'eau, des eaux usées et de la technique environnementale. Les entreprises acquises sont rattachées au segment Prestations.

Le 16 septembre 2015, BKW a en outre acquis 100 % des parts de l'entreprise Parc Eolien de Fresnoy Brancourt SAS sise à Fresnoy-le-Grand (F). Cette entreprise est propriétaire d'un parc éolien d'une puissance installée de 13,8 MW. Elle est rattachée au segment Energie.

En raison de la taille des entreprises acquises, les montants sont présentés sous forme cumulée.

Au moment de l'acquisition de ces entreprises, les paiements conditionnels et différés du prix d'acquisition s'élevaient à 7,6 millions de CHF, dont 4,1 millions de CHF dépendent du futur développement économique des entreprises acquises. Fin décembre 2015, 0,5 million de CHF avait été versé.

Les transactions ont généré un goodwill total de 24,8 millions de CHF. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues à l'avenir et la reprise des collaborateurs qualifiés. La juste valeur des créances s'élevait à 14,1 millions de CHF. Il s'agit pour l'essentiel de créances résultant de ventes et de prestations, dont le risque de non-recouvrement est jugé extrêmement faible. C'est la raison pour laquelle il n'y a eu aucune correction de valeur majeure sur les créances. Cela n'a pas généré de frais de transaction importants.

Si l'acquisition des entreprises avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2015, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 45,1 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 2,9 millions de CHF. Entre leur intégration globale et le 31 décembre 2015, les différentes entreprises acquises ont généré une prestation globale cumulée de 53,6 millions de CHF et un bénéfice net total de 1,1 million de CHF.

Regroupements d'entreprises en 2014

en millions de CHF	Total
Liquidités	6,0
Autre actif circulant	18,0
Créances fiscales latentes	0,5
Immobilisations corporelles	3,4
Actifs incorporels	0,2
Engagements à court terme	-14,3
Engagements financiers à long terme	-0,9
Engagement de prévoyance du personnel	-4,4
Autres engagements à long terme	-0,3
Juste valeur des actifs nets	8,2
Participations ne donnant pas le contrôle	-0,5
Juste valeur des participations existantes	-0,1
Goodwill	12,0
Prix d'achat	19,6
Paiements conditionnels différés du prix d'acquisition	-1,5
Liquidités acquises	-6,0
Sorties de trésorerie	12,1

En 2014, BKW avait réalisé plusieurs petites acquisitions d'entreprises dont les chiffres sont présentés sous une forme cumulée en raison de leur petite taille respective. Toutes les transactions n'étant pas encore achevées, les montants indiqués en 2014 étaient provisoires. C'est chose faite aujourd'hui et l'allocation définitive des prix d'acquisition ne présente aucun écart de valeur.

Avec son entrée sur le marché des installations thermiques et de chauffage, BKW a racheté, au deuxième semestre 2014, 100 % des parts des sociétés Neukom Installationen AG, Hertig Haustechnik AG et Cantoni Haustechnik AG. Les sociétés acquises ont été affectées au segment Renouvelables & Efficacité et sont à présent rattachées au segment Prestations suite aux modifications apportées au niveau des informations sur les segments. Au moment de l'acquisition de ces sociétés, les paiements différés du prix d'acquisition s'élevaient à 0,3 million de CHF. Fin 2015, 0,3 million de CHF avaient été versés. Il n'existe plus aucun engagement différé relatif au prix d'achat.

Dans le domaine des services d'infrastructure, BKW a racheté, au deuxième semestre 2014, 100 % des parts des sociétés Baumeler Leitungsbau AG et cabcon SA. Les sociétés acquises ont été affectées au segment Réseaux et sont à présent rattachées au segment Prestations suite aux modifications apportées au niveau des informations sur les segments. Au moment de l'acquisition de ces sociétés, les paiements conditionnels différés du prix d'acquisition s'élevaient à 1,2 million de CHF. Des paiements à hauteur de 1,2 million de CHF ont été réalisés au cours de l'exercice sous revue, de sorte qu'il n'existe plus aucun engagement différé relatif au prix d'achat.

Si l'acquisition des sociétés avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2014, BKW aurait clôturé l'exercice 2014 avec une prestation globale supérieure de 38,2 millions de CHF et un bénéfice net inférieur de 0,6 million de CHF. Entre leur intégration globale et le 31 décembre 2014, les différentes entreprises acquises ont généré une prestation globale cumulée de 17,8 millions de CHF et une perte nette totale de 0,4 million de CHF.

7 Informations sur les segments

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'entreprise, BKW a adapté sa structure de reporting et de conduite au 1^{er} janvier 2015. Les décisions concernant l'allocation des ressources et l'évaluation de la rentabilité sont prises désormais au niveau des domaines d'activité Energie, Réseaux et Prestations. Les segments devant faire l'objet d'un rapport correspondent ainsi aux domaines d'activité de BKW. Cette nouvelle structure de conduite et de reporting contribue à une mise en œuvre transparente et appropriée de la stratégie de l'entreprise. Les chiffres des exercices précédents ont été adaptés à la nouvelle structure.

BKW compte trois segments devant faire l'objet d'un rapport:

- Le segment Energie construit, exploite et entretient les centrales du groupe situées en Suisse et à l'étranger. Il est également responsable de la vente d'énergie en Suisse et en Italie ainsi que du négoce d'électricité, de certificats et de matières premières.
- Le segment Réseaux construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe. En outre, il assure les transports d'énergie destinés aux clients finaux en dehors de la zone de desserte de BKW en Suisse et en Italie.
- Le segment Prestations fournit des prestations énergétiques dans les domaines de la technique du bâtiment, de l'infrastructure réseau et de l'efficacité énergétique. En outre, il propose des prestations à des tiers dans le domaine de l'étude de projet et de la conception de nouvelles installations ainsi que de l'extension de centrales.

La colonne «Autres» comprend les secteurs dirigés de manière centralisée par le groupe; il s'agit en premier lieu des fonds de désaffectation et de gestion des déchets, du financement du groupe, des immeubles, des immobilisations financières et des impôts. Les coûts liés à la mise en place des domaines d'activité (coûts d'acquisition et d'intégration, coûts de développement technologique, etc.) seront en partie supportés de manière centralisée et ne seront pas imputés aux différents segments.

Pour la présentation des informations sur les segments, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à la présentation des chiffres consolidés à l'échelle du groupe. Les prix des transactions internes au groupe sont basés sur les prix du marché au moment de la conclusion de la transaction.

Informations par segment

2015 en millions de CHF	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Consolidation	Total
Chiffre d'affaires extérieur	1 538,3	713,1	355,0	18,7	19,9	2 645,0
– Chiffre d'affaires net	1 513,5	671,0	349,0	0,0	0,0	2 533,5
– Prestations propres activées	5,8	31,0	0,3	1,3	19,9	58,3
– Autres produits d'exploitation	19,0	11,1	5,7	17,4	0,0	53,2
Chiffre d'affaires intérieur	26,2	48,4	74,7	128,2	-277,5	0,0
– Chiffre d'affaires net	15,2	0,7	71,9	0,0	-87,8	0,0
– Autres produits d'exploitation	11,0	47,7	2,8	128,2	-189,7	0,0
Prestation globale	1 564,5	761,5	429,7	146,9	-257,6	2 645,0
Charges d'exploitation	-1 231,0	-572,0	-402,4	-162,9	253,5	-2 114,8
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	333,5	189,5	27,3	-16,0	-4,1	530,2
Amortissements et dépréciations	-121,2	-73,3	-10,1	-10,8	1,7	-213,7
Résultat des sociétés associées	49,3	16,1	0,1	0,0	0,0	65,5
Résultat d'exploitation	261,6	132,3	17,3	-26,8	-2,4	382,0
Résultat financier						-106,7
Résultat avant impôts sur le bénéfice						275,3
Entrées:						
– Immobilisations corporelles et actifs incorporels	101,9	132,3	6,3	17,0	-4,2	253,3
– Issues de regroupements d'entreprises	32,3		31,8			64,1
– Fonds d'Etat				30,3		30,3
– Sociétés associées	9,7					9,7
Participations dans des sociétés associées au 31.12.2015	990,6	165,1	0,8			1 156,5
Total actif au 31.12.2015	5 663,8	1 873,3	397,3	6 411,3	-6 338,4	8 007,3

2014 en millions de CHF	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Consolidation	Total
Chiffre d'affaires extérieur	1 932,1	637,3	245,3	11,6	18,6	2 844,9
– Chiffre d'affaires net	1 897,4	597,9	237,3	0,0	0,0	2 732,6
– Prestations propres activées	6,1	27,4	0,0	0,1	15,8	49,4
– Autres produits d'exploitation	28,6	12,0	8,0	11,5	2,8	62,9
Chiffre d'affaires intérieur	24,7	45,3	75,1	135,9	-281,0	0,0
– Chiffre d'affaires net	16,2	1,2	74,8	0,2	-92,4	0,0
– Autres produits d'exploitation	8,5	44,1	0,3	135,7	-188,6	0,0
Prestation globale	1 956,8	682,6	320,4	147,5	-262,4	2 844,9
Charges d'exploitation	-1 621,7	-491,7	-303,3	-158,5	258,5	-2 316,7
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	335,1	190,9	17,1	-11,0	-3,9	528,2
Amortissements et dépréciations	-129,6	-74,7	-5,9	-9,1	1,6	-217,7
Résultat des sociétés associées	17,2	18,9	0,1	0,0	0,0	36,2
Résultat d'exploitation	222,7	135,1	11,3	-20,1	-2,3	346,7
Résultat financier						-12,6
Résultat avant impôts sur le bénéfice						334,1
Entrées:						
– Immobilisations corporelles et actifs incorporels	109,0	124,9	3,9	10,7	-4,1	244,4
– Issues de regroupements d'entreprises	0,3		3,3			3,6
– Fonds d'Etat				30,4		30,4
– Sociétés associées	31,6	2,3				33,9
Participations dans des sociétés associées au 31.12.2014	1 019,0	153,7	0,8			1 173,5
Total actif au 31.12.2014	5 791,0	1 761,3	221,7	6 373,2	-6 207,3	7 939,9

Informations par pays

La répartition par pays du chiffre d'affaires net réalisé avec les clients externes est basée sur le lieu de livraison des différents produits concernés. Les actifs à long terme englobent les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les participations dans les sociétés associées.

en millions de CHF	Suisse		Allemagne		Italie		France		Autres pays étrangers		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Chiffre d'affaires net	1 477,6	1 393,2	756,1	417,0	390,6	523,6	90,2	171,0	18,1	28,7	2 732,6	2 533,5
Actifs à long terme	2 790,9	2 910,0	666,7	704,1	778,1	673,2	0,0	31,5	0,0	3,6	4 235,7	4 322,4

Informations sur les principaux clients

Il n'y a pas de transactions réalisées avec un seul client externe dont les produits atteignent 10% ou plus du chiffre d'affaires net.

8 Approvisionnement en énergie/transport¹

en millions de CHF	2014	2015
Coûts d'approvisionnement en énergie des tiers et des sociétés associées	1 271,5	996,5
Provision pour les contrats d'approvisionnement en énergie défavorables		
– Utilisation	–6,6	–14,0
– Constitution	9,2	2,8
– Annulation	–10,7	–74,3
Total des charges d'approvisionnement en énergie	1 263,4	911,0
Charges du transport d'énergie	281,3	354,7
Total	1 544,7	1 265,7

9 Charges de personnel

en millions de CHF	2014	2015
Salaires et traitements	321,8	361,6
Prestations sociales et autres charges de personnel	78,0	87,0
Total	399,8	448,6

10 Autres charges d'exploitation¹

en millions de CHF	2014	2015
Droits, taxes et autres impôts	25,8	21,0
Autres charges d'exploitation	149,7	139,7
Total	175,5	160,7

1 Les charges liées à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), aux redevances communales et aux redevances hydrauliques, d'un montant de 87,3 millions de CHF, ne sont désormais plus présentées dans les autres charges d'exploitation mais dans les charges des transports d'énergie. L'exercice précédent a été adapté en conséquence de 66,6 millions de CHF.

11 Amortissements et dépréciations

en millions de CHF	2014	2015
Amortissements		
– Immobilisations corporelles	202,5	183,4
– Actifs incorporels	9,0	13,1
Dépréciations		
– Immobilisations corporelles	26,2	18,1
– Actifs incorporels	0,1	0,0
Annulations de dépréciations		
– Immobilisations corporelles	-20,1	-0,9
Total	217,7	213,7

Les dépréciations d'immobilisations corporelles constituées au cours de l'exercice sous revue concernaient les centrales du segment Energie. Les dépréciations annulées concernaient le segment Réseaux.

Au cours de l'exercice précédent, les dépréciations d'immobilisations corporelles s'élevaient à 15,2 millions de CHF pour les installations du segment Production et à 11,0 millions de CHF pour les installations du segment Renouvelables & Efficacité. Les annulations de dépréciations d'immobilisations corporelles s'élevaient à 12,2 millions de CHF pour les installations du segment Production, à 3,7 millions de CHF pour les installations du segment Réseaux et à 4,2 millions de CHF pour les installations du segment Renouvelables & Efficacité.

Les installations qui étaient affectées ultérieurement aux segments Production et Renouvelables & Efficacité sont dorénavant rattachées au segment Energie suite aux modifications apportées au niveau des informations sur les segments.

12 Résultat financier

en millions de CHF	2014	2015
Produit des intérêts	10,5	10,6
Produit des dividendes	5,2	4,1
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	91,6	0,0
Plus-values sur la vente d'immobilisations financières	25,5	0,2
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	5,7	0,5
Autres produits financiers	2,4	1,8
Changes	1,3	1,0
Produits financiers	142,2	18,2
Charges d'intérêt	-51,9	-49,2
Charges d'emprunt activées	1,6	2,3
Intérêts des provisions	-94,6	-67,5
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	0,0	-4,6
Moins-values sur la vente d'immobilisations financières	-0,1	0,0
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	-0,4	-0,4
Dépréciations des immobilisations financières	-3,4	-2,7
Autres charges financières	-6,0	-2,8
Charges financières	-154,8	-124,9

13 Impôts sur le bénéfice

en millions de CHF	2014	2015
Impôts courants sur le bénéfice	8,6	43,0
Impôts différés	33,6	-51,7
Total	42,2	-8,7

Détermination des impôts sur le bénéfice présentés dans les comptes

en millions de CHF	2014	2015
Résultat avant impôts sur le bénéfice	334,1	275,3
Impôts pour un taux d'imposition prévu de 24,2% (23,6% l'exercice précédent)	78,8	66,6
Effets des changements de taux d'imposition	0,0	-27,1
Déduction des participations et des produits non imposables	-33,7	-12,5
Utilisation/comptabilisation de pertes fiscales jusque-là non portées à l'actif	-0,8	-3,3
Charges non déductibles	2,5	5,1
Non inscription ou inscription partielle à l'actif de pertes fiscales	1,9	0,7
Impôts dus pour les exercices précédents	-2,5	-0,4
Reprise/dépréciation des participations	-1,4	-33,0
Autres postes	-2,6	-4,8
Total impôts sur le bénéfice	42,2	-8,7
Taux d'imposition effectif	12,6%	-3,2%

Le taux d'imposition prévu est un taux moyen pondéré recalculé chaque année (sur la base du résultat avant impôts des différentes sociétés du groupe et des taux d'imposition localement applicables). Son augmentation par rapport à l'exercice précédent tient au fait que des sociétés soumises à des taux d'imposition plus élevés ont augmenté leurs bénéfices.

Par sa décision prise en février 2015, la Cour constitutionnelle italienne a déclaré la taxe «Robin des Bois» contraire à la constitution. La taxe «Robin des bois» désignait un impôt sur le bénéfice supplémentaire de 6,5% applicable uniquement aux entreprises du secteur énergétique. De par leur activité en Italie, plusieurs sociétés du groupe BKW étaient jusqu'à présent concernées par cette taxe. La décision de la Cour constitutionnelle est entrée en vigueur avec effet immédiat et se traduit par une réduction du taux d'imposition à partir de l'exercice 2015.

Par ailleurs, par sa décision du 28 décembre 2015, le Parlement italien a décidé de diminuer l'impôt sur les sociétés (IRES), actuellement de 27,5%, à 24% au 1^{er} janvier 2017. Cette diminution concerne toutes les sociétés italiennes du groupe BKW.

Suite à ces changements, BKW a recalculé les impôts différés actifs et passifs des sociétés du groupe concernées et les a diminués de 27,1 millions de CHF. Ceci a conduit à un allègement exceptionnel des impôts sur le bénéfice du même montant. Outre cet effet exceptionnel, cela entraînera à l'avenir une baisse des charges fiscales et donc une baisse correspondante des sorties de trésorerie.

Variation des impôts différés actifs/passifs

en millions de CHF	2014	2015
Impôts différés passifs nets au 01.01	-427,9	-382,2
Changements dans le périmètre de consolidation	0,5	-11,2
Constitution/dissolution via le compte de pertes et profits	-33,6	51,7
Ajustement de valeur des instruments financiers via les autres éléments du résultat global	-0,2	0,1
Réalisation d'instruments financiers provenant des fonds propres	5,5	0,0
Ajustement de valeur des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net dans les autres éléments du résultat global	0,3	-0,3
Impôts sur bénéfices/pertes actuariels	29,9	10,8
Effet fiscal de l'émission d'un emprunt convertible	-0,5	0,0
Transactions avec les actions propres ¹	41,8	0,8
Changes	2,0	10,1
Impôts différés passifs nets au 31.12	-382,2	-320,2

1 En 2014, BKW SA a émis un emprunt convertible sur ses actions propres. A cette fin, les actions de BKW SA jusqu'à présent inscrites au bilan de BKW Energie SA ont été transférées à BKW SA au moyen d'un dividende de substance. Ce transfert d'actions propres au sein du groupe a conduit à une adaptation des impôts différés, qui ont été comptabilisés directement dans les fonds propres, en raison des différences de taux d'imposition.

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine de la différence temporaire

en millions de CHF	31.12.2014		31.12.2015	
	Avoir	Engagements	Avoir	Engagements
Actif circulant	8,2	-20,0	3,4	-12,5
Immobilisations financières et participations	9,0	-52,3	8,1	-61,0
Immobilisations corporelles	16,3	-285,9	15,2	-232,4
Actifs incorporels	1,3	-5,6	2,0	-12,2
Engagements à court terme	5,7	-10,6	3,6	-7,2
Provisions	1,6	-117,0	1,7	-105,8
Autres engagements à long terme	66,9	-1,0	76,0	-1,6
Reports de perte activés	1,2	0,0	2,5	0,0
Créances/dettes brutes d'impôts différés	110,2	-492,4	112,5	-432,7
Compensation d'actifs et de passifs	-66,6	66,6	-75,4	75,4
Créances/dettes d'impôts différés selon le bilan	43,6	-425,8	37,1	-357,3

La variation des différences temporaires a entraîné une charge d'impôts différés ayant une incidence sur le compte de pertes et profits de 50,4 millions de CHF (19,6 millions de CHF l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2015, aucune dette passive n'était comptabilisée dans les différences temporaires des sociétés associées, tout comme lors de l'exercice précédent. Aucun impôt différé n'était inscrit dans les participations dans les sociétés du groupe, les accords conjoints et les entreprises partenaires pour lesquelles la distribution du bénéfice est fixée contractuellement, car BKW peut contrôler le renversement des différences temporaires et ces dernières sont improbables dans un avenir prévisible. Les différences temporaires, pour lesquelles aucune dette passive n'a été comptabilisée, s'élèvent au total à 505,0 millions de CHF (520,8 millions de CHF l'exercice précédent).

Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2015, les reports de pertes fiscales s'élevaient à 28,8 millions de CHF (59,9 millions de CHF l'exercice précédent). Il a été renoncé à une activation des impôts différés pour ces reports de pertes, car une compensation avec les bénéfices imposables futurs à l'intérieur du délai fiscal autorisé paraît improbable. En moyenne, le taux d'imposition applicable aux reports de pertes s'élèverait à 23,7% (21,6% l'exercice précédent).

Ces reports arriveront à échéance dans les délais suivants:

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Echéance dans un délai d'un an	0,3	0,0
Echéance dans un délai de deux à cinq ans	1,6	1,0
Echéance après cinq ans ou plus	9,8	7,4
Durée de validité illimitée	48,2	20,4
Total	59,9	28,8

14 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé sur la base du stock d'actions moyen pondéré. Le résultat dilué par action englobe l'effet de dilution résultant de l'émission d'un emprunt convertible (cf. note 23). Pour calculer le résultat dilué par action de l'exercice 2015, nous sommes partis du principe que tous les droits de conversion non utilisés à la date de clôture du bilan avaient été exercés au début de l'année. Pour 2014, nous sommes partis du principe que l'échange des emprunts convertibles en actions avait déjà été effectué au moment de l'émission. La part du bénéfice net des actionnaires est adaptée à l'emprunt convertible en déduisant les charges d'intérêts correspondantes.

Résultat non dilué par action

	2014	2015
Part des actionnaires BKW au résultat, en millions de CHF	288,2	276,7
Nombre d'actions émises (moyenne pondérée)	52 800 000	52 800 000
./. Nombre d'actions détenues par le groupe (moyenne pondérée)	-4 463 973	-4 359 680
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	48 336 027	48 440 320
Résultat non dilué par action en CHF	5,96	5,71

Résultat dilué par action

	2014	2015
Part des actionnaires BKW au résultat, en millions de CHF	288,2	276,7
Charges d'intérêts sur les emprunts convertibles corrigées des impôts	0,4	1,7
Part des actionnaires BKW au résultat, corrigée de l'effet de dilution	288,6	278,4
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	48 336 027	48 440 320
Adaptation à la conversion théorique des emprunts convertibles	969 222	4 199 964
Nombre d'actions en circulation, corrigé de l'effet de dilution	49 305 249	52 640 284
Résultat dilué par action en CHF	5,85	5,29

Dividende par action

Le dividende de 1,60 CHF par action pour l'exercice 2015 correspond à la proposition faite par le conseil d'administration à l'assemblée générale et doit encore être approuvé par celle-ci. Rapporté au nombre d'actions en circulation à la date de clôture du bilan, le montant total des dividendes s'élèverait à 77,6 millions de CHF.

15 Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Créances résultant de ventes et de prestations	589,6	498,7
Autres créances financières	33,3	36,1
Autres créances	98,3	85,0
Acomptes versés	2,6	16,8
Mandats en cours	33,9	40,7
Total	757,7	677,3

Le poste des mandats en cours comprend des paiements partiels à la date de clôture du bilan pour un montant de 83,1 millions de CHF (45,8 millions de CHF l'exercice précédent), ainsi que des bénéfices proportionnels de 2,5 millions de CHF (2,1 millions de CHF l'exercice précédent).

Le tableau ci-après présente la structure d'âge des créances en retard, mais non dépréciées, résultant de ventes et de prestations:

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Créances résultant de ventes et de prestations	589,6	498,7
dont:		
– non en retard	544,2	466,7
– en retard depuis 1 à 30 jours	38,5	12,8
– en retard depuis 31 à 90 jours	2,0	6,9
– en retard depuis 91 à 180 jours	0,7	4,5
– en retard depuis 181 à 360 jours	0,0	1,1
– en retard depuis plus de 360 jours	4,2	6,7

Concernant les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que les autres actifs financiers qui ne sont ni échus ni dépréciés, rien ne permet de présumer, à la date de clôture du bilan, que les débiteurs ne respecteront pas leurs obligations de paiement.

Les ajustements de valeur inclus dans les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que dans les autres créances financières ont enregistré les variations suivantes:

en millions de CHF	Créances résultant de ventes et de prestations	Autres créances financières	Prêts
Ajustements de valeur au 31.12.2013	5,0	1,9	7,1
Constitution/dissolution nette	4,0	0,5	3,4
Sorties de créances irrécouvrables	-0,8		
Ajustements de valeur au 31.12.2014	8,2	2,4	10,5
Constitution/dissolution nette	1,7	-0,4	0,8
Sorties de créances irrécouvrables	-3,7	0,0	
Ajustements de valeur au 31.12.2015	6,2	2,0	11,3

Les autres actifs financiers n'ont connu aucun ajustement de valeur. Les postes restants du bilan ne comportent pas d'actifs financiers importants échus mais non dépréciés.

16 Stocks

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Matériel et marchandises	11,2	16,1
Correction de valeur Matériel et marchandises	-1,1	-0,5
Certificats (négoce en compte propre)	70,9	45,9
Certificats (utilisation propre)	43,7	25,2
Correction de valeur Certificats (utilisation propre)	-1,7	0,0
Total	123,0	86,7

17 Comptes de régularisation

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Comptes de régularisation financiers	80,2	55,4
Autres comptes de régularisation	35,7	30,7
Total comptes de régularisation actifs	115,9	86,1
Comptes de régularisation financiers	143,7	168,5
Autres comptes de régularisation	47,7	45,2
Total comptes de régularisation passifs	191,4	213,7

18 Immobilisations financières

en millions de CHF	Immobilisations finan- cières disponibles à la vente	Titres détenus à des fins de négoce	Prêts	Placements à terme	Créances envers les fonds d'Etat	Total
Etat au 31.12.2013	200,4	130,5	161,8	177,8	783,0	1 453,5
Entrées	0,3	22,5	6,0	610,1	30,4	669,3
Sorties	-41,1	-16,7	-6,6	-210,0		-274,4
Changes	-0,3		-0,7			-1,0
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		5,3			91,6	96,9
Ajustement de valeur via les autres éléments du résultat global	0,9					0,9
Dépréciations			-3,4			-3,4
Etat au 31.12.2014	160,2	141,6	157,1	577,9	905,0	1 941,8
Changement dans le périmètre de consolidation	0,1		2,2			2,3
Entrées	3,0	37,2	14,8	315,0	30,3	400,3
Sorties		-35,9	-3,0	-490,1		-529,0
Changes	-1,6		-3,4			-5,0
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		0,1			-4,6	-4,5
Ajustement de valeur via les autres éléments du résultat global	-0,3					-0,3
Dépréciations	-1,9		-0,8			-2,7
Etat au 31.12.2015	159,5	143,0	166,9	402,8	930,7	1 802,9
dont:						
– Immobilisations financières à court terme		143,0	22,2	395,0		560,2
– Immobilisations financières à long terme	159,5		144,7	7,8	930,7	1 242,7
dont:						
– Actifs financiers selon IAS 32/39	159,5	143,0	166,9	402,8		872,2
– Autres actifs					930,7	930,7

Les immobilisations financières disponibles à la vente, les titres détenus à des fins de négoce et les créances envers les fonds d'Etat sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les fonds d'Etat étant gérés par la Confédération, BKW n'a pas accès aux actifs gérés.

19 Participations dans les sociétés associées

en millions de CHF	Total
Etat au 31.12.2013	1 187,3
Entrées	33,9
Sorties	-2,7
Dividendes	-50,1
Résultat proportionnel	36,8
Dépréciations	-0,6
Changes	-12,8
Bénéfices/pertes actuariels	-18,3
Etat au 31.12.2014	1 173,5
Entrées	9,7
Changement de la méthode de consolidation	1,6
Sorties	-7,0
Dividendes	-14,4
Résultat proportionnel	68,0
Dépréciations	-2,5
Changes	-63,2
Bénéfices/pertes actuariels	-9,2
Etat au 31.12.2015	1 156,5

Les investissements dans les sociétés associées comprennent en particulier des apports de capitaux réalisés à travers la participation de 33% à GDF SUEZ Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG, en Allemagne, à des fins de financement de la centrale mise en service au cours de l'exercice sous revue.

Parmi les sorties, 0,7 million de CHF sont sans incidence sur les liquidités (sorties sans incidence sur les liquidités de 0,3 million de CHF l'exercice précédent).

Valeurs-clés respectives des sociétés associées au 31.12.2015

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par segment dans le tableau ci-après. Le segment Energie comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

part BKW en millions de CHF	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres	Total Energie	Réseaux	Prestations	Total
Actif circulant	62,0	65,8	54,9	12,1	8,2	203,0	101,8	0,9	305,7
Actif immobilisé	1 112,9	508,9	617,4	56,7	6,8	2 302,7	371,0	0,3	2 674,0
Engagements à court terme	-90,1	-82,2	-41,8	-8,2	-3,0	-225,3	-78,6	-0,4	-304,3
Engagements à long terme	-824,9	-399,6	-12,2	-49,5	-3,6	-1 289,8	-229,1	0,0	-1 518,9
Fonds propres	259,9	92,9	618,3	11,1	8,4	990,6	165,1	0,8	1 156,5
Produits	175,4	144,5	98,9	17,1	5,4	441,3	158,2	2,4	601,9
Charges	-169,3	-131,6	-69,7	-16,0	-5,3	-391,9	-142,2	-2,3	-536,4
Bénéfice net/perte nette	6,1	12,9	29,2	1,1	0,1	49,4	16,0	0,1	65,5
Autres éléments du résultat global	-3,9	-4,2	0,0	0,0	0,0	-8,1	-1,1	0,0	-9,2
Résultat global	2,2	8,7	29,2	1,1	0,1	41,3	14,9	0,1	56,3

L'ensemble des sociétés associées sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs, 1 007,2 millions de CHF (1 070,4 millions de CHF l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes (engagements financiers déduction faite des liquidités et des immobilisations financières à court terme).

Les sociétés associées du segment Energie sont surtout des entreprises partenaires. Pour ces dernières, BKW est tenue de payer les frais annuels proportionnellement à leur participation (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus). Les frais annuels proportionnels d'acquisition d'énergie 2015 de BKW se montent à 331,1 millions de CHF (337,2 millions de CHF l'exercice précédent) et sont compris dans les charges liées à l'approvisionnement en énergie. Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs des entreprises partenaires, 827,3 millions de CHF (827,7 millions de CHF l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes.

Valeurs-clés respectives des sociétés associées au 31.12.2014

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par segment dans le tableau ci-après. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés à la nouvelle structure des segments. Le segment Energie comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

part BKW en millions de CHF	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres	Total Energie	Réseaux	Prestations	Total
Actif circulant	82,7	56,0	35,6	12,6	12,7	199,6	63,1	1,3	264,0
Actif immobilisé	1 101,6	516,2	653,3	71,1	4,2	2 346,4	378,7	0,3	2 725,4
Engagements à court terme	-100,2	-45,3	-41,5	-16,3	-3,1	-206,4	-74,9	-0,8	-282,1
Engagements à long terme	-821,4	-438,3	-2,8	-56,2	-1,9	-1 320,6	-213,2	0,0	-1 533,8
Fonds propres	262,7	88,6	644,6	11,2	11,9	1 019,0	153,7	0,8	1 173,5
Produits	183,5	156,7	45,3	15,1	9,7	410,3	179,2	2,7	592,2
Charges	-173,5	-143,9	-48,7	-17,4	-9,7	-393,2	-160,3	-2,5	-556,0
Bénéfice net/perte nette	10,0	12,8	-3,4	-2,3	0,0	17,1	18,9	0,2	36,2
Autres éléments du résultat global	-7,6	-5,3	0,0	0,0	0,0	-12,9	-5,4	0,0	-18,3
Résultat global	2,4	7,5	-3,4	-2,3	0,0	4,2	13,5	0,2	17,9

Valeurs-clés des principales sociétés associées

Le tableau ci-après présente les valeurs clés des principales sociétés associées. Les trois participations présentées sont rattachées au segment Energie.

100 % des valeurs clés en millions de CHF	GDF Suez Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG		E.ON Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A.		Kraftwerke Oberhasli AG	
	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015
Actif immobilisé	1 716,2	1 646,0	338,4	296,8	805,6	863,8
Actif circulant	27,2	86,0	106,4	106,1	105,0	53,4
Engagements à long terme	-2,0	-29,1	-8,4	-10,6	-732,5	-734,4
Engagements à court terme	-80,0	-89,5	-60,5	-49,1	-24,9	-24,6
Fonds propres	1 661,4	1 613,4	375,9	343,2	153,2	158,2
Participation en %	33,0%	33,0%	25,0%	25,0%	50,0%	50,0%
Goodwill	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs comptables de participation inscrites	550,6	532,4	94,0	85,8	76,6	79,1
Dividendes perçus	0,0	0,0	9,5	1,3	0,0	0,0
Produits	0,5	154,2	180,6	191,9	177,0	158,8
Charges	-22,0	-65,6	-165,6	-182,1	-170,7	-153,3
Bénéfice net/perte nette	-21,5	88,6	15,0	9,8	6,3	5,5
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	0,0	0,0	-9,0	-0,4
Résultat global	-21,5	81,0	15,0	9,8	-2,7	5,1
Participation en %	33,0%	33,0%	25,0%	25,0%	50,0%	50,0%
Dépréciation du goodwill	0,0	-2,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat proportionnel inscrit des sociétés associées	-7,2	26,7	3,8	2,5	3,2	2,8

La société GDF SUEZ Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG est une société en commandite soumise au droit allemand. Sous cette forme juridique, les parts effectives de bénéfice et de capital des associés peuvent diverger du taux de participation. La centrale à charbon de Wilhelmshaven a été intégrée aux activités opérationnelles de l'entreprise au cours de l'exercice sous revue.

20 Immobilisations corporelles

en millions de CHF	Centrales	Installations de transport et de distribution	Bâtiments et terrains	Combustibles nucléaires	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2014	2 683,7	2 491,7	282,9	752,5	361,4	247,9	6 820,1
Changements dans le périmètre de consolidation	31,8	-18,6	0,1		1,8		15,1
Entrées	4,5	0,6	0,1	9,7	4,6	210,1	229,6
Sorties	-18,1	-12,8	-10,9		-25,3	-0,3	-67,4
Reclassifications	91,3	77,4	1,7		23,0	-193,4	0,0
Changes	-98,0	-0,3			-0,4		-98,7
Valeurs brutes au 31.12.2015	2 695,2	2 538,0	273,9	762,2	365,1	264,3	6 898,7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	1 561,1	1 325,3	130,7	627,4	238,3	54,5	3 937,3
Changements dans le périmètre de consolidation		-9,1					-9,1
Amortissements	70,7	53,7	6,9	25,8	25,9	0,4	183,4
Dépréciations	18,1						18,1
Sorties	-13,6	-11,1	-6,0		-25,1	-0,3	-56,1
Annulation de dépréciations		-0,9					-0,9
Reclassifications	54,1					-54,1	0,0
Changes	-19,9	-0,1			-0,3		-20,3
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	1 670,5	1 357,8	131,6	653,2	238,8	0,5	4 052,4
Valeurs nettes au 31.12.2015	1 024,7	1 180,2	142,3	109,0	126,3	263,8	2 846,3
– dont dans le leasing financier	151,9						151,9
– dont mises en gage en garantie d'engagements	69,6						69,6

Au cours de l'exercice sous revue, aucune entrée ni sortie sans incidence sur les liquidités n'a été générée pour les centrales (sorties sans incidence sur les liquidités de 47,6 millions de CHF l'exercice précédent) et pour les combustibles nucléaires (sorties sans incidence sur les liquidités de 48,6 millions de CHF l'exercice précédent). Il n'y a eu également aucune augmentation des provisions pour le démantèlement des centrales (4,0 millions de CHF l'exercice précédent). Les entrées liées aux combustibles nucléaires comprennent une augmentation de provisions sans incidence sur les liquidités de 6,0 millions de CHF due aux coûts supplémentaires annuels de gestion des déchets induits par l'exploitation de la centrale (5,0 millions de CHF l'exercice précédent).

Des charges d'emprunt d'un montant de 2,3 millions de CHF ont été portées à l'actif du bilan en 2015 (1,6 million de CHF l'exercice précédent). Des indemnités à hauteur de 1,2 million de CHF ont été comptabilisées via le compte de pertes et profits pour les immobilisations corporelles qui se sont dépréciées, ont été détruites ou ont été mises hors service (1,4 million de CHF l'exercice précédent).

Les changements dans le périmètre de consolidation portent pour 34,2 millions de CHF sur les regroupements d'entreprises (3,4 millions de CHF l'exercice précédent) et pour -10 millions de CHF sur les sorties de sociétés (-3,1 millions de CHF l'exercice précédent).

en millions de CHF	Centrales	Installations de transport et de distribution	Bâtiments et terrains	Combustibles nucléaires	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2013	2 716,2	2 428,1	283,2	791,8	340,8	190,7	6 750,8
Changement dans le périmètre de consolidation	-3,6				3,0	-0,9	-1,5
Entrées	10,5	1,9	0,2	9,3	3,2	206,5	231,6
Sorties	-57,2	-20,8	-3,7	-48,6	-9,4	-1,2	-140,9
Reclassifications	37,4	82,6	3,3		23,9	-147,2	0,0
Changes	-19,6	-0,1	-0,1		-0,1		-19,9
Valeurs brutes au 31.12.2014	2 683,7	2 491,7	282,9	752,5	361,4	247,9	6 820,1
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2013	1 488,3	1 292,6	124,5	592,1	223,5	44,6	3 765,6
Changement dans le périmètre de consolidation	-0,7					-1,1	-1,8
Amortissements	81,8	55,1	6,0	35,3	24,3		202,5
Dépréciations	14,0		0,5			11,7	26,2
Sorties	-2,2	-18,6	-0,3		-9,4	-0,7	-31,2
Annulation de dépréciations	-16,4	-3,7					-20,1
Reclassifications	0,1	-0,1					0,0
Changes	-3,8				-0,1		-3,9
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	1 561,1	1 325,3	130,7	627,4	238,3	54,5	3 937,3
Valeurs nettes au 31.12.2014	1 122,6	1 166,4	152,2	125,1	123,1	193,4	2 882,8
– dont dans le leasing financier	195,3						195,3
– dont mises en gage en garantie d'engagements	84,7						84,7

21 Actifs incorporels

en millions de CHF	Droits d'utilisation	Goodwill	Autres	Total
Valeurs brutes au 31.12.2014	180,4	197,1	65,7	443,2
Changement dans le périmètre de consolidation	2,0	98,7	29,9	130,6
Entrées résultant d'acquisitions	0,7		18,9	19,6
Entrées résultant de la production pour compte propre			4,1	4,1
Sorties	-0,5		-4,1	-4,6
Changes	-10,5	-0,7	-0,1	-11,3
Valeurs brutes au 31.12.2015	172,1	295,1	114,4	581,6
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	145,3	92,4	26,1	263,8
Changement dans le périmètre de consolidation	0,2			0,2
Amortissements	2,1	0,8	10,2	13,1
Sorties	-0,4		-4,0	-4,4
Changes	-10,6		-0,1	-10,7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	136,6	93,2	32,2	262,0
Valeurs nettes au 31.12.2015	35,5	201,9	82,2	319,6

en millions de CHF	Droits d'utilisation	Goodwill	Autres	Total
Valeurs brutes au 31.12.2013	183,0	185,2	55,8	424,0
Changement dans le périmètre de consolidation		12,0	0,2	12,2
Entrées résultant d'acquisitions	0,2		10,2	10,4
Entrées résultant de la production pour compte propre			2,4	2,4
Sorties	-0,6		-2,9	-3,5
Changes	-2,2	-0,1		-2,3
Valeurs brutes au 31.12.2014	180,4	197,1	65,7	443,2
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2013	145,6	92,4	21,3	259,3
Amortissements	1,9		7,1	9,0
Dépréciations	0,1			0,1
Sorties	-0,2		-2,3	-2,5
Changes	-2,1			-2,1
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	145,3	92,4	26,1	263,8
Valeurs nettes au 31.12.2014	35,1	104,7	39,6	179,4

A la date de clôture du bilan, le goodwill se répartissait entre les unités génératrices de trésorerie suivantes:

en millions de CHF	31.12.2015
Energie	84,4
Prestations	117,5
Total	201,9

Suite à la modification des segments devant faire l'objet d'un rapport, les unités génératrices de trésorerie déterminantes ont également changé pour le contrôle de dépréciation (impairment test) du goodwill. Le goodwill inscrit au bilan est désormais contrôlé au niveau des segments suivants devant faire l'objet d'un rapport: Energie, Réseaux et Prestations. La hausse du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Prestations est due au goodwill résultant des regroupements d'entreprises (cf. note 6). Le goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Energie a légèrement baissé en raison de la fluctuation du cours de l'euro. Au cours de l'exercice précédent, le goodwill se répartissait sur les unités génératrices de trésorerie Production avec 84,7 millions de CHF (désormais repris sous Energie), Renouvelables & Efficacité avec 12,0 millions de CHF et Réseaux avec 8,0 millions de CHF (désormais repris sous Prestations).

La valeur comptable a été comparée à la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie pour contrôler la valeur effective du goodwill inscrit au bilan (impairment test). La valeur réalisable correspond à la valeur d'usage (value in use). Les calculs ont été réalisés sur la base des estimations de cash-flow issues des business plans approuvés par le management sur une période de quatre ans. Le cash-flow généré après cette période a été extrapolé à l'aide d'un taux de croissance estimé. Le contrôle de la valeur effective du goodwill inscrit au bilan n'a révélé aucune nécessité de dépréciation.

Les calculs de la valeur d'usage se fondent sur les principales hypothèses suivantes:

%	WACC	WACC	Taux de
	(avant impôts)	(après impôts)	croissance à long terme
	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2015
Energie	7,4	6,0	1,0
Prestations	8,1	6,6	1,0

%	WACC	WACC	Taux de
	(avant impôts)	(après impôts)	croissance à long terme
	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2014
Production	7,1	5,8	1,0
Renouvelables & Efficacité	7,9	5,5	1,0
Réseaux	5,8	4,7	1,0

L'analyse de sensibilité réalisée montre que des changements réalistes concernant les principales hypothèses n'entraînent pas de dépréciation de la valeur réalisable faisant chuter cette dernière en dessous de la valeur comptable.

22 Engagements résultant de ventes et de prestations et autres engagements

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Engagements résultant de ventes et de prestations	308,8	249,9
Autres engagements financiers	54,4	120,8
Autres engagements	54,7	69,4
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	3,1	9,7
Acomptes clients	18,1	18,6
Total	439,1	468,4

Les acomptes clients concernent des mandats en cours et comprennent des coûts de 58,9 millions de CHF à la date de clôture du bilan (52,8 millions de CHF l'exercice précédent). Sont inclus des bénéfices proportionnels de 2,6 millions de CHF (1,4 million de CHF l'exercice précédent).

23 Engagements financiers

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Emprunts obligataires	996,4	997,3
Emprunt convertible	154,5	156,0
Obligations nominatives	311,0	277,0
Engagements résultant du leasing financier	83,3	63,7
Engagements bancaires	139,2	125,5
Autres engagements financiers	49,8	66,6
Total	1 734,2	1 686,1
dont:		
– Engagements financiers à court terme	65,9	53,9
– Engagements financiers à long terme	1 668,3	1 632,2

Au cours de l'exercice précédent, BKW a émis un emprunt convertible d'un montant de 163,4 millions de CHF, valable du 30 septembre 2014 au 30 septembre 2020, ainsi qu'un coupon d'intérêts de 0,125%. Le prix de conversion se monte à 38,47 CHF à la date de clôture du bilan. Aucun droit de conversion n'a été exercé jusqu'à présent.

Le taux d'intérêt moyen pondéré rapporté à la date de clôture du bilan et à la valeur nominale est de 2,8% (2,8% l'exercice précédent).

Le taux d'intérêt effectif des emprunts et des obligations nominatives de 3,2% (3,2% l'exercice précédent) a entraîné une charge d'intérêts de 41,4 millions de CHF au cours de l'exercice sous revue (41,9 millions de CHF l'exercice précédent).

24 Provisions

en millions de CHF	Elimination des déchets nucléaires	Contrats d'acquisition d'énergie défavorables	Autres provisions	Total
Etat au 31.12.2013	1 587,1	474,4	46,7	2 108,2
Changement dans le périmètre de consolidation			0,3	0,3
Constitution de nouvelles provisions	5,0	9,2	11,0	25,2
Intérêts	78,1	15,9	0,6	94,6
Utilisation de provisions	-13,8	-6,6	-3,1	-23,5
Dissolution de provisions		-10,7	-7,4	-18,1
Adaptation de l'estimation pour l'élimination des déchets nucléaires	-97,5			-97,5
Changes			-0,6	-0,6
Etat au 31.12.2014	1 558,9	482,2	47,5	2 088,6
Changement dans le périmètre de consolidation			2,1	2,1
Constitution de nouvelles provisions	6,0	2,8	2,7	11,5
Intérêts	53,3	13,6	0,6	67,5
Utilisation de provisions	-32,2	-14,0	-4,4	-50,6
Dissolution de provisions		-74,3	-2,4	-76,7
Changes			-2,7	-2,7
Etat au 31.12.2015	1 586,0	410,3	43,4	2 039,7
dont:				
– Provisions à court terme	18,2	42,6	8,2	69,0
– Provisions à long terme	1 567,8	367,7	35,2	1 970,7

Elimination des déchets nucléaires

Au 31 décembre 2015, les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires, d'un montant total de 1 586,0 millions de CHF, se décomposent comme suit:

- 771,7 millions de CHF sont destinés à la désaffectation de la centrale nucléaire. Ce montant couvre les coûts de la phase de post-exploitation devant suivre la mise hors service de la centrale, ainsi que les coûts du démantèlement, de la gestion des déchets correspondants et de la remise en état du site. Les paiements sont prévus à partir de la fin de l'exploitation commerciale planifiée en 2019 et jusqu'à la fin des travaux de désaffectation qui dureront environ 15 ans. Les coûts liés à la gestion des déchets résultant de la désaffectation s'étaleront jusqu'à l'arrivée de ces derniers au dépôt pour déchets de faible et moyenne activité (prévue en 2061).
- 725,5 millions de CHF sont destinés à l'élimination des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs hors de l'enceinte de la centrale. Les paiements correspondants sont effectués régulièrement et se poursuivront jusqu'au scellement du dépôt pour les déchets hautement radioactifs (prévu en 2116).
- 88,8 millions de CHF ont été provisionnés pour les coûts spécifiques à la centrale. Ces derniers correspondent à la gestion des déchets au sein de la centrale; ils échoiront régulièrement jusqu'à quelques années après la fin de l'exploitation commerciale.

L'adaptation de l'estimation pour l'élimination des déchets nucléaires au cours de l'exercice précédent est due à l'utilisation de nouveaux paramètres de calcul des provisions. Dans la version révisée de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFdG), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, le Conseil fédéral avait notamment adapté les paramètres servant à calculer le montant des contributions au fonds de désaffectation et au fonds de gestion. Un taux de renchérissement de 1,5% (auparavant: 3.0%) et un rendement des placements de 3,5% (auparavant: 5.0%) s'appliquent désormais. Ces nouveaux paramètres fixés dans l'OFdG ont été repris depuis 2014 pour le calcul de la provision pour l'élimination des déchets nucléaires. Ce changement a engendré une diminution de la provision d'un montant de 97,5 millions de CHF au cours de l'exercice précédent. Du fait de l'adaptation y relative des coûts d'acquisition de la CNM (centrale et barres de combustibles nucléaires) d'un montant de 96,2 millions de CHF, la dissolution de la provision est en grande partie sans incidence sur le résultat. Par ailleurs, une attribution de 6,0 millions de CHF (5,0 millions de CHF l'exercice précédent) a été effectuée en raison des coûts supplémentaires annuels de gestion des déchets induits par l'exploitation de la centrale. Ces derniers ont également augmenté les coûts d'acquisition des combustibles fossiles sans incidence sur le résultat.

BKW est tenue d'alimenter régulièrement les fonds d'Etat pour la désaffectation des installations nucléaires et pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ces fonds rembourseront aux exploitants les paiements ainsi effectués après la mise hors service des centrales. Les créances envers les fonds d'Etat sont comptabilisées dans les immobilisations financières à long terme (cf. note 18).

Contrats d'acquisition d'énergie défavorables

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont destinées à couvrir les achats d'énergie qui seront effectués auprès des sociétés partenaires à des prix de production supérieurs aux prix de vente attendus et réalisables. Les provisions sont principalement liées aux contrats d'acquisition d'énergie avec les centrales thermiques fossiles de Livorno Ferraris en Italie et de Wilhelmshaven en Allemagne.

Les sorties de trésorerie liées aux provisions concernent la reprise de l'électricité produite aux coûts de production et s'étalent sur une période d'environ 12 ans.

Restructurations et autres provisions

Les provisions constituées pour les restructurations destinées à couvrir les dépenses qui découleront des mesures de restructuration décidées se montaient à 1,1 million de CHF au 31 décembre 2015 (1,6 million de CHF l'exercice précédent).

Les autres provisions couvrent les engagements relevant du domaine du personnel, les probables versements liés à des litiges juridiques ainsi que divers engagements d'exploitation de moindre ampleur. Les sorties de trésorerie liées à ces provisions sont pour l'essentiel attendues dans les trois prochaines années. Des provisions ont par ailleurs été constituées pour le démantèlement et la remise en état des sites d'implantation des centrales. Les coûts correspondants interviendront au terme des durées d'utilisation des différentes centrales; les sorties de trésorerie sont attendues dans les 25 prochaines années.

Les intérêts correspondants aux provisions constituées à la valeur actuelle sont comptabilisés dans les charges financières.

25 Prévoyance en faveur du personnel

La grande majorité du personnel est assurée auprès de la Caisse de pension des Forces motrices Bernoises (Caisse de pension FMB). Elle possède un plan de prévoyance basé sur la primauté des prestations qui répond aux critères correspondants au sens de la norme IAS 19.

La Caisse de pension FMB est une institution de prévoyance de droit privé constituée en fondation. Elle gère la prévoyance professionnelle obligatoire et sur-obligatoire dans le respect de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Le conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pension FMB. Sa composition est paritaire, avec autant de représentants des salariés que des employeurs. Les prestations de la Caisse de pension FMB et leur financement, l'organisation et l'administration, les rapports avec les sociétés affiliées ainsi que les assurés et les bénéficiaires de rentes sont définis dans un règlement de prévoyance et d'organisation édicté par le conseil de fondation. Le conseil de fondation délègue la conduite des affaires à l'administration. La fondation relève de l'autorité de surveillance du canton de Berne.

Le personnel et ses survivants sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, d'une invalidité et d'un décès dans le cadre du plan de prévoyance. Les prestations assurées sont supérieures au minimum légal et sont versées en règle générale sous forme de rentes. Tous les risques actuariels sont supportés par la Caisse de pension FMB. Le plan de prévoyance est financé par les cotisations et par le produit des placements. Les cotisations sont calculées selon la méthode collective. Les sociétés affiliées et les assurés versent les cotisations à l'institution de prévoyance en pourcentage du salaire assuré des bénéficiaires. Les cotisations sont établies de façon à garantir, avec les rendements attendus des placements, les engagements (prestations). Des versements supplémentaires doivent être effectués en cas d'augmentation du salaire assuré.

Le conseil de fondation est responsable du placement de la fortune de prévoyance. L'organisation des activités de placement ainsi que les compétences y afférentes sont définies dans le règlement de placement de la Caisse de pension FMB édicté par le conseil de fondation. Ce règlement complète les prescriptions légales en vigueur. Il détermine la structure de la fortune et fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre pour chacune des catégories de placement. L'investissement de la fortune doit être conduit de façon à garantir la sécurité ainsi qu'un rendement adéquat des placements, une répartition équilibrée des risques et une couverture suffisante des besoins prévisibles en liquidités. Le conseil de fondation a délégué la responsabilité de l'exécution des placements à une commission des placements de capitaux. Les activités de placement de la Caisse de pension FMB s'effectuent essentiellement par l'intermédiaire de prestataires externes (fondations de placement, gestionnaires de fortune, fonds) et sont contrôlées par la commission des placements de capitaux et la gérance de la Caisse. La fortune de prévoyance est investie en Suisse et à l'étranger, de façon largement diversifiée et dans le respect des dispositions légales ainsi que des directives édictées par le conseil de fondation. Elle est déposée auprès d'établissements bancaires suisses reconnus.

L'expert en prévoyance professionnelle établit chaque année le bilan actuariel et contrôle la situation financière et actuarielle de la Caisse de pension FMB. Le degré de couverture actuariel non vérifié de la Caisse de pension FMB était de 109,7% au 31 décembre 2015 (116,2% l'exercice précédent) selon la LPP avec un taux d'intérêt technique de 2,5% (3,0% l'exercice précédent). Conformément à la LPP, des mesures d'assainissement appropriées doivent être prises par le conseil de fondation en accord avec l'expert en prévoyance professionnelle en cas de couverture insuffisante (telles que augmentation des cotisations ordinaires ou perception de contributions d'assainissement). La contribution de l'employeur doit être au moins égale à la somme des cotisations des salariés.

Le rapport d'expertise établi chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle de la Caisse de pension FMB n'est pas basé sur la méthode du coût unitaire projeté comme l'exigent les normes IFRS. C'est pourquoi un rapport d'expertise supplémentaire remplissant les directives des normes IFRS est établi chaque année pour BKW par un expert en prévoyance indépendant.

25.1 Engagement de prévoyance du personnel inscrit au bilan

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel au 31.12	-1 755,3	-1 821,7
Juste valeur des actifs du plan au 31.12	1 557,8	1 563,9
Engagement de prévoyance du personnel inscrit au bilan au 31.12	-197,5	-257,8

25.2 Charges de prévoyance en faveur du personnel selon IAS 19

en millions de CHF	2014	2015
Coût des services rendus (employeur)	30,0	39,6
Charge d'intérêts des engagements de prévoyance	32,6	19,2
Produit des intérêts des actifs du plan	-31,5	-17,0
Frais administratifs, sans les coûts de gestion des actifs du plan	0,7	1,0
Charges de prévoyance en faveur du personnel	31,8	42,8

25.3 Réévaluation de la prévoyance en faveur du personnel

en millions de CHF	2014	2015
Bénéfices/pertes actuariels		
– Variation des hypothèses financières	252,1	36,9
– Variation des hypothèses démographiques	-30,3	-12,9
– Adaptation du fait de l'expérience	7,1	17,1
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	-93,1	7,9
Total des réévaluations inscrites dans les autres éléments du résultat global	135,8	49,0

25.4 Modification de la valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel

en millions de CHF	2014	2015
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance du personnel au 01.01	1 490,5	1 755,3
Charge d'intérêts	32,6	19,2
Coût des services rendus (employeur)	30,0	39,6
Prestations perçues et versées	-60,1	-53,9
Contributions des employés	17,0	19,5
Regroupements d'entreprises	15,7	-0,1
Frais administratifs (hors coûts de gestion du patrimoine)	0,7	1,0
Bénéfices/pertes actuariels	228,9	41,1
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel au 31.12	1 755,3	1 821,7

A la date de clôture du bilan, l'engagement de prévoyance des membres actuels représente une part de 941,8 millions de CHF (885,1 millions de CHF l'exercice précédent). A la date de clôture du bilan, l'engagement de prévoyance des retraités représente une part de 879,9 millions de CHF (870,2 millions de CHF l'exercice précédent).

25.5 Evolution de la juste valeur des actifs du plan

en millions de CHF	2014	2015
Juste valeur des actifs du plan au 01.01	1 437,6	1 557,8
Produit des intérêts des actifs du plan	31,5	17,0
Contributions de l'employeur	27,4	31,4
Contributions des employés	17,0	19,5
Prestations perçues et versées	-60,1	-53,9
Regroupements d'entreprises	11,3	0,0
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	93,1	-7,9
Juste valeur des actifs du plan au 31.12	1 557,8	1 563,9

25.6 Structure des actifs du plan

en millions de CHF	31.12.2014	%	31.12.2015	%
Liquidités	51,5	3,3	41,7	2,7
Instruments de fonds propres	562,5	36,1	557,8	35,7
Instruments de fonds de tiers	576,7	37,0	585,9	37,4
Autres instruments	76,4	4,9	81,4	5,2
Biens immobiliers	290,7	18,7	297,1	19,0
Total des actifs du plan	1 557,8	100,0	1 563,9	100,0
– dont instruments financiers transmissibles de l'entreprise	1,3		1,7	
– dont immeubles utilisés par BKW	9,4		15,7	

Les instruments de fonds propres comprennent des investissements en actions et sont généralement cotés sur un marché actif à leur prix du marché. Au terme de l'exercice sous revue, sur la totalité des actifs, la part d'actions suisses est de 15,0% (13,1% l'exercice précédent) et la part d'actions étrangères de 20,7% (23,0% l'exercice précédent). En Suisse et à l'étranger, les actions sont placées via des investissements directs (gestion par des gestionnaires de fortune externes) ainsi que des fondations de placement et des fonds.

Au 31 décembre 2015, sur la totalité des actifs, les instruments de fonds de tiers se répartissent comme suit: 16,6% d'obligations suisses (16,6% l'exercice précédent), 10,0% d'obligations étrangères avec couverture du risque de change (9,8% l'exercice précédent) et 10,8% de prêts hypothécaires et de lettres de gage (10,6% l'exercice précédent). Les obligations et les lettres de gage sont cotées sur un marché actif à leur prix du marché, tandis que les prêts hypothécaires ne disposent pas de prix coté sur un marché actif.

Les autres instruments sont pour l'essentiel cotés sur un marché actif à leur prix du marché.

Au 31 décembre 2015, sur la totalité des actifs, les biens immobiliers se répartissent comme suit: 12,5% (12,3% l'exercice précédent) d'immeubles (investissement direct en Suisse) et 6,5% (6,4% l'exercice précédent) de fonds immobiliers cotés sur un marché actif (dont la moitié avec des immeubles situés à l'étranger).

Au cours de l'exercice sous revue, le rendement effectif des actifs du plan de prévoyance est de 0,6% (8,5% l'exercice précédent).

25.7 Hypothèses actuarielles

	2014	2015
Taux d'actualisation	1,10 %	0,80 %
Evolution future attendue des salaires	1,25 %	0,50 %
Evolution future attendue des rentes	0,20 %	0,10 %
Table de mortalité	BVG 2010 GT	BVG 2010 GT

La durée moyenne pondérée de l'engagement de prévoyance du personnel s'élevait à 14,2 ans (14,3 ans l'exercice précédent).

Sensibilités des principales hypothèses actuarielles

Le taux d'actualisation, l'évolution des salaires et des rentes ainsi que l'espérance de vie sont considérées comme des hypothèses actuarielles importantes, c'est pourquoi ces éléments sont soumis à une analyse de sensibilité. Le tableau ci-après présente l'augmentation et la diminution des hypothèses de l'engagement de prévoyance du personnel:

31.12.2015 en millions de CHF	Engagement de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25 %)	-62,3	66,6
Evolution des salaires (variation 0,25 %)	10,6	-10,3
Evolution des rentes (variation de +0,20 %/-0,10 %)	43,6	-15,5
Espérance de vie (variation 1 an)	62,8	-64,1

31.12.2014 en millions de CHF	Engagement de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25 %)	-61,1	65,4
Evolution des salaires (variation 0,25 %)	10,6	-10,2
Evolution des rentes (modification de 0,20 %)	42,5	-40,7
Espérance de vie (variation 1 an)	60,1	-61,4

L'analyse de sensibilité a été définie d'après une méthode permettant d'extrapoler l'impact de la variation des hypothèses mentionnées ci-avant sur l'engagement de prévoyance du personnel au terme de l'exercice sous revue.

25.8 Estimation des contributions du prochain exercice

en millions de CHF	2014	2015
Contributions estimées de l'employeur	28,9	31,1
Contributions estimées des employés	18,5	20,1

26 Autres engagements à long terme

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Droits d'utilisation cédés	220,6	229,3
Autres engagements financiers à long terme	7,0	40,6
Autres engagements à long terme	0,6	6,3
Total	228,2	276,2

27 Capital-actions et réserves

27.1 Capital-actions

Le capital-actions émis et entièrement libéré de BKW SA s'élève à 132,0 millions de CHF et se compose de 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF.

Actionnaires majoritaires et leur participation directe

	31.12.2014	31.12.2015
Canton de Berne	52,54 %	52,54 %
Groupe E SA	10,00 %	10,00 %
E.ON SE	6,65 %	6,65 %
Actions propres	8,35 %	8,13 %

Transactions avec les actions propres

	Nombre	Valeur comptable mio. de CHF	Dont celles ayant un effet sur les liquidi- tés mio. de CHF
31.12.2013	4 518 050	319,2	
Achats	170	0,0	0,0
Ventes	-109 123	-8,1	-1,6
31.12.2014	4 409 097	311,1	
Achats	10 000	0,3	0,3
Ventes	-128 146	-8,5	-1,7
31.12.2015	4 290 951	302,9	

27.2 Réserves

Réserves provenant de capitaux

Ces réserves comprennent les réserves payées par les actionnaires.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices se composent des réserves légales et statutaires (hors réserves provenant de capitaux), des bénéfices non distribués des exercices précédents, ainsi que des plus-values et moins-values réalisées sur les ventes d'actions propres.

Actions propres

Les actions BKW détenues par BKW ou par les sociétés du groupe sont déduites des fonds propres à leur valeur d'acquisition. Au 31 décembre 2015, 4 290 951 actions BKW étaient détenues par BKW SA et ses filiales (4 409 097 l'exercice précédent) et 3 000 par les sociétés associées (3 000 l'exercice précédent).

Autres réserves

en millions de CHF	Changes	Réserves de réévaluation pour les instruments financiers disponibles à la vente	Couverture	Bénéfices/pertes actuariels	Total
Etat au 31.12.2013	-205,1	54,8	0,2	158,3	8,2
Changes					
– Changes	-22,8				-22,8
– Transfert au compte de pertes et profits	-0,3				-0,3
Instruments financiers disponibles à la vente					
– Ajustements de valeur		0,9			0,9
– Transfert au compte de pertes et profits		-25,0			-25,0
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur			-0,1		-0,1
– Transfert au compte de pertes et profits			-0,1		-0,1
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				-135,8	-135,8
– des sociétés associées				-19,4	-19,4
Impôts sur le bénéfice		5,3	0,3	31,4	37,0
Etat au 31.12.2014	-228,2	36,0	0,3	34,5	-157,4
Changes					
– Changes	-114,0				-114,0
Instruments financiers disponibles à la vente					
– Ajustements de valeur		-0,3			-0,3
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur			1,0		1,0
– Transfert au compte de pertes et profits			-0,1		-0,1
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				-49,0	-49,0
– des sociétés associées				-9,1	-9,1
Impôts sur le bénéfice	-0,1	0,1	-0,3	11,1	10,8
Etat au 31.12.2015	-342,3	35,8	0,9	-12,5	-318,1

Changes

Les réserves pour changes comprennent les différences de change résultant de la conversion en francs des comptes annuels des sociétés du groupe et des sociétés associées situées à l'étranger.

Réserves de réévaluation pour les instruments financiers disponibles à la vente

Les ajustements effectués sur la valeur des immobilisations financières disponibles à la vente sont saisis dans les réserves de réévaluation jusqu'au moment de leur réalisation ou de leur comptabilisation dans les dépréciations.

Couverture

La réserve pour la couverture comprend les variations de valeur non réalisées des instruments financiers servant à couvrir les flux de trésorerie (cash flow hedge) et les investissements nets à l'étranger (net investment hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, ainsi que les gains et les pertes résultant de relations de couverture closes, dont la réalisation n'est pas encore inscrite au compte de pertes et profits, car le contrat principal sur lequel repose la relation de couverture était encore sans incidence sur le compte de pertes et profits.

Bénéfices/pertes actuariels

La réserve pour les bénéfices et les pertes actuariels englobe l'impact de l'ajustement actuariel périodique.

27.3 Gestion du capital

BKW poursuit un objectif de croissance et de sécurisation à long terme de la valeur de l'entreprise. Sa politique de gestion du capital a pour but d'assurer durablement la capacité d'accès au marché de capitaux et la capacité de financement du groupe en conservant une structure de bilan compatible avec la notation exigée pour cela, et de limiter l'impact potentiel des variations de valeur de l'ensemble du portefeuille financier et du portefeuille de risques. BKW vise un versement constant de dividendes, fondé sur un taux de distribution situé entre 40 et 50% du bénéfice net corrigé. Les ressources financières de BKW sont consacrées en priorité à son domaine d'activité principal et assurent la marge de manœuvre nécessaire conformément aux objectifs de la stratégie du groupe. La politique de gestion du capital n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2015.

28 Produits dérivés

Le tableau ci-après indique la valeur de remplacement et le volume de contrats globaux des positions ouvertes sur instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan, pour les opérations de négoce d'énergie et pour les opérations de couverture des taux et des risques de change. Les produits dérivés qui peuvent être qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 et qui sont traités selon les dispositions de la comptabilité de couverture (hedge accounting) sont présentés séparément.

Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant que valeurs de remplacement positives (créances) ou valeurs de remplacement négatives (engagements). Les valeurs de remplacement positives correspondent aux coûts que devrait supporter BKW pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en sa faveur si toutes les contreparties concernées devenaient insolvable en même temps et si lesdites transactions pouvaient être immédiatement remplacées. Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux coûts que devraient supporter les contreparties pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en leur faveur si BKW ne pouvait plus honorer ses engagements. Le volume de contrats est égal à la valeur sous-jacente ou au volume de contrats correspondant à l'instrument financier dérivé sous-jacent.

La valeur de remplacement des futures est nulle, car les variations de prix par rapport aux prix d'exercice convenus sont balancées quotidiennement. Les contrats à terme du négoce d'énergie englobent les forwards avec profils fixes ou flexibles.

en millions de CHF	Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative		Volume de contrats	
	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015
Futures (négoce d'énergie)	0,0	0,0	0,0	0,0	203,1	96,9
Contrats à terme (négoce d'énergie)	137,4	129,4	82,6	100,9	1 883,7	1 382,6
Swaps	0,0	0,0	3,9	4,6	25,0	25,0
Couverture des risques de change	0,7	0,3	0,9	0,1	10,5	40,9
Opérations de couverture (Hedge accounting)						
– Swaps	11,4	11,1	1,0	0,2	124,6	114,0
– Couverture des risques de change	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	72,6
Total	149,5	141,2	88,4	105,8	2 246,9	1 732,0
dont:						
– Produits dérivés à court terme	104,3	82,1	65,2	67,0		
– Produits dérivés à long terme	45,2	59,1	23,2	38,8		

29 Opérations de couverture (comptabilité de couverture)

Au 31 décembre 2015, les opérations de couverture suivantes étaient ouvertes:

Couverture de juste valeur

A la date de clôture du bilan, il existait un swap de taux d'intérêt destiné à couvrir les variations de la juste valeur d'une partie des emprunts émis. Cette relation de couverture considérée comme hautement efficace peut être qualifiée de couverture de juste valeur. La variation de la juste valeur de la partie sous-jacente des emprunts s'est élevée à 0,8 million de CHF (3,0 millions de CHF l'exercice précédent). Au cours de l'exercice sous revue, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans les produits financiers (aucune part inefficace l'exercice précédent).

Couvertures de flux de trésorerie

A la date de clôture du bilan, il existe des swaps de taux d'intérêt sur les deux prochaines années destinés à couvrir les variations des paiements d'intérêts liés au financement externe de centrales. Ces relations de couverture pouvant être qualifiées de couvertures de flux de trésorerie sont considérées comme hautement efficaces. Leurs gains de réévaluation sont inscrits dans les autres éléments du résultat global (0,2 million de CHF pour l'exercice sous revue, contre -0,1 million de CHF l'exercice précédent). Elles n'ont généré aucune part inefficace en 2015.

A la date de clôture du bilan, plusieurs contrats à terme avaient été passés pour couvrir les variations du cours de l'euro. Ces instruments de couverture sont jugés très efficaces et peuvent être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Il s'agit d'opérations de couverture du chiffre d'affaires en euros de l'exercice suivant et des engagements d'investissement en cours. Leurs gains de réévaluation sont inscrits dans les autres éléments du résultat global (0,8 million de CHF en 2015, aucun en 2014). Au cours de l'exercice sous revue, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans les produits financiers.

Au cours de l'exercice sous revue, une perte de 4,1 millions de CHF (bénéfice de 1,2 million de CHF l'exercice précédent), issue de la couverture des variations du cours de l'euro et couverte au cours de l'exercice sous revue, a été inscrite dans le chiffre d'affaires net.

Couverture d'investissement net

Au cours des exercices précédents, BKW a placé trois obligations nominatives d'un montant nominal total de 275,0 millions d'EUR. Ces obligations nominatives ont été émises en Allemagne et apportent ainsi la garantie qu'une partie du financement des projets d'investissement justement menés en Allemagne soit en cohérence avec ce pays et sa monnaie. Elles ont été désignées comme couvertures d'investissement net. Les pertes et gains de change enregistrés sur les obligations nominatives sont inscrits dans les autres éléments du résultat global et compensent de manière proportionnelle les pertes et gains résultant de la conversion des investissements nets à l'étranger. Au cours de l'exercice sous revue, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans les produits financiers.

30 Relations avec les parties liées

Le tableau ci-après indique les transactions conclues pendant les périodes spécifiées entre BKW et les différentes parties liées. Sauf indication contraire ci-après, toutes ces transactions ont été exécutées aux mêmes conditions que les transactions comparables avec des tiers indépendants:

en millions de CHF	Propriétaire		Sociétés exerçant une influence déterminante sur l'entreprise		Sociétés associées		Institutions de prévoyance	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Produits								
– Vente d'énergie	4,5	4,0	44,2	35,1	71,0	61,3		
– Autres ventes et prestations	7,0	7,0	9,9	9,2	42,4	35,8	1,1	1,1
– Intérêts et dividendes	2,6	2,3	2,2	2,2	57,3	21,1		
Charges								
– Achat d'énergie	17,7	21,4	33,2	13,0	302,2	284,0		
– Autres achats et prestations	0,6	0,7	0,1	0,1	104,2	111,0	26,3	30,8
– Droits et taxes	4,2	2,9						
– Intérêts et dividendes	33,7	44,7	6,3	8,4				
– Impôts sur le bénéfice	3,9	14,5						
Actif								
– Immobilisations financières à long terme	5,1	3,1						
– Prêts					138,4	133,3		
– Droits d'utilisation					12,7	13,4		
– Immobilisations financières à court terme					0,2	15,8		
– Créances et régularisations	4,9	2,0	4,9	4,5	37,8	36,7		
– Liquidités	74,8	35,5						
Engagements								
– Engagements financiers	0,0	1,1	0,1	0,0				
– Droits d'utilisation					0,2	0,3		
– Engagements et régularisations	5,3	8,3	0,3	0,2	51,5	62,9	3,8	10,2

Transactions avec le propriétaire

Le Canton de Berne est l'actionnaire principal de BKW. En tant qu'actionnaire majoritaire, il a une influence déterminante sur l'ensemble des décisions de l'assemblée générale, y compris sur celles concernant l'élection des membres du conseil d'administration et la répartition du bénéfice. BKW entretient des relations de diverses natures avec le Canton de Berne lui-même, mais aussi avec ses autorités, ses institutions de droit public et les sociétés de droit privé dont il détient le contrôle: livraisons d'énergie et autres prestations, achats de matériel et d'autres prestations, ainsi que paiements d'impôts, de redevances hydrauliques et d'autres droits et taxes. L'entreprise conclut également des transactions financières avec la Banque Cantonale Bernoise, dont le Canton de Berne détient la majorité des actions.

Transactions avec les sociétés exerçant une influence déterminante sur BKW

Groupe E SA est représenté dans le conseil d'administration de BKW et a ainsi la possibilité de participer aux décisions relatives à la politique financière et commerciale. BKW lui livre et lui achète de l'énergie, lui achète du matériel et des prestations et lui fournit des prestations. Toutes ces transactions sont conclues aux conditions du marché. BKW détient pour sa part une participation de 10,0% dans Groupe E SA.

Transactions avec les sociétés associées

Les transactions indiquées comprennent, au niveau des produits, des fournitures d'énergie, des transports d'énergie, des dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie, d'exploitation d'entreprise et d'entretien/de maintenance, et au niveau des charges, des achats d'énergie, des transports d'énergie, des prestations de matériel/de tiers ainsi que d'autres prestations. Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent à leurs actionnaires au prix de production. Au cours de l'exercice 2015, les sociétés associées ont emprunté à BKW 13,2 millions de CHF (3,5 millions de CHF l'exercice précédent). Les prêts ont en outre augmenté de 1,0 million de CHF au cours de l'exercice sous revue suite aux changements intervenus dans le périmètre de consolidation. Au cours de l'exercice sous revue, les prêts ont diminué de 1,5 million de CHF en raison de remboursements (0,4 million de CHF l'exercice précédent, de 0,1 million de CHF en raison de changements dans le périmètre de consolidation et de 3,1 millions de CHF en raison de corrections de valeur). Au cours de l'exercice sous revue, BKW a acquis des immobilisations corporelles auprès de sociétés associées au prix de 0,7 million de CHF (achat pour 0,1 million de CHF l'exercice précédent).

Transactions avec les institutions de prévoyance

Les transactions avec les institutions de prévoyance concernent la prévoyance professionnelle. Elles englobent les contributions versées par l'entreprise en tant qu'employeur, des forfaits de gestion (frais de personnel, d'exploitation et d'administration), des prestations immobilières (gestion d'immeubles), ainsi que des prestations financières (gestion des liquidités, y compris du rendement).

Transactions avec le conseil d'administration et la direction du groupe

Rémunérations

en millions de CHF	2014	2015
Prestations échues à court terme	4,7	4,7
Contributions aux plans de prévoyance	1,0	1,5
Rémunérations en actions	0,5	0,6
Total	6,2	6,8

Les participations aux résultats, qui figurent dans les prestations échues à court terme, correspondent aux parts de l'exercice correspondant dont le montant varie.

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont détaillées dans le rapport de rémunération publié conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

31 Leasing

31.1 Leasing opérationnel

A la date de clôture du bilan, les paiements minimaux à venir concernant des contrats irrévocables de leasing opérationnel étaient les suivants:

en millions de CHF	Bailleur		Preneur de leasing	
	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015
Moins de 1 an	8,9	7,9	7,3	7,7
Entre 1 et 5 ans	26,1	16,4	17,6	15,4
Plus de 5 ans	2,5	2,1	48,7	42,8
Total	37,5	26,4	73,6	65,9

Les contrats de leasing opérationnel correspondent à des contrats de location de bâtiments d'exploitation, des contrats de bail et des leasings de véhicules. Les charges de leasing comptabilisées résultant des contrats de leasing opérationnels s'élevaient à 7,3 millions de CHF en 2015 (7,7 millions de CHF l'exercice précédent).

31.2 Leasing financier

en millions de CHF	Paiements de leasing minimaux		Valeur actuelle	
	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015
Moins de 1 an	17,7	11,8	13,0	8,0
Entre 1 et 5 ans	48,5	40,8	34,9	30,0
Plus de 5 ans	40,8	28,8	35,4	25,7
Total	107,0	81,4	83,3	63,7
Coûts de financement	-23,7	-17,7		
Valeur actuelle des paiements de leasing minimaux	83,3	63,7		

Le leasing financier est lié aux parcs éoliens qui sont financés par des contrats de leasing à long terme. A la date de clôture du bilan, les engagements inscrits au bilan le concernant s'élevaient au total à 63,7 millions de CHF (83,3 millions de CHF l'exercice précédent), dont 8,0 millions de CHF (13,0 millions de CHF l'exercice précédent) au titre d'engagements financiers à court terme et 55,7 millions de CHF (70,3 millions de CHF l'exercice précédent) au titre d'engagements financiers à long terme.

32 Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Les liquidités englobent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et les placements à court terme, d'une durée totale n'excédant pas trois mois, auprès d'établissements financiers.

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Avoirs bancaires et avoirs en caisse	502,2	649,2
Dépôts à terme	50,0	185,0
Total liquidités	552,2	834,2

Les données relatives aux acquisitions de sociétés opérées par le groupe durant l'exercice sous revue sont détaillées à la note 6. Le montant de 96,6 millions de CHF relatif aux acquisitions de sociétés opérées par le groupe correspond au prix d'acquisition de 158,6 millions de CHF, moins les liquidités acquises pour un montant de 13,8 millions de CHF ainsi que les paiements différés du prix d'acquisition au moment de cette dernière de 50,2 millions de CHF, plus les paiements relatifs aux paiements différés du prix d'acquisition de 2,0 millions de CHF effectués 2015.

Parmi les immobilisations incorporelles, des entrées de 6,0 millions de CHF étaient sans incidence sur les liquidités (cf. note 20) et parmi les sorties liées aux participations dans les sociétés associées, 0,7 million de CHF étaient également sans incidence sur les liquidités (cf. note 19).

33 Rémunérations en actions

Au cours de l'exercice sous revue, l'occasion a été offerte au personnel et aux membres du conseil d'administration de BKW d'acquérir jusqu'à 287 652 actions BKW à un prix préférentiel (264 468 actions l'exercice précédent). Durant l'exercice 2015, 82 141 actions (67 962 actions l'exercice précédent) ont été achetées au prix unitaire de 20,00 CHF (20,00 CHF l'exercice précédent). La juste valeur unitaire des actions concernées était de 33,00 CHF (30,50 CHF l'exercice précédent). Les charges de personnel liées à cette rémunération en actions se sont élevées à 1,1 million de CHF (0,7 million de CHF l'exercice précédent). Aucun droit de souscription n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

Une participation aux résultats a été versée en tant que nouvelle rémunération en actions aux membres de la direction du groupe et aux cadres supérieurs sous la forme d'actions BKW. Durant l'exercice 2015, 45 394 actions (33 542 actions l'exercice précédent) d'une juste valeur unitaire de 37,55 CHF (29,10 CHF l'exercice précédent) ont été attribuées. Les charges de personnel comptabilisées se montent à 1,8 million de CHF (1,0 million de CHF l'exercice précédent). Aucun droit de souscription n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

34 Actifs et engagements évalués à leur juste valeur

Dans le cadre de la procédure d'évaluation, les actifs et engagements évalués à leur juste valeur sont classés selon les niveaux hiérarchiques suivants:

- Niveau 1: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est exclusivement déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des engagements identiques. BKW classe actuellement à ce niveau hiérarchique les actions cotées en Bourse et les futures relevant du négoce d'énergie.
- Niveau 2: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres basés sur des données de marché directement ou indirectement observables. BKW classe à ce niveau hiérarchique les produits dérivés de gré à gré (tous les contrats à terme relevant du négoce d'énergie, les swaps de taux d'intérêt et les opérations à terme sur devises) ainsi que les parts détenues par l'entreprise dans la fortune nette des fonds d'Etat (fonds de désaffectation et fonds de gestion de la Confédération). La fortune des fonds d'Etat étant gérée par la Confédération, BKW n'a pas accès aux actifs gérés. Conformément à la stratégie de placement fixée, la fortune des fonds est en grande partie investie dans des produits aux prix cotés sur des marchés actifs. Des investissements limités dans des actifs non associés à des prix cotés sur des marchés actifs sont également possibles. Leur évaluation est assurée par le dépositaire central (Global Custodian). BKW n'exerce aucune influence sur les procédures d'évaluation. Les comptes annuels des fonds sont contrôlés chaque année par un organe de révision externe et publiés par les autorités fédérales compétentes.
- Niveau 3: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres qui ne sont pas basés sur des données de marché observables. BKW classe principalement à ce niveau hiérarchique les titres non cotés en Bourse de la catégorie des immobilisations financières disponibles à la vente et des paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition. Leur évaluation nécessite l'estimation par le management de facteurs non observables. Les justes valeurs des actifs financiers affectés au niveau 3 ont été déterminées au moyen de la méthode du cash-flow actualisé et corrigées d'un WACC de 5,4%. Une marge constante (la croissance annuelle de la marge correspond à l'inflation) est appliquée aux modèles d'évaluation. Les paiements différés du prix d'acquisition résultent de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des paiements différés du prix d'acquisition ont été déterminées en tenant compte des flux de paiement attendus, des prévisions de vente et d'autres critères de performance. Une variation de 10% des principaux facteurs non observables n'aurait pas d'impact majeur sur le résultat global ni sur les fonds propres de BKW.

Comme pendant la période de référence, aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant la période sous revue.

en millions de CHF	Valeurs comptables 31.12.2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Immobilisations financières à court terme				
– Titres détenus à des fins de négoce	143,0	143,0		
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	45,9	45,9		
Produits dérivés (à court et long termes)	141,2		141,2	
Immobilisations financières à long terme				
– Immobilisations financières disponibles à la vente	159,5	54,6		104,9
– Créances envers les fonds d'Etat	930,7		930,7	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur				
Produits dérivés (à court et long termes)	-105,8		-105,8	

en millions de CHF	Valeurs comptables 31.12.2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Immobilisations financières à court terme				
– Titres détenus à des fins de négoce	141,6	141,6		
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	70,9	70,9		
Produits dérivés (à court et long termes)	149,5		149,5	
Immobilisations financières à long terme				
– Immobilisations financières disponibles à la vente	160,2	57,1		103,1
– Créances envers les fonds d'Etat	905,0		905,0	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur				
Produits dérivés (à court et long termes)	88,4		88,4	

Engagements également évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015:

- des emprunts obligataires d'un montant de 120,0 millions de CHF (120,6 millions de CHF l'exercice précédent) comme faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur (niveau 2);
- des autres engagements d'un montant de 46,3 millions de CHF (1,5 million de CHF l'exercice précédent) issus de paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition liés aux regroupements d'entreprises (niveau 3).

Les dettes et les actifs évalués à leur juste valeur du niveau 3 ont enregistré les variations suivantes au cours de la période sous revue:

en millions de CHF			Immobilisations financières disponibles à la vente	
	2014	2015	2014	2015
Etat au 01.01	8,9	1,5	100,5	103,1
Entrées	1,5	50,2	0,1	2,9
Sorties	-0,6	-2,0	-0,8	0,0
Ajustements de valeur				
– Réalisations portées au compte de pertes et profits	-8,3	-3,4		
– Ajustement de valeur saisi dans les autres éléments du résultat global			3,3	-1,1
Etat au 31.12	1,5	46,3	103,1	104,9

35 Informations sur les actifs et les engagements financiers

35.1 Valeurs comptables par poste du bilan et répartition dans les catégories d'évaluation conformément à la norme IAS 39

Actifs financiers

en millions de CHF	Note	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		Total	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Liquidités	32	552,2	834,2					552,2	834,2
Créances résultant de ventes et de prestations	15	589,6	498,7					589,6	498,7
Autres créances financières à court terme	15	33,3	36,1					33,3	36,1
Immobilisations financières à court terme	18	570,2	417,2	141,6	143,0			711,8	560,2
Produits dérivés (à court et à long termes)	28			149,5	141,2			149,5	141,2
Comptes de régularisation financiers	17	80,2	55,4					80,2	55,4
Immobilisations financières à long terme	18	164,8	152,5			160,2	159,5	325,0	312,0
Total		1 990,3	1 994,1	291,1	284,2	160,2	159,5	2 441,6	2 437,8

Engagements financiers

en millions de CHF	Note	Engagements à leur valeur d'acquisition au coût amorti		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Inscription au bilan selon IAS 17		Total	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Engagements résultant de ventes et de prestations	22	308,8	249,9					308,8	249,9
Autres engagements financiers à court terme	22	52,9	113,1	1,5	7,7			54,4	120,8
Engagements financiers à court terme	23	52,9	45,9			13,0	8,0	65,9	53,9
Produits dérivés (à court et à long termes)	28			88,4	105,8			88,4	105,8
Comptes de régularisation financiers	17	143,7	168,5					143,7	168,5
Engagements financiers à long terme	23	1 477,4	1 456,5	120,6	120,0	70,3	55,7	1 668,3	1 632,2
Autres engagements financiers à long terme	26	7,0	2,0		38,6			7,0	40,6
Total		2 042,7	2 035,9	210,5	272,1	83,3	63,7	2 336,5	2 371,7

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les prêts, créances et engagements financiers inscrits à leur valeur d'acquisition selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif présentent des justes valeurs proches de leurs valeurs comptables. Les emprunts obligataires et convertibles comptabilisés dans les engagements financiers à long terme présentaient quant à eux au 31 décembre 2015 une juste valeur différente de leur valeur comptable. A la fin de l'exercice, le cours boursier des emprunts (niveau 1 de la juste valeur) s'élevait à 1 272,1 millions de CHF (1 260,3 millions de CHF l'exercice précédent) et la valeur comptable à 1 153,4 millions de CHF (1 150,9 millions de CHF l'exercice précédent).

35.2 Résultats nets des actifs et engagements financiers par catégorie d'évaluation, conformément à la norme IAS 39

Résultat net

en millions de CHF	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		Engagements à leur valeur d'acquisition au coût amorti		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Compris dans le chiffre d'affaires net:										
– Résultat du négoce d'énergie pour compte propre			19,9	8,4					19,9	8,4
– Résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie			14,2	18,6					14,2	18,6
– Modification des paiements conditionnels du prix d'acquisition			8,3	3,4					8,3	3,4
– Variation ajustements de valeur	-3,7	2,4							-3,7	2,4
Compris dans le résultat financier:										
– Produit des intérêts	7,7	8,2	2,8	2,4					10,5	10,6
– Charges d'intérêt							-51,9	-49,2	-51,9	-49,2
– Produit des dividendes					5,2	4,1			5,2	4,1
– Résultat sur évaluation subséquente à la juste valeur			5,3	0,1					5,3	0,1
– Résultat sur cession			25,4	0,2					25,4	0,2
– Dépréciations des immobilisations financières	-3,4	-0,8			0,0	-1,9			-3,4	-2,7
– Résultat autres produits financiers	-4,9	-1,3	0,5	0,5					-4,4	-0,8
– Changes	1,3	1,0							1,3	1,0
Comptabilisés via les autres éléments du résultat global:										
– Résultat sur évaluation subséquente à la juste valeur					0,9	-0,3			0,9	-0,3
Total	-3,0	9,5	76,4	33,6	6,1	1,9	-51,9	-49,2	27,6	-4,2

Au cours des exercices présentés, aucun instrument financier n'a été désigné comme étant évalué à sa juste valeur.

35.3 Conventions de compensation

Dans le cadre de ses activités, BKW conclut des affaires mutuelles avec divers partenaires contractuels. Les créances et les engagements mutuels ainsi constitués sont inscrits au bilan à leur valeur nette dans la mesure où des procédures de compensation ont été convenues dans un contrat et où les conditions préalables à la compensation des postes du bilan sont remplies.

Les montants suivants sont inscrits au bilan à la valeur nette au jour d'établissement:

en millions de CHF	2014			2015		
	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes
Créances résultant de ventes et de prestations	1067,6	-478,0	589,6	802,1	-303,4	498,7
Engagements résultant de ventes et de prestations	-786,8	478,0	-308,8	-553,3	303,4	-249,9
Valeurs de remplacement positives	461,8	-324,4	137,4	590,2	-460,8	129,4
Valeurs de remplacement négatives	-407,0	324,4	-82,6	-561,7	460,8	-100,9

36 Gestion des risques financiers

36.1 Principes de la gestion des risques

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques, y compris le suivi de l'application des mesures. Le processus de gestion des risques est intégré au processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long terme. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques. L'unité Corporate Risk management dépend directement du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de mesure des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction du groupe inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction du groupe prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction du groupe des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques. La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles remonte à sa réunion du 11 décembre 2015.

36.2 Risques de crédit

Les risques de crédit correspondent à l'éventualité d'une perte résultant du nonrespect d'engagements contractuels par une contrepartie. Pour les créances résultant de ventes et de prestations dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, des activités de ventes ainsi que pour les placements de liquidités, le groupe BKW applique une gestion standardisée des risques, qui comprend la définition de limites de risque pour chacun des partenaires commerciaux.

L'essentiel des risques de crédit est géré de façon centralisée par l'unité Corporate Risk management, selon un processus articulé autour de deux axes: l'examen de la solvabilité, y compris l'octroi et la surveillance des limites, d'une part; et le reporting d'autre part. L'examen de la solvabilité consiste à attribuer une classe de solvabilité (A, B ou C) à la contrepartie au moyen d'un système de notation interne. Les classes A et B correspondent par exemple à la note «investment grade» couramment utilisée par les agences de notation. Le classement est calculé sur la base de l'approche Bâle II, fondée sur la notation interne. Les notations externes publiées par des agences de notation réputées sont également prises en compte dans l'examen de la solvabilité. La classe de solvabilité retenue et le montant des fonds propres déterminent la limite octroyée à la contrepartie.

Le tableau ci-après indique le risque de crédit afférent, à la date de clôture du bilan, aux créances résultant de ventes et de prestations, aux produits dérivés à valeur de remplacement positive ainsi qu'aux placements en compte courant et à terme auprès d'établissements de crédit, par classe de solvabilité. Le processus de notation standardisé concerne les contreparties commerciales et bancaires ainsi que les contreparties de distribution en Suisse. Les risques de crédit relatifs aux autres contreparties font l'objet d'une gestion décentralisée fondée sur des approches individualisées.

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Classe de solvabilité A	484,8	581,0
Classe de solvabilité B	1 073,5	1 020,7
Classe de solvabilité C	32,2	17,0
Autres contreparties	270,8	250,4
Total	1 861,3	1 869,1
Eléments compris dans les postes du bilan:		
– Créances résultant de ventes et de prestations	589,6	498,7
– Produits dérivés (à court et à long termes)	149,5	141,2
– Immobilisations financières à court terme (placements à terme uniquement)	570,0	395,0
– Liquidités	552,2	834,2

Le risque maximal de crédit (sans les sûretés fournies) équivaut au montant des actifs financiers monétaires en cours à la date de clôture du bilan. Au 31 décembre 2015, le risque maximal de crédit encouru par BKW s'élevait à 2 136,0 millions de CHF (2 139,8 millions de CHF l'exercice précédent) et correspondait à la valeur comptable de tous les actifs financiers selon la note 35.1, à l'exception des instruments de fonds propres y figurant. Pour atteindre le montant maximal de dommage ainsi calculé, il faudrait non seulement que toutes les contreparties deviennent insolvables simultanément mais aussi que les sûretés et conventions de compensation existantes ne puissent pas être réalisées.

A la date de clôture du bilan, les sûretés fournies s'élevaient à 73,0 millions de CHF (44,1 millions de CHF l'exercice précédent) et augmentaient d'autant le risque maximal de défaillance.

Les sûretés sont principalement exigées des contreparties dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, le donneur de sûreté étant soumis à un examen de solvabilité avec octroi de notation. Les sûretés permettent aux clients des classes A et B de bénéficier d'une limite plus élevée que celle en principe autorisée par leur notation. Les opérations avec des contreparties de la classe C ne sont généralement possibles qu'avec apport de sûretés. Les sûretés peuvent couvrir aussi bien des positions facturées que des positions non facturées. Les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que les produits dérivés inscrits au bilan au 31 décembre 2015 étaient couverts par des sûretés d'un montant total de 136,6 millions de CHF (144,9 millions de CHF l'exercice précédent).

L'octroi d'un crédit d'un montant excessif à un client unique déboucherait sur un cumul de risques. En cas de défaillance de la contrepartie, la perte potentielle et les amortissements nécessaires seraient particulièrement élevés. C'est pourquoi BKW s'attache à répartir de façon adéquate les risques et les limites. Elle a notamment fixé une limite maximale pour chaque classe de solvabilité.

D'un point de vue géographique, les risques de crédit sont fortement concentrés en Suisse. A la date de clôture du bilan, 85% des risques de crédit se rapportaient à des contreparties en Suisse (81% l'exercice précédent).

36.3 Risques de liquidités

La liquidité d'une entreprise désigne son aptitude à faire face, à tout moment, à l'intégralité de ses échéances financières.

La gestion des liquidités à l'échelle du groupe se fonde sur la planification à moyen terme, le budget et les prévisions. La planification des liquidités est effectuée pour l'ensemble du groupe à partir de ces éléments, mais en tenant compte des informations actuelles, sur un horizon glissant de douze mois. Cette planification permet de contrôler le fondement des mesures à long terme sur la base d'informations actuelles, d'identifier d'éventuels problèmes de liquidités et de définir des mesures stratégiques pour optimiser le résultat financier.

Informations sur les durées résiduelles des engagements financiers

Les tableaux ci-après présentent les données relatives aux durées résiduelles ainsi qu'aux flux de trésorerie des engagements financiers sur une base non actualisée.

en millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2015	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 ans et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements résultant de ventes et de prestations	22	249,9	249,9				
Autres engagements financiers à court terme	22	120,8	120,8				
Comptes de régularisation financiers	17	168,5	168,5				
Engagements financiers	23	1 686,1	65,7	64,5	227,3	619,3	1 178,6
Autres engagements financiers à long terme	26	40,6	0,2	0,4	2,4	36,4	1,2
Total engagements non dérivés		2 265,9	605,1	64,9	229,7	655,7	1 179,8
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
– Valeurs de remplacement positives	28	129,4	99,7	38,0	10,1		
– Valeurs de remplacement négatives	28	–100,9	–85,2	–26,0	–8,1		
Valeurs de remplacement nettes		28,5	14,5	12,0	2,0	0,0	0,0
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	28	11,8	1,0			11,1	
– Valeurs de remplacement négatives	28	–4,9	–0,3	–0,3			–4,6
Valeurs de remplacement nettes		6,9	0,7	–0,3	0,0	11,1	–4,6
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			–3 748,1	–1 153,9	–273,8	–2,5	
– Entrées de trésorerie brutes			3 695,5	1 174,7	292,2		

en millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2014	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 ans et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements résultant de ventes et de prestations	22	308,8	308,8				
Autres engagements financiers à court terme	22	54,4	54,4				
Comptes de régularisation financiers	17	143,7	143,7				
Engagements financiers	23	1734,2	114,0	70,2	72,4	622,5	1409,7
Autres engagements financiers à long terme	26	7,0	0,5	4,8	0,2	0,3	1,4
Total engagements non dérivés		2 248,1	621,4	75,0	72,6	622,8	1 411,1
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
– Valeurs de remplacement positives	28	137,4	103,6	36,8	5,7	0,1	
– Valeurs de remplacement négatives	28	–82,6	–64,4	–22,4	–4,6		
Valeurs de remplacement nettes		54,8	39,2	14,4	1,1	0,1	0,0
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	28	12,1	0,7			11,4	
– Valeurs de remplacement négatives	28	–5,8	–1,6	–0,7	–0,7	–0,9	–1,9
Valeurs de remplacement nettes		6,3	–0,9	–0,7	–0,7	10,5	–1,9
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			–3 436,8	–1 158,6	–701,6	–2,8	–1,4
– Entrées de trésorerie brutes			3 507,6	1 247,5	701,8	0,0	0,0

Les montants en devises ont été convertis au cours valable à la date de clôture du bilan. Les flux de trésorerie des engagements rémunérés présentés dans le tableau incluent les intérêts correspondants. Les flux de trésorerie générés par les instruments financiers dérivés sont présentés sans prise en compte des conventions de compensation (netting agreements). L'emprunt convertible entraînera un flux de trésorerie à hauteur de la valeur nominale de l'emprunt (163,4 millions de CHF) au moment de son échéance (en 2020).

36.4 Risques de marché

Les risques de marché résultent des variations de prix et de cours relatives aux positions non couvertes des opérations énergétiques et financières. La politique de BKW en matière de risques autorise la prise de positions ouvertes maintenues sous surveillance. Les risques de prix de l'énergie, de taux, de Bourse, de change ainsi que les risques de prix des certificats de CO₂ font l'objet d'une gestion centralisée. Les risques de marché auxquels BKW est exposée sont regroupés à l'échelle du groupe dans un portefeuille de risque global, ce qui permet de prendre en compte les interdépendances qui peuvent exister entre les différents types de risques (corrélations et effets de diversification qui en découlent) ainsi que d'analyser systématiquement et de maîtriser efficacement le risque global. Les limites de valeur exposée (value at risk), nécessaires à la gestion des risques, doivent être validées par la direction du groupe.

36.4.1 Risques boursiers

Les risques boursiers auxquels BKW est exposée sont liés aux actifs financiers détenus à des fins de négoce, aux actifs financiers disponibles à la vente, ainsi qu'aux créances envers les fonds d'Etat (cf. note 18). Les créances envers les fonds d'Etat n'entrent pas dans la définition que la norme IAS 32 donne des instruments financiers. Elles sont donc exclues des informations qui sont présentées ciaprès sur la mesure des risques.

36.4.2 Risques de taux

La production d'électricité ainsi que les réseaux de transport et de distribution requièrent d'importants capitaux. Afin de limiter l'impact des fluctuations de taux d'intérêt sur les résultats, le financement des investissements s'inscrit généralement sur le long terme, avec des échéances échelonnées. En complément, BKW recourt à des instruments de couverture de taux lorsque le besoin s'en fait ressentir. L'entreprise place ses liquidités à court ou à moyen terme essentiellement dans des positions à revenu variable.

36.4.3 Risques de change

La plupart des transactions d'énergie se traitent en euros. Les fluctuations des taux de change ont des répercussions sur les actifs et sur les résultats présentés en francs suisses. Les positions en devises sont couvertes, dans tous les cas où cela est jugé nécessaire, par des opérations à terme en devises ou la conclusion de swaps de devises.

36.4.4 Risques de prix de l'énergie/des certificats de CO₂

Concernant le négoce d'énergie et de certificats de CO₂, BKW recourt à des positions non couvertes à la fois dans le cadre de la gestion d'actifs et dans le cadre des opérations pour compte propre, les limites autorisées pour ces dernières étant toutefois faibles comparativement à celles de la gestion d'actifs. Pour le négoce d'énergie, il ne peut être pris de positions non couvertes importantes que pour l'exercice en cours et les trois exercices suivants. Pour le négoce de certificats de CO₂, le créneau autorisé est limité à 2020.

36.4.5 Mesure des risques

Les risques de taux, les risques boursiers et les risques de change font régulièrement l'objet d'un calcul de la valeur exposée (value at risk, VaR) et d'un rapport correspondant. BKW utilise à cet effet un niveau de confiance de 99%, en appliquant une durée de détention d'un an pour les intérêts et les actions et d'un jour pour les devises.

Valeur exposée au risque

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Intérêts	4,9	11,7
Cours des actions, instruments financiers disponibles à la vente	58,0	57,2
Devises	1,6	8,4

La valeur exposée indique le risque de variation de la valeur d'un portefeuille donné sur un horizon de douze mois, ou d'un jour, compte tenu des différents risques susceptibles de survenir et du niveau de confiance défini. Les chiffres présentés auraient une incidence sur le résultat et donc également sur les fonds propres.

Sauf en cas de dépréciation, les fluctuations de valeur des instruments financiers disponibles à la vente n'ont aucune incidence sur le résultat annuel, mais sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le risque d'une évolution défavorable des prix des positions non couvertes sur l'électricité, le gaz, les certificats de CO₂, le charbon (financier) et le pétrole (financier) est calculé à l'aide de la Cross-Commodity-Value-at-Risk (CC-VaR). Cette dernière tient compte des interdépendances entre les matières premières citées. Le calcul est effectué au moyen d'une modélisation de type Monte-Carlo, sur la base d'une durée de détention d'un jour et d'un niveau de confiance de 99%. L'évaluation des paramètres de modélisation repose sur une période d'observation glissante de 260 jours. Le risque est géré à l'aide de limites relatives à la fois à la CC-VaR, aux positions et aux volumes de négoce. Une limite relative aux pertes s'applique par ailleurs au négoce pour compte propre. Au 31 décembre 2015, la CC-VaR s'élève à 1,1 million de CHF (1,1 million de CHF l'exercice précédent).

37 Engagements conditionnels et engagements d'investissement

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Engagements conditionnels		
– en faveur de sociétés associées	23,9	17,7
– en faveur de tiers	20,2	55,3
Engagements d'investissement	78,1	300,0
Total	122,2	373,0

Engagements conditionnels

Les garanties accordées sont constituées pour 8,4 millions de CHF (11,1 millions de CHF l'exercice précédent) de garanties présentant une durée inférieure ou égale à douze mois, et pour 12,1 millions de CHF (14,6 millions de CHF l'exercice précédent) de garanties non limitées dans le temps.

Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et au Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements.

En cas de sinistre, les exploitants de centrales nucléaires affiliés au pool d'assureurs européen EMANI auraient l'obligation contractuelle de payer un supplément correspondant à six primes annuelles. Pour BKW, cela correspond à un engagement maximal d'environ 1,5 million de CHF (1,2 million de CHF l'exercice précédent).

Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leurs participations (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Engagements d'investissement

Le 30 juillet 2015, BKW a communiqué qu'elle exerçait son droit de préemption sur la participation dans Swissgrid détenue par la société Alpiq Grid Beteiligungs AG (AGB). Comme tous les autres actionnaires de Swissgrid, BKW dispose d'un droit de préemption sur les actions de Swissgrid par l'intermédiaire de la société BKW Netzbeteiligung SA, dans laquelle elle détient une participation majoritaire. Ce droit de préemption est ancré au niveau légal, statutaire et contractuel et fait partie du dédommagement accordé à tous les anciens propriétaires du réseau de transport à la suite du transfert requis par la loi du réseau haute tension à Swissgrid. Le prix d'achat de l'ensemble de la participation d'AGB dans Swissgrid (env. 30%) s'élève à 300 millions de CHF environ. Au moment de la rédaction de ce rapport financier, les parts n'ont pas encore été transférées car l'acheteur initial s'est opposé judiciairement au droit de préemption de BKW; la procédure est toujours en cours.

38 Événements survenus après la clôture du bilan

Au premier trimestre, BKW a signé un contrat de vente relatif à une participation majoritaire de 70% dans l'entreprise Frosio S.r.l. (Frosio). La conclusion a eu lieu fin février. Le bureau d'ingénieurs de Brescia (I) est spécialisé dans les domaines de la construction hydraulique et des centrales hydroélectriques et fait figure de leader dans ces domaines en Italie. Ces dernières années, la société Frosio, qui emploie une équipe d'env. 20 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 millions d'euros.

Au premier trimestre, BKW a également acquis 100% des parts de la société Kanaltechnikfirma Arpe Holding AG (Arpe). Avec la reprise de cette société spécialisée dans la rénovation et l'entretien de canalisations, BKW étend ses domaines d'activité. Outre l'énergie, les télécommunications et les transports, elle renforce ainsi sa présence dans le secteur de l'eau. Cette entreprise spécialisée dans la technique des canalisations emploie environ 100 collaborateurs et a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de près de 20 millions de francs.

100% des parts de la société Schmid Amrhein AG sise à Lucerne ont par ailleurs été acquises au premier trimestre. Grâce à cette acquisition, BKW est désormais aussi présente en Suisse centrale. L'entreprise lucernoise active dans les domaines des sanitaires, de la ventilation et du chauffage a réalisé ces dernières années un chiffre d'affaires annuel de plus de 15 millions de francs avec ses 90 collaborateurs.

Les entreprises acquises sont rattachées au segment Prestations. L'allocation des prix d'acquisition de ces entreprises n'est pas encore terminée car les acquisitions ont eu lieu peu avant l'achèvement et la validation des comptes annuels. BKW attend de ces acquisitions d'entreprises des actifs nets de près de 8 millions de CHF et un goodwill d'un peu moins de 10 millions de CHF.

Le 23 février 2016, BKW a annoncé qu'elle avait repris par le biais de Nordic Wind Power DA, un consortium d'investisseurs européens, avec quatre autres investisseurs institutionnels, 40% des parts du plus grand projet de parcs éoliens terrestres d'Europe (Fosen Vind). Au total, six parcs éoliens seront connectés au réseau entre 2018 et 2020. Avec une puissance installée de plus de 1 000 MW, ils produiront environ 3 400 GWh d'électricité par an. Les coûts totaux d'investissement s'élèvent à près de 1,1 milliard d'euros. La part de BKW dans le consortium d'investisseurs est de 30%.

Approbation des comptes du groupe

Le conseil d'administration de BKW a approuvé la publication des présents comptes du groupe le 11 mars 2016. Les comptes du groupe doivent être approuvés par l'assemblée générale des actionnaires BKW du 13 mai 2016.

Périmètre de consolidation

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe									
Suisse									
A. Dietrich Kälte Klima Lüftung AG			●		Beringen	0,2	CHF	100,0	31.12.
ahochn AG			●		Dübendorf	0,3	CHF	100,0	31.12.
ahochn AG, Rotkreuz			●		Risch	0,1	CHF	100,0	31.12.
antec group AG			●		Risch	0,4	CHF	100,0	31.12.
Arnold AG			●		Wangen an der Aare	0,5	CHF	100,0	31.12.
Baumeler Leitungsbau AG			●		Buchrain	0,1	CHF	100,0	31.12.
BEBAG Bioenergie Bätterkinden AG	●				Bätterkinden	0,1	CHF	56,0	31.12.
Centrale biomasse Otelfingen SA	●				Otelfingen	0,5	CHF	50,0	31.12.
BKW Energie SA	●	●	●	●	Berne	132,0	CHF	100,0	31.12.
BKW ISP AG			●		Ostermundigen	0,9	CHF	100,0	31.12.
BKW ISP Gebäudetechnik AG			●		Wädenswil	0,2	CHF	100,0	31.12.
BKW Netzteiligung SA		●			Berne	25,1	CHF	50,1	31.12.
BKW Réseau Suisse SA				●	Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
BKW Valais SA	●				Viège	0,1	CHF	100,0	31.12.
Cantoni Haustechnik AG			●		Wohlen	0,2	CHF	100,0	31.12.
cc energie sa			●		Morat	1,0	CHF	66,7	31.12.
Curea Elektro AG			●		Landquart	0,2	CHF	100,0	31.12.
EES Jäggi-Bigler SA			●		Etziken	2,1	CHF	100,0	31.12.
Elektrizitätswerk Grindelwald AG	●	●			Grindelwald	0,6	CHF	92,1	31.12.
Elektrizitätswerke Wynau AG	●				Langenthal	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Aebi AG			●		Aeschi	0,3	CHF	100,0	31.12.
Elektro Feuz AG			●		Grindelwald	0,1	CHF	100,0	31.12.
EWR Energie AG	●	●			Schattenhalb	2,0	CHF	100,0	31.12.
Hertig Haustechnik AG			●		Wohlen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Holzwärme Grindelwald AG	●				Grindelwald	2,5	CHF	90,7	31.12.
inelectro sa			●		Porrentruy	0,5	CHF	100,0	31.12.
IWAG Ingenieure AG			●		Zurich	0,1	CHF	100,0	31.12.
Juvent SA	●				Saint-Imier	6,0	CHF	65,0	31.12.
Karl Waechter AG			●		Zurich	0,1	CHF	100,0	31.12.
Kasteler – Guggisberg AG			●		Berne	0,2	CHF	100,0	31.12.
Kraftwerk Gohlhaus AG	●				Lützelflüh	1,3	CHF	59,9	31.12.
Kraftwerk Lauenen AG	●				Lauenen	2,0	CHF	85,0	31.12.
Kraftwerk Spiggebach AG	●				Reichenbach im Kandertal	3,8	CHF	51,0	31.12.
Kraftwerk Utzenstorf AG	●				Utzenstorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Kraftwerke Fermelbach AG	●				St. Stephan	4,5	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Kander Alp AG	●				Kandersteg	2,5	CHF	60,0	31.12.
Kraftwerke Milibach AG	●				Wiler (Lötschen)	1,0	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Ragn d'Err AG	●				Surses	6,0	CHF	80,0	31.12.
Lutz Bodenmüller AG			●		Beringen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marzolo & Partner AG			●		Uster	0,1	CHF	100,0	31.12.
Neukom Installationen AG			●		Rafz	0,2	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Dienste AG	●	●			Langenthal	2,0	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Mittelland AG		●			Langenthal	10,5	CHF	100,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
Onyx Energie Netze AG		●	●		Langenthal	10,5	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Produktion AG	●				Langenthal	3,0	CHF	100,0	31.12.
Regionaler Wärmeverbund AG Heimberg-Steffisburg (REWAG)	●				Heimberg	2,5	CHF	51,0	31.12.
Schönenberger & Partner AG Sanitäre Anlagen			●		Rickenbach	0,1	CHF	100,0	31.12.
Simmentaler Kraftwerke AG	●				Erlenbach i. S.	7,3	CHF	83,9	31.12.
Société des forces électriques de la Goule SA	●	●			Saint-Imier	3,5	CHF	84,3	31.12.
Société Mont-Soleil	●				Berne	–	CHF	60,0	31.12.
sol-E Suisse SA				●	Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
TID Technische Informationen & Dienstleistungen									
P. Tschannen GmbH			●		Schüpfen	0,1	CHF	100,0	31.12.
TW Energie AG	●				Berne	1,2	CHF	75,0	31.12.
Weber AG, Stäfa			●		Stäfa	0,1	CHF	100,0	31.12.
Allemagne									
BKW Bippen Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Borkum West II Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Deutschland GmbH	●				Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Dubener Platte Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Dörpen Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Wilhelmshaven Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Erneuerbare Energien GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Holleben Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Landkern Wind GmbH	●				Berlin	0,05	EUR	100,0	31.12.
BKW Wind Service GmbH	●		●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
KAE Kraftwerks- & Anlagen-Engineering GmbH			●		Hausen	0,05	EUR	100,0	31.12.
Solare Datensysteme GmbH			●		Geislingen	0,03	EUR	100,0	31.12.
STKW Energie Dörpen GmbH & Co. KG	●				Dörpen	–	EUR	100,0	31.12.
STKW Energie Dörpen Verwaltungs-GmbH	●				Dörpen	0,03	EUR	100,0	31.12.
France									
BKW France SAS	●				Paris	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Hydro Allevard SAS	●				Paris	0,1	EUR	100,0	31.12.
Parc Eolien de Fresnoy Brancourt SAS	●				Vincennes	0,04	EUR	100,0	31.12.
Italie									
BKW Hydro Valle d'Aosta S.r.l.	●				La Salle	0,05	EUR	100,0	31.12.
BKW Italia S.p.A.	●		●		Milan	13,4	EUR	100,0	31.12.
BKW Wind Italia S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	100,0	31.12.
C.D.N.E. S.p.A.			●		Massazza	0,5	EUR	74,9	31.12.
CHI.NA.CO S.r.l.	●				Roè Volciano	2,0	EUR	100,0	31.12.
Electra Italia S.p.A.	●	●			Milan	1,0	EUR	100,0	31.12.
Green Castellaneta S.p.A.	●				Milan	0,1	EUR	100,0	31.12.
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	●				Milan	25,4	EUR	100,0	31.12.
Tamarete Energia S.r.l.	●				Ortona	3,6	EUR	60,0	31.12.
Volturino Wind S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wind Farm Buglia S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wind Farm S.r.l.	●				Milan	0,02	EUR	100,0	31.12.
Wind International Italy S.r.l.	●				Milan	52,2	EUR	100,0	31.12.
Autriche									
Ingenieurgemeinschaft DI Anton Bilek und DI Gunter Krischner GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
USA									
Solar Data Systems Inc.			●		Bethel (CT)	0,10	USD	100,0	31.12.
Joint operations									
Bieleree Kraftwerke AG BIK	●				Bienne	20,0	CHF	50,0	31.12.
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	●				Gsteig	3,2	CHF	50,0	30.09.
Sociétés associées									
Suisse									
Aarewerke AG	●				Klingnau	1,7	CHF	10,1	30.06.
Abonax AG	●				St-Gall	1,0	CHF	34,0	31.12.
AEK Energie AG		●			Soleure	6,0	CHF	39,5	31.12.
Ampard SA		●			Zurich	0,2	CHF	26,7	31.12.
Biogaz du Vallon Sàrl	●				Cortébert	0,02	CHF	24,5	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	●				Leibstadt	450,0	CHF	9,5	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	●				Berne	150,0	CHF	33,3	31.12.
DEVIWA AG	●				Loèche	0,1	CHF	20,0	31.12.
EDJ, Energie du Jura SA	●				Delémont	7,4	CHF	41,0	30.09.
Electra-Massa AG	●				Naters	20,0	CHF	16,1	31.12.
Electricité de la Liègne SA	●				Sion	24,0	CHF	33,3	30.09.
em electrocontrol sa			●		Urtenen-Schönbühl	0,3	CHF	6,6	31.12.
Energie Biberist AG EBAG	●				Biberist	5,0	CHF	25,0	31.12.
Erdgas Thunersee AG	●				Interlaken	6,9	CHF	33,3	31.12.
ETRANS SA		●			Laufenburg	7,5	CHF	11,5	31.12.
EVTL Energieversorgung Talschaft Lötschen AG	●				Wiler (Lötschen)	1,3	CHF	49,0	31.12.
Externes Lager der Kernkraftwerke Schweiz	●				Baden	–	CHF	25,0	31.12.
Forces motrices de Blenio SA	●				Blenio	60,0	CHF	12,0	30.09.
Forces Motrices de Conches SA	●				Ernen	30,0	CHF	25,0	31.12.
Forces Motrices de Mattmark SA	●				Saas-Grund	90,0	CHF	11,1	30.09.
Forces Motrices de Mauvoisin SA	●				Sion	100,0	CHF	19,5	30.09.
GEBNET AG	●				Buchegg	7,0	CHF	40,9	31.12.
Grande Dixence SA	●				Sion	300,0	CHF	13,3	31.12.
Hertli & Bertschy AG, elektrische Anlagen			●		Tafers	0,05	CHF	40,0	31.12.
InnoCampus SA		●			Nidau	1,3	CHF	22,9	31.12.
Kraftwerk Berschnerbach AG	●				Walenstadt	0,1	CHF	49,0	31.12.
Kraftwerk Wannenfluh AG	●				Rüderswil	0,3	CHF	31,9	31.12.
Kraftwerke Färdabach AG	●				Ferden	0,1	CHF	34,0	31.12.
Kraftwerke Hinterrhein AG	●				Thusis	100,0	CHF	7,7	30.09.
Kraftwerke Oberhasli AG	●				Innertkirchen	120,0	CHF	50,0	31.12.
La Prairie Biogaz SA	●				Porrentruy	1,4	CHF	30,0	31.12.
Metanord SA	●				Bellinzzone	18,6	CHF	30,9	31.12.
MOHA ZOFI	●				Brienz	–	CHF	38,5	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Date de clôture relevant du droit commercial
Sociétés associées (suite)									
Nagra	●				Wettingen	–	CHF	14,3	31.12.
NIS AG		●			Sursee	1,0	CHF	25,0	31.12.
Oberland Energie AG	●				Thoune	9,1	CHF	49,0	31.12.
Officine Idroelettrica della Maggia SA	●				Locarno	100,0	CHF	10,0	30.09.
Remplacement centrale nucléaire de Beznau SA	●				Döttingen	1,0	CHF	11,5	31.12.
Remplacement centrale nucléaire de Mühleberg SA	●				Mühleberg	1,0	CHF	51,0	31.12.
RESUN AG	●				Aarau	1,0	CHF	33,3	30.09.
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	●				La Chaux-de-Fonds	6,0	CHF	11,7	31.12.
sol-E Suisse Biogas Zerne	●				Zerne	–	CHF	22,9	31.12.
Solutions Renouvelables Boudry SA	●				Boudry	0,9	CHF	49,0	31.12.
Spontis SA		●			Avenches	0,1	CHF	30,0	31.12.
Swissgrid SA		●			Laufenburg	313,4	CHF	10,9	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	●				Zerne	140,0	CHF	30,0	30.09.
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG	●				Würenlingen	5,0	CHF	10,7	31.12.
Allemagne									
GDF SUEZ Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	●				Wilhelmshaven	–	EUR	33,0	31.12.
HelveticWind Deutschland GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	29,0	31.12.
France									
Centrale Electrique de la Plaine	●				Dremil Lafage	–	EUR	33,3	31.12.
Italie									
Biopower Sardegna S.r.l.	●				Milan	0,1	EUR	10,5	31.12.
E.ON Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A.	●				Milan	10,0	EUR	25,0	31.12.
HelveticWind Italia S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	29,0	31.12.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés



Ernst & Young SA
Belpstrasse 23
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
BKW SA, Berne

Berne, le 11 mars 2016

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de BKW SA, comprenant compte de pertes et profits consolidé, compte de résultat global consolidé, bilan consolidé, variation des fonds propres consolidés, flux de trésorerie consolidés et annexe aux comptes du groupe (pages 14 à 91) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux IFRS et aux dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les IFRS et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Roland Ruprecht
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé

RAPPORT DE GESTION 2015

Comptes annuels de BKW SA

COMPTES ANNUELS DE BKW SA

Comptes annuels de BKW SA

en millions de CHF	2014	2015
Produits de participations	241,4	105,6
Produits des intérêts	54,2	42,1
Autres produits d'exploitation	0,5	0,5
Total des produits	296,1	148,2
Charges d'intérêt	-41,9	-40,0
Autres charges financières	-23,7	-0,7
Autres charges d'exploitation	-6,4	-5,6
Impôts directs	-0,2	-1,1
Total des charges	-72,2	-47,4
Bénéfice net	223,9	100,8

COMPTES ANNUELS DE BKW SA

Bilan

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Actif		
Liquidités	1,5	1,3
créances		
– envers des tiers	0,2	0,3
– envers des participations	51,4	75,6
Comptes de régularisation	6,0	5,7
Total actif circulant	59,1	82,9
Prêts	1472,0	1438,4
Autres immobilisations financières		
– envers des tiers	15,1	13,4
Participations	1362,4	1362,4
Total actif immobilisé	2849,5	2814,2
Total actif	2908,6	2897,1
Passif		
Engagements résultant de ventes		
– envers des tiers	2,8	0,2
– envers des participations	0,1	0,0
Autres engagements à court terme	0,3	1,1
Comptes de régularisation	13,7	13,4
Total engagements à court terme	16,9	14,7
Engagements à long terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	1163,4	1163,4
– Prêts passifs	311,0	277,0
Total engagements à long terme	1474,4	1440,4
Total fonds de tiers	1491,3	1455,1
Capital-actions	132,0	132,0
Réserves légales provenant de capitaux		
– Réserve issue d'apports de capital	26,1	26,1
Réserves légales provenant de bénéfices	1155,0	1155,0
Réserves facultatives provenant de bénéfices		
– Résultat reporté	7,9	154,3
– Bénéfice net	223,9	100,8
Bénéfice au bilan	231,8	255,1
Actions propres	-127,6	-126,2
Total fonds propres	1417,3	1442,0
Total passif	2908,6	2897,1

COMPTES ANNUELS DE BKW SA

Annexe aux comptes annuels

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Au cours de l'exercice sous revue, BKW SA, sise à Berne, a appliqué pour la première fois le droit comptable entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. A des fins de comparabilité, les chiffres du bilan et du compte de pertes et profits des exercices précédents ont été adaptés aux nouvelles prescriptions relatives à la structure des comptes. Les actions propres sont dorénavant présentées sous forme de postes négatifs des capitaux propres. Les réserves pour actions propres ont par conséquent été annulées. Les comptes annuels 2014 correspondent toujours sur le fond à ceux approuvés par l'assemblée générale du 8 mai 2015.

Créances

Les créances sont présentées à leur valeur nominale, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires à la bonne marche de l'entreprise. Les créances inscrites au bilan sont principalement des créances de compte courant à l'encontre de BKW Energie SA.

Actif immobilisé

Les participations détenues par BKW SA sont évaluées individuellement à leur valeur d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires. Les prêts financiers existants envers BKW Energie SA sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires.

Engagements à long terme

Les emprunts obligataires et les emprunts convertibles sont présentés sous les emprunts. Les obligations nominatives sont inscrites au bilan en tant que prêts passifs. Les engagements à long terme sont évalués à leur valeur nominale.

Participations

Raison sociale, forme juridique, siège	But de la société	Capital actions	Taux
		CHF	%
BKW Energie SA, Berne	Energie, Réseaux, Prestations	132 000 000	100,0
BKW Netzbeteiligung SA, Berne	Réseaux	25 100 000	50,1
BKW Réseau Suisse SA, Berne	Réseaux	100 000	100,0
sol-E Suisse SA, Berne	Energie	100 000	100,0

Les participations détenues indirectement par BKW SA sont indiquées aux pages 88 à 91, dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation.

Produits de participations

Les produits de participations 2015 concernent les dividendes en espèces de BKW Energie SA.

Au cours de l'exercice précédent, les produits de participation ont augmenté du fait de dividendes en nature. En 2014, BKW SA a émis un emprunt convertible sur ses actions propres. A cette fin, les actions propres inscrites jusqu'alors au bilan de BKW Energie SA ont été versées à BKW SA au moyen d'un dividende de substance. La participation dans Swissgrid SA, qui a ensuite été présentée comme apport en nature à BKW Netzbeteiligung SA, a également été distribuée par BKW Energie SA comme dividende de substance.

Emprunts

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Emprunt obligataire à 3 %, 2007–2022	200,0	200,0
Emprunt obligataire à 3,375 %, 2009–2019	350,0	350,0
Emprunt obligataire à 1,875 %, 2010–2018	150,0	150,0
Emprunt obligataire à 2,5 %, 2010–2030	300,0	300,0
Emprunt convertible à 0,125 % 2014–2020	163,4	163,4
Total	1 163,4	1 163,4

En septembre 2014, BKW a émis un emprunt convertible d'un montant de 163,4 millions de CHF, valable jusqu'au 30 septembre 2020, ainsi qu'un coupon d'intérêts de 0,125 %. Le délai de conversion s'étend jusqu'au 20 septembre 2020. Le prix de conversion se monte à 38,47 CHF à la date de clôture du bilan. Le prix de conversion et le rapport de conversion seront ajustés si un dividende de plus de 1,20 CHF par action est distribué.

Capital-actions

Le capital-actions de BKW SA, qui s'élève à 132 millions de CHF au 31 décembre 2015, est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

Actionnaires principaux

	31.12.2014	31.12.2015
Canton de Berne	52,54 %	52,54 %
Groupe E SA	10,00 %	10,00 %
E.ON SE	6,65 %	6,65 %
Actions propres	8,35 %	8,13 %

Actions propres

	BKW SA		Sociétés du groupe		Total	
	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre
Portefeuille au 31.12.2013	0,0	0	315,5	4 518 050	315,5	4 518 050
Entrées			0,0	170	0,0	170
Transfert	303,0	4 332 123	-303,0	-4 332 123	-0,0	0
Sorties	0,0	0	-7,1	-109 123	-7,1	-109 123
Portefeuille au 31.12.2014	303,0	4 332 123	5,4	76 974	308,4	4 409 097
Ajustement ¹	-175,4				-175,4	0
Entrées			0,2	10 000	0,2	10 000
Transfert	-1,5	-41 172	1,5	41 172	0,0	0
Sorties			-7,1	-128 146	-7,1	-128 146
Portefeuille au 31.12.2015	126,1	4 290 951	-0,0	0	126,1	4 290 951

1 Ajustement de valeur suite à l'application du nouveau droit comptable

En vertu des dispositions du nouveau droit comptable, le portefeuille d'actions propres de BKW SA est désormais présenté sous forme de poste négatif dans les capitaux propres. Jusqu'à présent, les actions propres faisaient partie de l'actif circulant et le portefeuille d'actions propres du groupe BKW était inscrit au bilan à sa valeur d'acquisition initiale de 308,4 millions de CHF en tant que réserves pour actions propres. Du fait de prix du marché inférieurs aux valeurs d'acquisition, la

valeur des actions propres a été ajustée à 127,6 millions de CHF dans la clôture individuelle de BKW SA au 31 décembre 2014. La correction de valeur inscrite dans l'exercice 2014 et présentée dans les autres charges financières se montait à 19 millions de CHF. Suite à l'application des nouvelles dispositions, les actions propres ont été transférées dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2015 à la valeur comptable nette et sans incidence sur le résultat. Les réserves pour actions propres présentées jusqu'à présent ont été transférées, sans incidence sur le résultat, dans le résultat reporté.

Engagements conditionnels

en millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015
Garanties pour les sociétés du groupe en faveur de tiers	112,3	186,1

Participation des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe au capital-actions de la société

Membres du conseil d'administration

Nombre d'actions		31.12.2014	31.12.2015
Urs Gasche	Président	2 777	3 377
Hartmut Geldmacher	Vice-président	2 520	3 120
Kurt Rohrbach	2 ^e vice-président	12 757	12 055
Marc-Alain Affolter	Membre	3 720	4 320
Roger Baillod	Membre	1 600	2 200
Georges Bindschedler	Membre	5 720	6 320
Barbara Egger-Jenzer	Membre	400	400
Eugen Marbach	Membre (jusqu'au 9 mai 2015)	3 000	n/a
Dominique Gachoud	Membre (à compter du 9 mai 2015)	n/a	250
Kurt Schär	Membre	1 000	1 000
Beatrice Simon-Jungi	Membre	1 000	1 600
Philippe Viridis	Membre (jusqu'au 9 mai 2015)	4 520	n/a
Total		39 014	34 642

Dans le cadre du programme de participation au capital-actions de BKW, les membres du conseil d'administration ont acquis 4 800 actions en 2015 (4 200 actions l'exercice précédent). Les rémunérations en actions issues des achats s'élevaient à 40 000 CHF (21 000 CHF l'exercice précédent) et correspondent à l'avantage matériel de l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel.

Membres de la direction du groupe

Nombre d'actions		31.12.2014	31.12.2015
Suzanne Thoma	CEO	7 333	13 493
Christophe Bossel	Chef Réseaux	3 681	5 966
Monica Dell'Anna	Cheffe Marché (jusqu'au 3 septembre 2015)	3 075	n/a
Ronald Trächsel	Chef Finances & services	1 289	3 870
Hermann Ineichen	Chef Production	6 112	8 693
Renato Sturani	Chef Renouvelables & Efficacité	3 143	5 428
Total		24 633	37 450

Certaines actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à trois ans.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

Proposition à l'assemblée générale

CHF	
Bénéfice reporté	154 269 896
Bénéfice net	100 809 009
Bénéfice au bilan	255 078 905

Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan soit réparti comme suit:

CHF	
Dividende de 1,60 CHF par action de dividende ¹	77 615 685
Report à nouveau	177 463 220
Total	255 078 905

1 Aucun dividende ne sera versé sur les actions propres détenues par BKW SA Par conséquent, le nombre d'actions de dividende au moment de l'établissement des comptes annuels s'élève à 4290951. La dernière date de transaction autorisée pour les dividendes est le 17 mai. Dès le 18 mai, les actions se négocient hors dividendes. Si toutes les actions donnaient droit à un dividende, le versement des dividendes se monterait à 84480000 CHF et le report à nouveau à 170598905 CHF.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, on procédera à la distribution suivante:

CHF	
Dividende par action	1,60
Déduction de l'impôt anticipé de 35%	0,56
Dividende net	1,04

Berne, le 11 mars 2016

Au nom du conseil d'administration
Le président
Urs Gasche

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA
Belpstrasse 23
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
BKW SA, Berne

Berne, le 11 mars 2016

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW SA, comprenant le compte de résultats, le bilan et l'annexe (pages 96 à 100) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Roland Ruprecht
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé

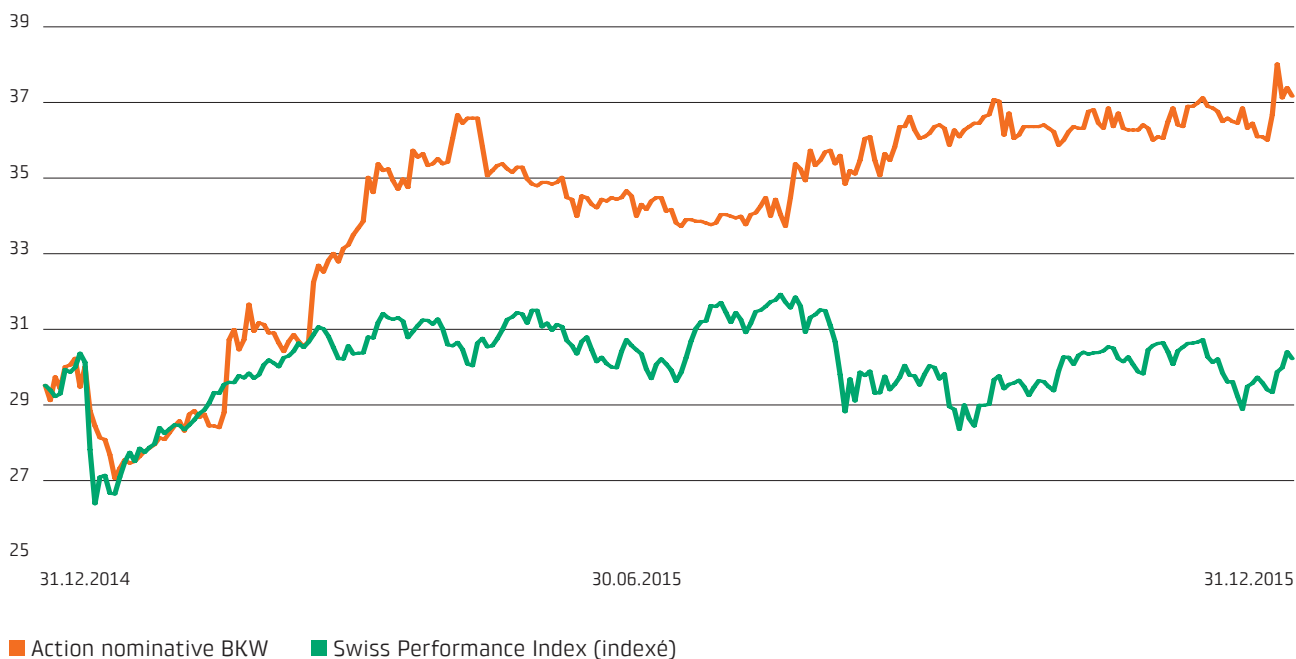
Informations pour les investisseurs

INFORMATIONS POUR LES INVESTISSEURS

Action, emprunts et calendrier financier

Evolution du cours de l'action BKW

31.12.2014–31.12.2015



L'évolution des marchés des actions en 2015 a été fortement marquée par l'abolition du cours plancher CHF/EUR par la Banque nationale Suisse (BNS). L'annonce de la BNS a entraîné des pertes considérables sur les marchés financiers. L'action BKW a également perdu près de 5%. La réaction négative initiale s'est toutefois progressivement rectifiée et les marchés des actions se sont rétablis.

Le 23 février, BKW a communiqué que le résultat 2014 serait bien plus solide qu'escompté jusqu'alors. Le bénéfice d'exploitation ainsi que le bénéfice net ont clairement augmenté par rapport à l'exercice précédent. L'action BKW a ensuite enregistré des gains de change significatifs.

Suite à la publication du rapport financier 2014 le 19 mars et à la présentation détaillée du solide résultat annuel, l'action BKW a à nouveau progressé et a enregistré une bien meilleure évolution que le SPI. Le cours de l'action a ensuite légèrement diminué jusqu'au second semestre en raison du versement des dividendes et du léger recul de l'évolution du marché global mesuré au SPI.

Au troisième trimestre, le cours de l'action a à nouveau augmenté. Outre les acquisitions réalisées par BKW à cette période, BKW a pu présenter un bon résultat semestriel 2015 début septembre. BKW a pratiquement réussi à compenser les faibles prix de l'électricité et les effets de change négatifs à la mi-année.

Au quatrième trimestre, le cours est resté constant au-dessus de 37,00 CHF. Le 31 décembre, l'action BKW a clôturé à 38,00 CHF; avec un gain de change réjouissant et considérable de 29% depuis le début de l'année, l'action BKW a connu une évolution significativement plus favorable que celle du SPI (+3%).

Cotation

L'action BKW SA est cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange. Parallèlement, elle reste cotée à la BX Berne Exchange.

Symbole ticker SIX et BX	BKW
Numéro de valeur	13 029 366
Code ISIN	CH0130293662

Répartition du bénéfice

Pour l'exercice 2015, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende de 1,60 CHF par action. Les dividendes seront versés le 20 mai 2016.

Restrictions de transfert

L'inscription d'un acquéreur d'actions de la société au registre des actionnaires en tant qu'actionnaire ayant droit de vote peut être refusée pour les raisons suivantes:

- a) Lorsque l'achat en question permet à une personne physique ou morale, ou à une société de personnes, de posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de la société; cette restriction s'applique aux personnes morales, aux sociétés de personnes, aux associations de personnes ou aux exploitations en main commune qui sont liées entre elles par le capital ou les voix, par une direction unique ou d'une autre manière. Ceci s'applique à toutes les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes qui se sont regroupées ou mises d'accord pour acquérir les actions.
- b) Lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il a acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Actionnaires principaux

	31.12.2014	31.12.2015
Canton de Berne	52,54%	52,54%
Groupe E SA	10,00%	10,00%
E.ON SE	6,65%	6,65%
Actions propres	8,35%	8,13%

En 2014, E.ON SE a émis un emprunt convertible, échangeable en actions BKW, de plus de 113 millions d'EUR, valable jusqu'en septembre 2018. Le prix de conversion se monte à 32,21 EUR.

Le flottant, c'est-à-dire la part des actions détenues par le public, s'élève à environ 22,7%. L'action BKW est intégrée au Swiss Performance Index (SPI).

Chiffres-clés par action

CHF	31.12.2014	31.12.2015
Résultat	5,96	5,29
Fonds propres	50,28	51,05
Dividende	1,60	1,60
Rendement du dividende, en % ¹	5,4	4,2
Rapport cours/bénéfice ¹	4,9	7,2
Cours au 31 décembre	29,45	38,00
Cours le plus haut	33,75	38,95
Cours le plus bas	28,25	26,70

1 Sur la base du cours au 31 décembre

Emprunts

Au 31 décembre 2015, les emprunts obligataires en cours de BKW sont les suivants:

	Valeur nominale	Durée	Maturité	Code ISIN
Emprunt obligataire à 1,875 %	150 millions de CHF	2010–2018	15.10.2018	CH0117843596
Emprunt obligataire à 3,375 %	350 millions de CHF	2009–2019	29.07.2019	CH0103164577
Emprunt obligataire à 3 %	200 millions de CHF	2007–2022	27.04.2022	CH0030356718
Emprunt obligataire à 2,5 %	300 millions de CHF	2010–2030	15.10.2030	CH0117843745
Emprunt convertible à 0,125 %	163,4 millions de CHF	2014–2020	30.09.2020	CH0253592742

Le prix de conversion de l'emprunt convertible placé lors de l'exercice précédent a légèrement diminué par rapport à sa valeur initiale en raison des dividendes distribués en 2014 et se monte désormais à 38,47 CHF. L'emprunt est convertible en approximativement 4,2 millions d'actions nominatives garanties par le portefeuille d'actions propres de BKW. Le remboursement au 30 septembre 2020 s'effectuera à la valeur nominale. Aucun droit de conversion n'a été exercé jusqu'à présent.

Calendrier financier

Assemblée générale	13 mai 2016
Date ex-dividende	18 mai 2016
Versement des dividendes	20 mai 2016
Publication du résultat intermédiaire 2016	6 septembre 2016

Contact: investor.relations@bkw.ch

Chiffres-clés concernant la production

	Part d'énergie ¹ %	Puissance installée, part BKW MW	2014 Prélèvement BKW GWh	2015 Prélèvement BKW GWh	Ecart par rapport à 2014 %
Centrales BKW et sociétés du groupe					
Centrales hydroélectriques					
Aarberg	100,0	15,0	82,9	84,7	2,2
Bannwil	100,0	27,0	146,7	130,5	-11,0
Kallnach	100,0	8,1	64,3	54,4	-15,4
Kandergrund	100,0	18,8	97,7	98,4	0,7
Mühleberg	100,0	45,0	165,9	154,5	-6,9
Niederried-Radelfingen	100,0	15,0	77,4	74,4	-3,9
Spiez	100,0	18,6	104,2	100,4	-3,6
Simmentaler Kraftwerke AG	100,0	29,1	108,7	91,3	-16,0
Elektrizitätswerk Grindelwald AG	100,0	1,4	7,4	6,0	-18,9
EWR Energie AG (Schattenhalb 1)	100,0	0,0	8,1	0,0	-100,0
Société des forces électriques de la Goule SA	100,0	5,2	27,1	19,7	-27,3
Onyx Energie Produktion AG	100,0	20,0	88,4	82,5	-6,7
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	100,0	42,0	202,6	115,5	-43,0
Total centrales hydroélectriques		245,2	1 181,4	1 012,3	-14,3
Centrales nucléaires					
Mühleberg	100,0	373,0	3 022,7	2 933,9	-2,9
Centrales thermiques fossiles					
Tamarete Energia S.r.l.	60,0	62,0	47,8	113,3	137,0
Nouvelles énergies renouvelables					
Photovoltaïque Suisse	100,0	1,5	1,9	1,8	-5,3
Biomasse Suisse	100,0	1,4	21,8	19,9	-8,7
Petite hydraulique Suisse	100,0	15,3	68,9	71,1	3,2
CHI.NA.CO S.r.l.	100,0	10,0	53,3	34,2	-35,8
BKW Hydro Valle d'Aosta S.r.l.	100,0	8,0	35,5	30,2	-14,9
Juvent SA	100,0	17,5	50,5	52,7	4,4
Fresnoy	100,0	19,3	0,0	13,9	
Centrale éolienne Bockelwitz	100,0	15,0	16,3	20,5	25,8
BKW Holleben Wind GmbH	100,0	25,5	35,6	42,7	19,9
BKW Bippen Wind GmbH	100,0	27,6	42,9	45,3	5,6
BKW Dubener Platte Wind GmbH	100,0	40,0	62,9	71,1	13,0
BKW Landkern Wind GmbH	100,0	8,0	12,7	15,0	18,1
Wind Farm S.r.l.	100,0	41,4	54,0	47,7	-11,7
Wind Farm Buglia S.r.l.	100,0	20,0	31,2	30,4	-2,6
Wind International Italy S.r.l.	100,0	82,8	129,1	119,3	-7,6
Volturino Wind S.r.l.	100,0	25,2	63,2	59,3	-6,2
Green Castellaneta S.p.A.	100,0	56,0	124,8	126,9	1,7
Total nouvelles énergies renouvelables		414,5	804,6	802,0	-0,3
Total centrales BKW et sociétés du groupe		1 094,7	5 056,5	4 861,5	-3,9

1 La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

	Part d'énergie ¹ %	Puissance installée, part BKW MW	2014 Prélèvement BKW GWh	2015 Prélèvement BKW GWh	Ecart par rapport à 2014 %
Participations et contrats de prélèvement					
Centrales hydroélectriques					
Bielersee Kraftwerke AG BIK	50,0	17,7	53,3	55,4	3,9
Forces Motrices de Blenio SA	12,0	50,0	129,1	134,4	4,1
Electra-Massa AG	16,1	54,8	83,0	111,9	34,8
Electricité de la Lienne SA	25,0	24,9	53,0	60,0	13,2
Usines Electriques de l'Engadine SA	29,7	121,8	484,1	435,0	-10,1
Forces Motrices de Conches S.A.	25,5	33,4	75,6	85,7	13,4
Grande Dixence SA	13,3	206,0	267,3	383,5	43,5
Kraftwerke Hinterrhein AG	7,6	50,0	128,2	121,7	-5,1
Forces Motrices de Mattmark SA	11,1	29,3	62,3	63,5	1,9
Forces Motrices de Mauvoisin SA	19,5	82,2	179,1	242,2	35,2
Kraftwerke Oberhasli AG	50,0	551,0	823,7	981,4	19,1
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	50,0	9,0	18,4	19,4	5,4
Officine Idroelettriche della Maggia SA	10,0	57,2	165,1	141,5	-14,3
Aarewerke AG	10,0	4,0	21,5	11,6	-46,0
Flumenthal	37,9	9,5	54,6	47,5	-13,0
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	11,7	4,6	9,2	8,3	-9,8
Argessa AG	63,0	20,8	54,4	67,9	24,8
Total centrales hydroélectriques		1 326,3	2 661,9	2 970,9	11,6
Centrales nucléaires					
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	14,7	171,0	1 390,0	1 263,9	-9,1
Cattenom	3,0	155,0	1 060,7	1 040,8	-1,9
Fessenheim	5,0	90,0	606,5	636,7	5,0
Total centrales nucléaires		416,0	3 057,2	2 941,4	-3,8
Nouvelles énergies renouvelables					
Centrale solaire Mont-Soleil	100,0	0,2	0,6	0,6	0,0
Centrales thermiques fossiles					
E.ON Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A.	25,0	200,0	420,4	793,7	88,8
GDF SUEZ Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	33,0	241,0	0,0	200,1	
Total centrales thermiques fossiles		441,0	420,4	993,8	136,4
Energies non exploitées issues de participations financières		39,4	52,5	62,9	19,8
Total participations et contrats de prélèvement		2 222,9	6 192,6	6 969,6	12,5
Total production, contrats de prélèvement compris		3 317,6	11 249,1	11 831,1	5,2

1 La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

RAPPORT DE GESTION 2015

Corporate Governance

Corporate Governance

Le conseil d'administration et la direction du groupe BKW attachent beaucoup d'importance à un bon gouvernement d'entreprise dans l'intérêt de ses actionnaires et des autres parties prenantes telles que les clients, les collectivités publiques et les collaborateurs. Elle respecte les prescriptions établies par le droit suisse des sociétés anonymes et l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et a inscrit ses principes et règles de Corporate Governance dans ses statuts, son règlement d'organisation et son code de conduite, ainsi que dans les règlements des différents comités du conseil d'administration.

Par le biais de la mise en œuvre et de l'optimisation constante des principes de Corporate Governance reconnus, BKW entend garantir la transparence nécessaire et fournir à ses actionnaires une image d'elle-même aussi complète que possible et permettre à ces derniers de prendre leurs décisions de placement en toute connaissance de cause. Grâce à un juste équilibre entre conduite et contrôle, elle assure en outre une gestion d'entreprise adaptée aux exigences de conformité réglementaire, de performance et de durabilité, et contribue de cette manière à l'accroissement de sa propre valeur. BKW accorde une très grande importance à la gestion durable de l'entreprise et s'appuie sur les directives relatives au rapport sur la durabilité du Global Reporting Initiative.

La structure managériale de BKW est définie de manière à attribuer clairement les responsabilités et à empêcher toute concentration unilatérale de compétences et tout conflit d'intérêts. Les fonctions de président du conseil d'administration et de CEO sont donc séparées. En mai 2015, Dominique Gachoud, directeur général de Groupe E SA, a été élu au conseil d'administration de BKW. Il existe une participation croisée de 10% entre Groupe E SA et BKW. Lorsqu'il y a un risque de conflits d'intérêts, Dominique Gachoud ne participe pas aux séances du conseil d'administration de BKW concernées. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants et n'exercent aucune fonction exécutive. Ils ont été présentés de manière individuelle à l'élection lors de l'assemblée générale en mai 2015. Depuis plusieurs années déjà, le conseil d'administration est constitué de femmes et d'hommes et assure ainsi une bonne diversité en son sein.

Le présent rapport de gouvernement d'entreprise a été établi en conformité avec les dernières exigences de la directive de la SIX Swiss Exchange en matière de Corporate Governance et s'oriente sur le Code suisse de bonnes pratiques pour le gouver-

nement d'entreprise d'économiesuisse, Fédération des entreprises suisses, 2014. Les rémunérations des échelons supérieurs de l'entreprise sont présentées aux pages 137 à 149 du rapport de rémunération. Les informations présentées se rapportent à la situation au 31 décembre 2015. Les changements importants décidés ou étant intervenus entre cette date et l'impression du présent rapport sont mentionnés au point 10. Le site Internet de BKW met à disposition les statuts de BKW SA sur www.bkw.ch/statuts, l'organigramme de la direction du groupe sur www.bkw.ch/organigramme et une multitude d'autres informations.

1 Structure et actionariat du groupe

1.1 Structure opérationnelle du groupe

Conduite du groupe	Finances & services	Production	Renouvelables & Efficacité	Marché	Réseaux
BKW Energie SA		BKW Deutschland GmbH	antec group AG	cc energie sa	Arnold AG
BKW Réseau Suisse SA		– BKW Energie Dörpen Beteiligungs-GmbH	– ahochn AG	C.D.N.E. S.p.A.	– Baumeler Leitungs- bau AG
sol-E Suisse AG		– STKW Energie Dörpen GmbH & Co. KG	– ahochn AG, Rotkreuz	Electra Italia S.p.A.	– Curea Elektro AG
		– STKW Energie Dörpen Verwaltungs-GmbH	BEBAG Bioenergie Bätterkinden AG	Onyx Energie Dienste AG	BKW Netzbeteiligung SA
		– BKW Energie Wilhelmshaven Beteiligungs-GmbH	BKW Bippen Wind GmbH		Elektrizitätswerk Grindelwald AG
		– KAE Kraftwerks- & Anlagen-Engineering GmbH	BKW Borkum West II Beteiligungs-GmbH		EWR Energie AG
		BKW France SAS	BKW Dubener Platte Wind GmbH		IWAG Ingenieure AG
		– BKW Hydro Allevard SAS	BKW Eneuerbare Energien GmbH		Onyx Energie Mittelland AG
		BKW Italia S.p.A.	BKW Holleben Wind GmbH		– Onyx Energie Netze AG
		– BKW Hydro Valle d'Aosta S.r.l.	BKW ISP AG		Société des forces électriques de la Goule SA
		– CHI.NA.CO S.r.l.	– A. Dietrich Kälte Klima Lüftung AG		
		– Idroelettrica Lombarda S.r.l.	– BKW ISP Gebäude-technik AG		
		– Tamarete Energia S.r.l.	– Cantoni Haustechnik AG		
		BKW Valais SA	– EES Jäggi-Bigler SA		
		Elektrizitätswerke Wynau AG	– Elektro Aebi AG		
		Ingenieurgemeinschaft DI Anton Bilek + DI Gunter Krischner GmbH	– Elektro Feuz AG		
		Kraftwerk Gohlhaus AG	– Hertig Haustechnik AG		
		Kraftwerk Lauenen AG	– inelectro sa		
		Kraftwerk Spiggebach AG	– Karl Waechter AG		
		Kraftwerk Utzenstorf AG	– Kasteler-Guggisberg AG		
		Kraftwerke Fermelbach AG	– Lutz Bodenmüller AG		
		Kraftwerke Kander Alp AG	– Marzolo & Partner AG		
		Kraftwerke Milibach AG	– Neukom Installationen AG		
		Kraftwerke Ragn d'Err AG	– Schönenberger & Partner AG Sanitäre Anlagen		
		Onyx Energie Produktion AG	– Weber AG, Stäfa		
		Simmentaler Kraftwerke AG	BKW Landkern Wind GmbH		
		TID Technische Informationen & Dienstleistungen P. Tschannen GmbH	BKW Wind Italia S.r.l.		
		TW Energie AG	– Green Castellaneta S.p.A.		
			BKW Wind Service GmbH		
			Centrale biomasse Otelfingen SA		
			Holzwärme Grindelwald AG		
			Juvent SA		
			Parc Eolien de Fresnoy Brancourt SAS		
			Regionaler Wärmeverbund AG Heimberg-Steffisburg (REWAG)		
			Société Mont-Soleil		
			Solare Datensysteme GmbH		
			– Solar Data Systems Inc.		
			Volturino Wind S.r.l.		
			Wind Farm S.r.l.		
			Wind Farm Buglia S.r.l.		
			Wind International Italy S.r.l.		

Sociétés du groupe cotées

BKW SA, dont le siège se trouve à Berne, est cotée à la SIX Swiss Exchange ainsi qu'à la BX Berne eXchange depuis le 12 décembre 2011. Au 31 décembre 2015, sa capitalisation boursière s'élevait à 1.843,3 millions de CHF.

Données fixes des actions BKW

Symbole de valeur	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
ISIN	CH0130293662
Monnaie de négoce	CHF
Type de titre	Action nominative

Périmètre de consolidation de BKW

Le périmètre de consolidation de BKW ne comprend que des sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les participations de BKW dans les différentes sociétés consolidées par intégration globale sont mentionnées dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation aux pages 88 à 91 des comptes du groupe. Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix.

1.2 Actionnaires principaux

en %	Participation au 31.12.2014	Participation au 31.12.2015
Canton de Berne	52,54	52,54
Groupe E SA	10,00	10,00
E.ON SE	6,65	6,65
BKW SA et sociétés du groupe	8,35	8,13

Au cours de l'exercice sous revue, aucun autre actionnaire n'a déclaré de participation supérieure à 3% des droits de vote à BKW selon l'art. 20 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM).

Aucune déclaration n'a été effectuée en vertu de la loi sur les bourses au cours de l'exercice sous revue.

1.3 Participations croisées

Il existe une participation croisée entre BKW et Groupe E SA: BKW détient 10% (687 500 actions) des droits de vote et du capital de Groupe E SA; Groupe E SA détient de son côté 10% (5 280 000 actions) des droits de vote et du capital de BKW.

2 Structure du capital**2.1 Capital**

Le capital-actions de BKW, qui s'élève à 132 000 000,00 CHF au 31 décembre 2015, est divisé en 52 800 000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune. La société n'a émis ni bon de participation ni bon de jouissance.

2.2 Capital-actions autorisé et conditionnel

BKW ne dispose d'aucun capital-actions autorisé et d'aucun capital-actions conditionnel au 31 décembre 2015.

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices sous revue

en milliers de CHF	Capital- actions	Réserves légales provenant de capitaux	Réserves légales provenant de bénéfices	Réserves facultatives provenant de bénéfices	Actions propres	Total fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2013¹	132 000	26 129	1 154 961	69 945	0	1 383 035
Distribution de dividendes				-63 360		-63 360
Bénéfice net 2013				64 710		64 710
Etat au 31 décembre 2013²	132 000	26 129	1 154 961	71 295	0	1 384 385
Distribution de dividendes				-63 360		-63 360
Entrée d'actions propres					-127 581	-127 581
Bénéfice net 2014				223 883		223 883
Etat au 31 décembre 2014³	132 000	26 129	1 154 961	231 818	-127 581	1 417 327
Distribution de dividendes				-77 548		-77 548
Sortie d'actions propres					1 394	1 394
Bénéfice net 2015				100 809		100 809
Etat au 31 décembre 2015	132 000	26 129	1 154 961	255 079	-126 187	1 441 982

¹ dont réserve pour actions propres 359 845 milliers de CHF

² dont réserve pour actions propres 315 523 milliers de CHF

³ Au cours de l'exercice sous revue, BKW a appliqué pour la première fois le droit comptable entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. A des fins de comparabilité, les chiffres des exercices précédents ont été adaptés aux nouvelles prescriptions relatives à la structure des comptes. Les actions propres ont été présentées pour la première fois sous forme de postes négatifs des capitaux propres. Les réserves pour actions propres ont par conséquent été annulées.

2.4 Actions et bons de participation

Les 52 800 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune, sont toutes entièrement libérées. Toutes confèrent les mêmes droits. Lors de l'assemblée générale, chaque action représentée donne droit à une voix. La société renonce à imprimer et à délivrer des titres pour les actions nominatives. Tout actionnaire peut cependant demander à recevoir gratuitement une attestation pour ses actions.

BKW n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

BKW n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des nommées

Les actions nominatives de BKW ne peuvent être transférées que par cession ou conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiaires. Toute cession doit être annoncée à BKW. L'inscription d'un acquéreur d'actions au registre des actions peut être refusée par la société

dans les cas suivants:

- lorsque l'acquisition entraîne la détention directe ou indirecte de plus de 5% de l'ensemble du capital-actions par une personne physique ou morale ou par une société de personnes; cette restriction s'applique également aux personnes morales, aux sociétés de personnes, aux associations de personnes ou aux exploitations en main commune qui sont liées d'une quelconque manière, qui procèdent ensemble ou qui se sont mises d'accord pour acquérir les actions;
- lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément avoir acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Les inscriptions de nommées sont possibles, mais les actions concernées ne confèrent pas de droit de vote.

2.7 Emprunts convertibles et options

En septembre 2014, BKW a émis un emprunt convertible d'un montant d'environ 163 millions de CHF à 100% de sa valeur nominale, valable du 30 septembre 2014 au 30 septembre 2020, ainsi qu'un coupon d'intérêts de 0,125% par année.

Le prix de conversion se montait à 38,90 CHF, ce qui représentait un rapport de conversion de 128,53755 actions par emprunt pour une valeur nominale de 5 000,00 CHF. Les fractions seront versées en espèces. Le prix de conversion et le rapport de conversion seront ajustés si un dividende de plus de 1,20 CHF par action est distribué. Le 8 mai 2015, l'assemblée générale ordinaire de BKW SA a décidé de verser un dividende de 1,60 CHF par action. Conformément au point 6 (a) (iv) des conditions d'emprunt, cela a entraîné un ajustement du prix de conversion à 38,47 CHF et du rapport de conversion à 129,97141 actions par emprunt au 12 mai 2015. L'emprunt est convertible en environ 4,2 millions d'actions nominatives garanties par le portefeuille d'actions propres de BKW. Le délai de conversion s'étend du 10 novembre 2014 au 20 septembre 2020. Le remboursement au 30 septembre 2020 s'effectuera à la valeur nominale. Aucun droit de conversion n'a été exercé jusqu'à présent.

La société n'a émis aucune option.

3 Conseil d'administration

Conformément aux statuts, le conseil d'administration (CA) se compose de sept à dix membres. Il compte actuellement dix membres indépendants n'appartenant pas à l'exécutif de la société. Le 8 mai 2015, Dominique Gachoud, directeur général de Groupe E SA, a été élu au CA de BKW. Il existe une participation croisée de 10% entre Groupe E SA et BKW. Lorsqu'il y a un risque de conflit d'intérêts, Dominique Gachoud ne participe pas aux séances du CA concernées. Aucun membre du CA n'appartient simultanément à la direction du groupe BKW ou à la direction d'une société du groupe. En vertu de l'article 762 CO et de l'article 19 des statuts, deux membres sont délégués au sein du conseil d'administration par le canton de Berne.

Composition	Année de naissance	Nationalité	Fonction	En fonction depuis
Urs Gasche ¹	1955	Suisse	Président	2011 (2002*)
Hartmut Geldmacher	1955	Allemagne	Vice-président	2011 (2009*)
Kurt Rohrbach	1955	Suisse	2 ^e vice-président	2012
Marc-Alain Affolter ²	1952	Suisse	Membre	2011 (2007*)
Dr. Georges Bindschedler ¹	1953	Suisse	Membre	2011 (2007*)
Kurt Schär ²	1965	Suisse	Membre	2012
Roger Baillod ²	1958	Suisse	Membre	2013
Dominique Gachoud	1954	Suisse	Membre	2015
Barbara Egger-Jenzer ^{1,3}	1956	Suisse	Membre	2011 (2002*)
Beatrice Simon-Jungi ³	1960	Suisse	Membre	2011 (2010*)

¹ Membre du comité de rémunération et de nomination

² Membre du comité de contrôle financier et de gestion des risques

³ Représentante du canton de Berne

* Cette date correspond à l'année de l'entrée au conseil d'administration de BKW FMB Energie SA avant le passage à la structure de holding.

3.1 Membres

Urs Gasche (1955, CH)

Avocat

Membre du CA depuis 2011 (2002*)
Président du CA, président du comité de nomination et de rémunération

Carrière

Depuis 2011 Membre du Conseil national
Depuis 2010 Associé au sein du cabinet d'avocats et de conseillers d'entreprises Markwalder Emmenegger (anciennement Markwalder & Partner)
Activité d'avocat sans activités légales, spécialisé dans les mandats de

conseils d'administration, de conseils de fondation et d'association dans le domaine de l'énergie (BKW) et dans les institutions culturelles

2002–2010 Directeur des finances au Conseil-exécutif du canton de Berne et représentant du canton de Berne au sein du conseil d'administration de BKW FMB Energie SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration de Kumagra AG, Berne
- Membre du conseil d'administration de thunerSeespiele AG, Thoune

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du conseil de fondation de la fondation Schloss Jegenstorf, Jegenstorf
- Membre du conseil de fondation du Musée Alpin Suisse, Berne

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

- Président de la Fédération des associations suisses du commerce et de l'industrie de la technologie médicale (FASMED), Muri bei Bern
- Président de l'association Quality Alliance Eco-Drive, Zurich

Autres activités importantes

Conseil national

Hartmut Geldmacher (1955, D)

Economiste d'entreprise

Membre du CA depuis 2011 (2009*), vice-président du CA

Carrière

Depuis 2011 Entrepreneur indépendant
 2002–2011 Membre du comité directeur et chef du personnel de E.ON Energie AG, Munich
 1980–2002 Plusieurs fonctions dirigeantes chez E.ON Energie AG, Munich, et l'ancienne société PreussenElektra AG, à Hanovre

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit, financier et de vérification de Bayernwerk AG, Regensburg
- Président du conseil de surveillance de Rhein-Main-Donau AG, Munich
- Membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit, financier et de vérification de Hansewerk AG, Quickborn

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Président du conseil de fondation de la Bayerischen EliteAkademie, Munich

Autres activités importantes

Aucune

Kurt Rohrbach (1955, CH)

Ingénieur électricien EPF

Membre du CA depuis 2012, vice-président du CA

Carrière

1980–2015 Diverses fonctions au sein de BKW
 2000–2012 CEO et président de la direction du groupe

CEO et président de la direction du groupe

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Membre du conseil d'administration de Groupe E SA, Granges-Paccot

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de l'Association des entreprises électriques suisses (AES), Aarau
- Membre de la direction du Cours suisse de direction d'entreprise (SKU), Zurich
- Membre de la direction d'economiesuisse, Zurich
- Membre de la direction d'eurelectric, Bruxelles

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

- Président de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, Berne
- Vice-président du Conseil suisse de l'énergie, Berne
- Directeur et co-proprétaire de Devaux & Rohrbach GmbH, Büren an der Aare

Autres activités importantes

Aucune

**Barbara Egger-Jenzer (1956, CH)
Institutrice, avocate**

Membre du CA depuis 2011 (2002*), présidente suppléante du comité de nomination et de rémunération, représentante du canton de Berne

Carrière

- Depuis 2002 Directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie et membre du Conseil-exécutif
- 1987–2002 Avocate indépendante et médiatrice pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes
- 1976–1979 Institutrice primaire à Mättenbach et Rohrbach

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration de BLS SA, Berne
- Membre du conseil d'administration de BLS Netz AG, Berne

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Conseillère d'Etat du canton de Berne

**Marc-Alain Affolter, (1952, CH)
Ingénieur HES**

Membre du CA depuis 2011 (2007*), membre du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Carrière

- Depuis 1985 CEO du groupe Affolter Holding SA, Malleray
- Avant 1985 Ingénieur en développement dans différentes entreprises

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Président du conseil d'administration d'Affolter Holding SA, Malleray
- Président du conseil d'administration d'Affolter Technologies SA, Malleray
- Membre du conseil d'administration d'Esco SA, Les Geneveys-Coffrance
- Membre du conseil d'administration d'AFManagement SA, Malleray
- Membre du conseil d'administration d'Affolter Pignons SA, Malleray

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

**Georges Bindschedler (1953, CH)
Docteur en droit, avocat et notaire**

Membre du CA depuis 2011 (2007*), membre du comité de nomination et de rémunération

Carrière

- Depuis 2006 Délégué du conseil d'administration de merz+benteli ag, Niederwangen
- 2002–2006 Administrateur professionnel et entrepreneur indépendant
- 1985–2002 Délégué du conseil d'administration et CEO de Graffenried Holding SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Vice-président du conseil d'administration de Habegger Maschinenfabrik AG, Thoun
- Vice-président du conseil d'administration de Helvetic Estates SA, Berne
- Président du conseil d'administration de Lüthi Holding AG, Berthoud
- Vice-président du conseil d'administration de Remaco SA et membre du conseil d'administration de Remaco Wealth Management AG, tous deux à Bâle (structure du groupe)
- Président du conseil d'administration de Micamation AG, Dällikon, et de QBIS AG, Wallisellen (structure du groupe)
- Membre du conseil d'administration de Berakom AG, Konolfingen, et d'Ursella AG, Hergiswil (NW) (structure du groupe)
- Membre du conseil d'administration d'Arton Real Estates AG, Zurich

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de fondation de PK-Aetas, fondation collective LPP, Berne
- Vice-président du conseil de fondation de l'université de Berne, fondation de recherche, Berne
- Membre du conseil de fondation de la Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
- Président du conseil de fondation de la fondation Werner und Hedy Berger-Janser pour la recherche contre le cancer, Berne
- Vice-président du conseil de fondation de la fondation Steinmann-Schloss Wyl, Schlosswil
- Membre du conseil de fondation de la fondation «zum Delphin», Zurich
- Vice-président de la cooperative Schärpeter, Berne

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

- Président du Conseil de l'école de la Haute école spécialisée bernoise (jusqu'à fin 2015)
- Membre du conseil de fondation de la fondation des fondateurs, Berne, de la fondation Strategiedialog 21, Zurich, et de la fondation Schweizer Monatshefte, Zurich (structure du groupe)
- Membre du conseil de fondation de la fondation de l'Internationale Treuhand AG pour la participation des collaborateurs, Bâle

- Vice-président du conseil de fondation de la Fondation pour la liberté d'opinion et la diversité des médias, Berne

Autres activités importantes

Aucune

Beatrice Simon-Jungi (1960, CH)**Economiste d'entreprise**

Membre du CA depuis 2011 (2010*), représentante du canton de Berne

Carrière

- Depuis 2010 Directrice des finances au Conseil-exécutif du canton de Berne
- 2006–2010 Membre du Grand Conseil du canton de Berne
- 2003–2010 Maire de Seedorf
- 1995–2003 Membre du conseil communal de Seedorf

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Membre du conseil d'administration de Salines Suisses SA, Pratteln

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de fondation de la fondation Kulturhalle Lyss, Lyss

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Conseillère d'Etat du canton de Berne

Kurt Schär (1965, CH)**Electronicien radio-TV/planificateur marketing et administrateur de la Swiss Board School**

Membre du CA depuis 2012, président suppléant du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Carrière

- Depuis 2014 Propriétaire de Sunnsite Management AG

2001–2014 CEO de Biketec AG, le fabricant du vélo électrique Flyer basé à Huttwil
 1999–2000 Vice-président Vente & Marketing chez Hélio Courvoisier
 Avant 1999 Gestion de produits et fonctions de conduite dans le domaine de la vente notamment chez Kontakt-Systeme AG dans le secteur de la télématique

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Président du conseil d'administration d'Emmental Tours AG, Berthoud
- Président du conseil d'administration de la Route du Cœur, Berthoud
- Président du conseil d'administration de Härzdörfli AG, Madiswil
- Vice-président du conseil d'administration de Striebig AG, Lucerne
- Membre du conseil d'administration de Stöcklin Möbel AG, Aesch (BL)
- Président du conseil d'administration de Sorglos Design AG, Luthern
- Membre du conseil d'administration d'IE Engineering Group AG, Zurich
- Président du conseil d'administration de Brau AG Langenthal, Langenthal

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

- Membre du conseil de fondation de la fondation WBM (Werkstätte für Behinderte), Madiswil
- Membre du conseil de fondation de la fondation de prévoyance pour le personnel de Firma Striebig AG, Lucerne
- Membre du conseil de fondation de la Fondation Dialogue Risque, Saint-Gall
- Président du conseil de fondation de la fondation Taunerhaus Roggwil, Roggwil

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Membre du comité du parti des Vert'libéraux du canton de Berne

**Roger Baillod (1958, CH)
 Expert économiste diplômé**

Membre du CA depuis 2013, président du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Carrière

Depuis 1996 Chief Financial Officer du groupe Bucher Industries SA, sis à Niederweningen, Zurich
 1993–1996 Membre de la direction de deux entreprises industrielles
 1984–1993 Economiste et conseiller économique chez ATAG Ernst & Young Holding SA à Zurich et à St-Gall

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Membre du conseil d'administration de la Fédération des coopératives Migros à Zurich

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

**Dominique Gachoud (1954, CH)
 Ingénieur électricien diplômé EPFL**

Membre du CA depuis 2015

Carrière

Depuis 2012 Directeur général de Groupe E SA
 2005–2012 Directeur Distribution Energie de Groupe E SA
 2000–2004 Directeur de la distribution d'énergie des EEF, puis des EEF et d'ENSA (Electricité Neuchâteloise SA)
 Avant 2005 Diverses fonctions dans des entreprises électriques dans le canton de Fribourg

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

* Cette date correspond à l'année de l'entrée au CA de BKW FMB Energie SA avant le passage à la structure de holding.

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Président du conseil d'administration de Groupe E Celsius SA, Fribourg
- Président du conseil d'administration de Groupe E Connect SA, Granges-Paccot
- Président du conseil d'administration de SACAO SA, Givisiez, Givisiez
- Membre du conseil d'administration de Gaznat SA, Vevey
- Membre du conseil d'administration d'Unigaz SA, Givisiez
- Membre du conseil d'administration de Fingaz SA, Vevey
- Membre du conseil d'administration de Petrosvibri SA, Vevey
- Membre du conseil d'administration de Groupe E Greenwatt SA, Granges-Paccot

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Vice-président de l'Association des entreprises électriques suisses (AES), Aarau

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

- Président de l'association regioGrid, l'association des distributeurs cantonaux et régionaux, Aarau
- Membre de la commission de l'énergie du canton de Fribourg
- Membre du conseil de fondation de la Fondation pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics du canton de Fribourg

Autres activités importantes

Aucune

Départs au cours de l'exercice sous revue

Les deux membres du conseil d'administration Philippe Viridis et Eugen Marbach ont quitté le conseil d'administration au terme de leur mandature, à la fin de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2015. Monsieur Viridis était le représentant de l'actionnaire de BKW Groupe E SA. Dominique Gachoud a été élu par l'assemblée générale en tant que successeur de Monsieur Viridis.

3.2 Dispositions statutaires relatives au nombre d'activités autorisées

Conformément à l'article 21 des statuts, les membres du conseil d'administration sont autorisés

à exercer, en-dehors du groupe BKW, au maximum dix mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration d'entreprises à but lucratif, dont au maximum cinq dans des sociétés cotées en bourse, ainsi que dix mandats dans d'autres entités juridiques telles que des fondations et des associations devant être inscrites au registre du commerce. Ne sont pas concernés par ces restrictions: les mandats dans des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société, l'engagement au sein du comité d'associations de la branche et d'organisations d'utilité publique, pour autant que le nombre total de ces mandats n'excède pas dix par membre et les mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration de sociétés et d'entités juridiques dans lesquelles la société participe directement ou indirectement, ou les mandats qui sont pris en charge sur ordre de la société. Ces derniers sont toutefois limités à dix et plusieurs mandats au sein d'un groupe sont considérés comme un seul mandat. En outre, le conseil d'administration peut, dans des cas fondés, accorder des exceptions pour une période transitoire, mais pour deux mandats au maximum dont la durée ne doit pas excéder six mois.

3.3 Election et durée du mandat

A l'exception des deux représentants délégués par le canton de Berne, les membres du conseil d'administration sont élus individuellement par l'assemblée générale.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale est d'un an et s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible pour autant qu'ils n'aient pas atteint la limite d'âge de 70 ans. La durée du mandat des membres du conseil d'administration délégués par le canton de Berne en vertu de l'article 762 CO est déterminée par le Conseil-exécutif.

Le président du conseil d'administration et les membres du comité de rémunération et de nomination sont également élus par l'assemblée générale. Aucune règle divergeant des dispositions légales n'a été édictée dans les statuts au sujet de la nomination du président, des membres du comité de rémunération et de nomination et du représentant indépendant.

3.4 Organisation interne

Répartition des missions au sein du conseil d'administration

Conformément au droit suisse des sociétés anonymes et à l'art. 18 des statuts, le conseil d'administration exerce la haute direction de la société ainsi que la haute surveillance des organes de celle-ci. Il a pouvoir de décision dans tous les domaines qui ne relèvent pas des compétences d'un autre organe en vertu de la loi ou du règlement d'organisation, en application de l'art. 20 des statuts.

Le conseil d'administration agit en tant qu'organe global. Il peut former en son sein d'autres comités que ceux prévus dans les statuts et leur attribuer des compétences en établissant des règlements distincts ou en modifiant les règlements existants.

Le conseil d'administration est un organe collectif. Ses membres n'ont aucune attribution personnelle vis-à-vis de la société, dans la mesure où le conseil d'administration et le règlement d'organisation ou les règlements des comités ne prévoient pas le contraire, et ne peuvent, par conséquent, prendre aucune disposition.

L'organisation interne du conseil d'administration est réglée dans les statuts et dans le règlement d'organisation. Hormis celles du président et des deux vice-présidents, aucune fonction particulière n'est définie. Le secrétaire ne doit pas nécessairement être membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend ses décisions lors des réunions, des conférences téléphoniques ou des vidéoconférences et peut délibérer valablement si la majorité de ses membres est présente à la réunion ou participe à la conférence téléphonique ou à la vidéoconférence. Les décisions sont prises à la majorité simple. Le président a voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Les négociations et les décisions sont consignées dans un procès-verbal. Ce dernier est remis aux membres du conseil d'administration après sa validation par le président du conseil d'administration et approuvé lors de la réunion suivante.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires; en principe, six réunions

sont organisées chaque année. Les dates des réunions ordinaires sont fixées à l'avance de manière à ce que tous les membres puissent participer en personne. Par ailleurs, le président du conseil d'administration ou le vice-président disposant de la fonction de suppléant convoque les réunions du conseil d'administration aussi souvent que l'exigent les affaires. De plus, chaque membre peut demander par écrit la convocation d'une réunion au président du conseil d'administration en indiquant les motifs. Les membres du conseil d'administration reçoivent des documents leur permettant de se préparer aux points de l'ordre du jour avant les séances dudit conseil. Au cours de l'exercice 2015, il a tenu sept réunions en présence de la CEO et des autres membres de la direction du groupe.

La CEO et les autres membres de la direction du groupe assistent avec voix consultative à chaque réunion du conseil d'administration, sauf dispositions contraires du président du conseil d'administration. Les employés du groupe occupant une fonction de cadre, les membres de l'organe de révision de BKW et d'autres spécialistes peuvent également y assister avec voix consultative. Le secrétaire du conseil d'administration, Fabian Stadler, est présent lors des réunions du conseil d'administration.

Comités

Le conseil d'administration peut déléguer, sur décision, une partie de ses missions et compétences à des comités créés en son sein. Le conseil d'administration est assisté par deux comités permanents: le comité de contrôle financier et de gestion des risques et le comité de rémunération et de nomination. Il peut à tout moment constituer d'autres comités ad hoc chargés d'affaires individuelles importantes, telles qu'un gros investissement, une alliance ou une coopération.

Les missions, l'organisation et les compétences du comité de contrôle financier et de gestion des risques et du comité de rémunération et de nomination sont régies par les règlements approuvés par le conseil d'administration relatifs à ces deux comités. En cas d'éventuels comités ad hoc, le conseil d'administration élit les membres en son sein lors de la première réunion suivant chaque assemblée générale.

Comité de contrôle financier et de gestion des risques

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques se compose de trois membres élus par le conseil d'administration. Le président du comité de contrôle financier et de gestion des risques est également élu par le conseil d'administration; son suppléant est élu par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

Composition du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Roger Baillod	Membre du conseil d'administration, président
Kurt Schär	Membre du conseil d'administration, président suppléant
Marc-Alain Affolter	Membre du conseil d'administration, membre

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques aide le conseil d'administration dans sa mission de surveillance de la gestion financière de la société. Il évalue en particulier la qualité de la présentation des comptes et du système de contrôle interne et demande au conseil d'administration de prendre les décisions nécessaires.

Missions

- Discuter les comptes annuels et semestriels du groupe avec l'unité Révision interne et l'organe de révision externe.
- Surveiller l'unité Révision interne subordonnée et évaluer l'activité de l'organe de révision externe ainsi que sa collaboration avec l'unité Révision interne.
- Préparer, à l'attention du conseil d'administration, l'élection ou la révocation de l'organe de révision externe et du chef de l'unité Révision interne.
- Evaluer la qualité de la présentation des comptes et des rapports financiers établis à l'attention du conseil d'administration sur la base de l'évaluation effectuée par l'unité Révision interne et par l'organe de révision externe.
- Evaluer l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne.
- Evaluer la conformité (compliance) et l'organisation y afférente.
- Evaluer la situation en termes de risques dans le cadre des résultats, du budget et de la planifi-

cation à moyen terme à l'attention du conseil d'administration.

- Rendre compte régulièrement et dans les délais impartis au conseil d'administration de ses propres activités et résultats.

Compétences

- Approbation des décomptes des crédits autorisés par le conseil d'administration, avec l'obligation de rapporter à ce dernier les dépassements exceptionnels de crédit.
- Attribution de mandats de contrôle.
- Contact direct du président et des membres du comité de contrôle financier et de gestion des risques avec l'unité Révision interne et l'organe de révision externe, ainsi qu'avec la CEO et le CFO.
- Fixation des rémunérations du chef de l'unité Révision interne et de l'organe de révision externe.

En principe, la CEO, le CFO, les chefs des unités Corporate Controlling, Accounting and Tax et Révision interne ainsi qu'un ou deux représentants de l'organe de révision externe assistent aux réunions du comité de contrôle financier et de gestion des risques. Si nécessaire, le président peut faire appel à d'autres membres de la direction du groupe, de la direction du groupe élargie, des cadres supérieurs ainsi qu'à des experts externes pour fournir des renseignements.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques peut négocier et prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente et prend ses décisions à la majorité des voix exprimées. Le président a voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Le règlement du comité de contrôle financier et de gestion des risques prévoit au moins quatre réunions ordinaires par an.

Au cours de l'exercice 2015, le comité a tenu trois réunions ordinaires. Il n'a fait appel à aucun consultant externe.

Comité de rémunération et de nomination

Conformément à l'art. 24 des statuts, le comité de rémunération et de nomination est composé de trois membres élus individuellement chaque année par l'assemblée générale parmi les membres du conseil d'administration. Ses membres sont

rééligibles. Par ailleurs, le comité de rémunération et de nomination se constitue lui-même.

Composition du comité de rémunération et de nomination

Urs Gasche	Président du conseil d'administration, président
Barbara Egger-Jenzer	Membre du conseil d'administration, présidente suppléante
Georges Bindschedler	Membre du conseil d'administration, membre

Le comité de rémunération et de nomination se charge de l'élaboration des principes régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe ainsi que de la stratégie de rémunération et des objectifs et critères de performance du groupe BKW, principalement au niveau supérieur de l'entreprise. Il apporte son soutien au conseil d'administration pour établir et évaluer le système et les principes de rémunération et pour préparer les propositions destinées à l'assemblée générale concernant les montants globaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe. Le comité de rémunération et de nomination fait des propositions au conseil d'administration au sujet des affaires faisant partie de ses compétences.

Les missions et les compétences du comité de rémunération et de nomination sont décrites dans le rapport de rémunération aux pages 137 à 149. La CEO assiste avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération et de nomination et dispose d'un droit de proposition. Elle n'assiste pas aux réunions au cours desquelles les questions de sa propre rémunération et/ou de ses performances sont abordées. Si nécessaire, le président peut faire appel à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie ainsi qu'à des experts externes pour obtenir des renseignements. Le comité de rémunération et de nomination peut négocier et prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente et prend ses décisions à la majorité des voix exprimées. Le président a voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

Conformément à son règlement, le comité de nomination et de rémunération se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires, mais au moins

trois fois par an. Au cours de l'exercice 2015, le comité a tenu deux réunions.

3.5 Règlement des compétences

Conformément à la législation, le conseil d'administration exerce la haute direction et la haute surveillance du groupe BKW. Il a les attributions intransmissibles et inaliénables définies à l'art. 716a, al. 1 du CO. Par ailleurs, il peut prendre des décisions pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Selon l'art. 20 des statuts, le conseil d'administration a délégué entièrement la gestion opérationnelle de la société à la CEO et fixé les compétences de cette dernière dans le règlement d'organisation. La CEO préside la direction du groupe et est aidée par ses membres.

La CEO est responsable de la gestion opérationnelle du groupe et représente le groupe vis-à-vis des tiers.

La direction du groupe se compose de la CEO et des chefs de secteur d'activité du groupe BKW. Les décisions relevant de la direction du groupe sont prises par son président, à savoir la CEO, en concertation avec ses autres membres, qui disposent des droits d'expression et de proposition. En 2015, la direction du groupe s'est généralement réunie toutes les deux semaines. Sous réserve des compétences de l'assemblée générale, du conseil d'administration et de ses comités, la direction du groupe aide la CEO dans sa mission de gestion opérationnelle du groupe BKW et confie la gestion directe des secteurs d'activité à leurs chefs respectifs. La direction du groupe peut déléguer des missions et des attributions dans la limite de ses propres compétences. Elle prépare en outre les affaires relevant de la compétence décisionnelle des organes supérieurs.

Le 8 mai 2015, le conseil d'administration a mis en vigueur un nouveau règlement d'organisation adapté aux exigences de l'ORAb et des nouveaux statuts. Dans ce contexte, les rôles du conseil d'administration ont été affinés, la stratégie et la nouvelle organisation ont été reproduites et la complexité du règlement a été réduite.

Compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration a notamment les missions et les compétences suivantes en plus des affaires réservées par la loi et les statuts:

- Définition de la raison d'être.
- Définition de la stratégie d'entreprise globale.
- Approbation des affaires de haute importance stratégique, sur la base de la raison d'être et des éventuelles répercussions économiques, ou de projets individuels pouvant avoir des conséquences très négatives pour l'impact extérieur de BKW.
- Approbation des affaires qui ne sont pas encore prévues au budget et dans la planification à moyen terme lorsque les investissements pour BKW dépassent un montant de 25 millions de CHF.
- Approbation de l'extension du domaine d'activité géographique à de nouveaux pays.
- Approbation de l'organisation juridique et de la structure managériale supérieure (direction du groupe).
- Approbation des finances, p. ex. du budget et des planifications, des boucllements et du rapport de gestion, des normes de présentation des comptes et des principes du contrôle financier, et détermination de la politique de financement et de placement du groupe BKW.
- Approbation des principes du système de contrôle interne et de la gestion des risques du groupe BKW et évaluation des principaux risques.
- Garantie du respect des normes applicables (compliance).

Compétences de la CEO

La CEO a notamment les missions et les compétences suivantes:

- Mettre en relation la stratégie d'entreprise et la gestion opérationnelle des affaires:
 - (I) en garantissant le succès économique dans le cadre des conditions-cadres économiques générales et spécifiques à la branche
 - (II) en élaborant les principaux axes de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise globale, y compris son financement, à l'attention du conseil d'administration
 - (III) en garantissant l'orientation stratégique définie par le conseil d'administration

(IV) en dirigeant la gestion opérationnelle de l'entreprise

(V) en établissant des rapports sur la réussite des affaires de haute importance stratégique qui ont été approuvées par le conseil d'administration (en règle générale deux ans après leur approbation)

- Rapporter oralement au conseil d'administration la marche des affaires et les événements importants du groupe BKW ainsi que les mesures prises, dans la mesure où le conseil d'administration n'exige pas de documents écrits; en cas d'événements extraordinaires, la CEO en informe immédiatement le président du conseil d'administration.
- Préparer les plans financiers de l'entreprise et décider qui porte la responsabilité de l'ensemble des résultats financiers selon les objectifs définis par le conseil d'administration.
- Décider de la mise en place de l'organisation ainsi que des attributions et des compétences des membres de la direction du groupe dans le cadre des directives du conseil d'administration.
- Nommer d'autres collaborateurs du groupe BKW, notamment les chefs des unités commerciales pour leur champ d'activité, comme membres de la direction du groupe élargie.
- Gérer la direction du groupe et les personnes subordonnées à la CEO.
- Etablir l'évaluation des prestations et préparer le contrôle et la fixation des rémunérations pour les membres de la direction du groupe à l'attention du comité de rémunération et nomination.
- Surveiller la direction du groupe et mettre en place des organes de surveillance appropriés pour que l'entreprise agisse en conformité avec les objectifs définis, ses besoins et les mesures décidées par le conseil d'administration.
- Servir d'intermédiaire entre la direction du groupe et le conseil d'administration pour garantir une information en temps voulu et précise du conseil d'administration.
- Garantir le respect de la raison d'être, des règlements et des directives en matière de comportement ainsi que la conformité avec les exigences légales applicables et celles des statuts.
- Représenter l'entreprise vis-à-vis des collaborateurs et des tiers, garantir notamment une communication efficace avec les actionnaires et les parties intéressées, y compris les représen-

tants des gouvernements, des régulateurs et des organisations.

- Aider le président dans ses missions de direction du conseil d'administration et de préparation des séances du conseil d'administration.
- Mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et de ses comités.

La CEO a délégué des missions et des compétences à des fonctions subordonnées qualifiées et elle instruit et surveille ces dernières en conséquence.

Compétences de la direction du groupe

La direction du groupe a notamment les missions et les compétences suivantes:

- Contribuer de manière importante à la garantie du succès économique dans le cadre de la stratégie du groupe et des directives de la CEO.
- Participer activement au processus de conduite, de planification et de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.
- Coordonner les activités (commerciales) de chaque secteur d'activité en considérant les intérêts généraux de l'ensemble du groupe BKW, en étroite collaboration avec les autres membres de la direction du groupe.
- Faire des propositions pour la planification stratégique ainsi que sa réalisation, son introduction et sa surveillance.
- Déterminer et mettre en œuvre les principes de collaboration au sein du groupe BKW.
- Déterminer les principaux risques et la gestion des risques.
- Encourager un comportement éthique et le respect des règles et des prescriptions externes et internes.
- Assumer la responsabilité de la direction des secteurs d'activité attribués.
- Décider d'inscrire un acquéreur d'actions au registre des actions de BKW SA comme actionnaire ayant droit de vote, dans la mesure où la décision n'est pas du ressort du conseil d'administration. Cette attribution peut être déléguée entièrement ou partiellement à des unités organisationnelles subordonnées.
- Préparer, mettre en œuvre et établir les plans annuels et les budgets.

Sur décision, la direction du groupe peut déléguer une partie de ses missions et de ses compétences

ou la préparation, la réalisation et la surveillance des décisions prises par la direction du groupe à des comités. La composition, l'organisation ainsi que les missions et les compétences de comités permanents doivent être régies dans des règlements séparés. Les missions et l'organisation des comités ad hoc doivent être définies individuellement dans la décision relative à leur création. La direction du groupe a actuellement délégué une partie de ses missions au comité Projet de désaffectation de la CNM de la direction du groupe dans le cadre de la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg.

De plus amples informations sur la direction du groupe figurent au point 4 ci-après.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration assume lui-même la haute surveillance de ses comités et surveille également les méthodes de travail de la CEO et de la direction du groupe au moyen de processus d'établissement de rapports différenciés et grâce au droit de regard dans les processus commerciaux et les opérations commerciales.

A chaque réunion, le conseil d'administration est informé des affaires en cours et des opérations commerciales importantes par la CEO et les autres membres du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration s'informe aussi régulièrement au sujet des affaires en cours à l'occasion de rencontres et de discussions en dehors des réunions du conseil d'administration. En cas d'événements extraordinaires, la CEO en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

Les affaires à soumettre au conseil d'administration sont préalablement discutées lors de la Conférence présidentielle à laquelle assistent le président du conseil d'administration, la CEO, les autres membres de la direction du groupe et la cheffe Conduite du groupe.

Par ailleurs, le conseil d'administration est informé comme suit:

- Rapport au printemps sur le bouclage de l'exercice précédent, puis à l'automne sur le bouclage du premier semestre de l'exercice en

cours, accompagné à chaque fois d'une estimation du résultat annuel selon l'évolution des affaires.

- Rapport complet sur la gestion des risques en lien avec la planification et les boucllements.

Instruments de contrôle du conseil d'administration à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la gestion des risques, de la compliance et de la révision interne du groupe BKW.

Gestion des risques

La direction du groupe est responsable de la mise en œuvre des directives de gestion des risques du conseil d'administration. Le conseil d'administration et la direction du groupe sont aidés dans cette mission par le service spécialisé Corporate Risk Management dont l'organisation incombe au CFO. La direction du groupe est conseillée par un comité de gestion des risques présidé par le CFO.

La gestion des risques englobe l'identification et l'évaluation permanentes des risques de l'ensemble du groupe BKW, ainsi que la définition des mesures visant à les réduire. Elle prend en considération des événements externes et internes, analyse et contrôle les risques de menaces potentielles pour l'homme et l'environnement, pour la sécurité d'approvisionnement, la réputation de l'entreprise ainsi que pour les liquidités, les capitaux propres et les résultats. La capacité de risque est également analysée.

Des limites d'engagement sont mises en place pour les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques liés aux situations de marché extraordinaires ainsi que les risques opérationnels et stratégiques sont éliminés au moyen de mesures individuelles. La mise en œuvre et le respect des mesures de gestion nécessaires sont examinés régulièrement. Des contrôles approfondis sont effectués dans les domaines du négoce et des finances/de la trésorerie qui comportent des risques élevés.

Compliance

Le conseil d'administration doit garantir le respect des normes applicables (compliance), notamment par le biais de l'approbation et du contrôle

régulier des principes de gouvernance et du code de conduite. La CEO veille à ce que l'organisation soit appropriée et que le respect des normes applicables soit contrôlé dans tous les domaines du groupe BKW. Elle fournit un rapport ad hoc au conseil d'administration au moins une fois par an. Par ailleurs, elle effectue chaque année une évaluation détaillée des risques et informe le conseil d'administration des résultats.

Le conseil d'administration et la direction du groupe sont aidés dans cette mission par le service spécialisé Compliance intégré à l'unité commerciale Conduite du groupe. Les principales missions du service Compliance sont la sensibilisation aux risques potentiels de compliance, la formation et le conseil des collaborateurs sur des questions y afférentes, la garantie du respect des règlements internes et l'encadrement du système de signalement.

Révision

L'unité Révision interne présente des rapports trimestriels au comité de contrôle financier et de gestion des risques sur ses activités de révision, notamment sur le contrôle des opérations et des processus commerciaux au sein du groupe. Elle remet également tous les ans au comité de contrôle financier et de gestion des risques un rapport sur la révision des comptes annuels et sur des thèmes choisis par le comité de contrôle financier et de gestion des risques. En cas de fautes graves, telles que des actes délictueux ou des violations graves aux devoirs de diligence élémentaires, l'unité Révision interne délivre également un rapport au comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision externe de BKW est la société Ernst & Young SA sise à Berne.

4 Direction du groupe

Les chefs des secteurs d'activité sont membres de la direction du groupe (DG). En tant que CEO, Suzanne Thoma assure la présidence de la direction du groupe.



De gauche à droite: Martin Schweikert, chef Communication d'entreprise, Ronald Trächsel, Christophe Bossel, Suzanne Thoma, Renato Sturani, Hermann Ineichen, Antje Kanngiesser, cheffe Conduite du groupe

Composition	Année	Nationalité	Fonction
Suzanne Thoma	1962	Suisse	CEO
Christophe Bossel	1968	Suisse	Chef du secteur d'activité Réseaux
Hermann Ineichen	1957	Suisse	Chef du secteur d'activité Production
Renato Sturani	1967	Allemagne, Italie	Chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité
Ronald Trächsel	1959	Suisse	CFO/chef du secteur d'activité Finances & services

La direction du secteur d'activité Marché était vacante au 31 décembre 2015 et l'est encore au moment de l'impression du présent rapport. La direction des affaires est assurée par intérim par la CEO (Vente), le chef Production (Vente Italie) et le CFO (Négoce).

Suzanne Thoma (1962, CH)

Ingénieure chimiste EPFZ et titulaire d'un doctorat
CEO, membre de la direction du groupe depuis 2010

Carrière

Depuis 2013 CEO
2010–2013 Cheffe du secteur d'activité Réseaux
2007–2009 Cheffe de la division Automotive du groupe WICOR à Rapperswil
2002–2007 CEO de Rolic Technologies SA, une entreprise opérant dans le secteur des hautes technologies
1990–2002 Diverses fonctions dans différents pays pour la société Ciba Spécialités Chimiques SA (aujourd'hui BASF SA)

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration de Schaffner Holding SA, Luterbach
- Membre du conseil d'administration d'UPM, Helsinki

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Membre du conseil d'administration du groupe Beckers, Suède

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Présidente du conseil d'administration d'Arnold AG, Wangen an der Aare
- Présidente du conseil d'administration de BKW ISP AG, Ostermundigen

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Christophe Bossel (1968, CH)

Ingénieur EPFL en science des matériaux et titulaire d'un Executive Master of Business Administration

Chef du secteur d'activité Réseaux, membre de la direction du groupe depuis 2013

Carrière

Depuis 2013 Chef du secteur d'activité Réseaux
2012–2013 Chef Asset Management du secteur d'activité Réseaux
2009–2012 Chef de production de l'atelier d'Yverdon, CFF, transport
2005–2009 Fonction dirigeante dans le développement d'appareils médico-techniques
1996–2005 Fonctions dirigeantes dans le secteur de l'industrie

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Aucun

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Vice-président du conseil d'administration d'Onyx Energie Mittelland AG, Langenthal
- Président du conseil d'administration de cc energie sa, Morat
- Membre du conseil d'administration du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Micro-technique SA – Recherche et Développement, Neuchâtel
- Vice-président d'EDJ, Energie du Jura SA, Delémont
- Membre du conseil d'administration de Spontis SA, Avenches

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucun

Hermann Ineichen (1957, CH)

Ingénieur électricien EPFZ et titulaire d'un MSC en énergie de l'EPFL

Chef du secteur d'activité Production, CEO suppléant, membre de la direction du groupe depuis 2000

Carrière

Depuis 2013 Chef du secteur d'activité Production
 2001–2013 Chef du secteur d'activité Énergie Suisse
 1996–2000 Chef de l'unité commerciale Commerce
 Avant 1996 Responsable de la division chargée des tarifs au sein des Forces motrices de la Suisse centrale SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Aucun

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Président du conseil d'administration de Remplacement centrale nucléaire de Mühleberg SA, Mühleberg
- Vice-président du conseil d'administration de Remplacement centrale nucléaire de Beznau SA, Döttingen
- Vice-président du conseil d'administration de Resun AG, Aarau
- Membre du conseil d'administration de la Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt
- Membre du conseil d'administration d'Onyx Énergie Mittelland AG, Langenthal
- Membre du conseil d'administration des Usines Electriques de l'Engadine SA, Zernez
- Membre du conseil d'administration de la Grande Dixence SA, Sion
- Membre du conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Renato Sturani (1967, D, I)**Ingénieur-mécanicien**

Chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité, membre de la direction du groupe depuis 2013

Carrière

Depuis 2013 Chef du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité
 2011–2013 Chef de l'unité commerciale Énergies renouvelables chez Alpiq
 2002–2011 Chef Production d'électricité Région Ouest chez Alpiq
 Jusqu'en 2002 Postes de direction nationaux et internationaux au sein de l'entreprise ABB Alstom Power

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

Aucun

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Président du conseil d'administration d'antec group AG, Risch, ahochn AG, Dübendorf, et ahochn AG, Rotkreuz, Risch (structure du groupe)
- Membre du conseil d'administration de BKW ISP AG, Ostermundigen

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Ronald Trächsel (1959, CH)**Diplômé en sciences politiques**

CFO et chef du secteur d'activité Finances & services, membre de la direction du groupe depuis 2014

Carrière

Depuis 2014 CFO et chef du secteur d'activité Finances & services
 2008–2014 CFO du groupe Sika actif à l'international
 2000–2008 CEO et CFO de l'entreprise Vitra active à l'international
 1995–1999 CFO de Ringier International

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

Aucun

Mandats dans des entreprises à but lucratif

- Président du conseil d'administration de Wyss Samen und Pflanzen AG, Zuchwil
- Membre du conseil d'administration de Création Baumann Holding AG, Langenthal
- Membre du conseil d'administration de Contour-Global GP LTD, New York

Mandats dans d'autres entités juridiques

Aucun

Mandats sur ordre de BKW

- Membre du conseil d'administration de Swissgrid SA, Laufenburg
- Membre du conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen

Mandats dans des associations de la branche et des organisations d'utilité publique

Aucun

Autres activités importantes

Aucune

Départs au cours de l'exercice sous revue

Monica Dell'Anna, cheffe du secteur d'activité Marché, a quitté la direction du groupe en septembre 2015 et a quitté BKW le 31 décembre 2015.

Dispositions statutaires relatives au nombre d'activités autorisées

Conformément à l'article 21 des statuts, les membres de la direction du groupe sont autorisés à exercer, en-dehors du groupe BKW, au maximum six mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration d'entreprises à but lucratif, dont au maximum trois dans des sociétés cotées en bourse, ainsi que cinq mandats dans d'autres entités juridiques telles que des fondations et des associations devant être inscrites au registre du commerce. Les membres de la direction du groupe sont tenus de demander l'approbation du président du conseil d'administration avant d'accepter de tels mandats. Ne sont pas concernés par ces restrictions: les mandats dans des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société, l'engagement au sein du comité d'associations de la branche et d'organisations d'utilité

publique, pour autant que le nombre total de ces mandats n'excède pas dix par membre et les mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration de sociétés et d'entités juridiques dans lesquelles la société participe directement ou indirectement, ou les mandats qui sont pris en charge sur ordre de la société. Ces derniers sont toutefois limités à dix et plusieurs mandats au sein d'un groupe sont considérés comme un seul mandat. En outre, le conseil d'administration peut, dans des cas fondés, accorder des exceptions pour une période transitoire, mais pour deux mandats au maximum dont la durée ne doit pas excéder six mois.

Contrats de management

BKW n'a délégué aucune fonction de management à des personnes extérieures au groupe.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les informations relatives aux rémunérations, aux participations et aux prêts concernant les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe figurent dans le rapport de rémunération aux pages 142 à 147.

6 Droits de participation des actionnaires

Les dispositions présentées ci-après sont tirées des statuts de BKW. Les statuts actuels seront envoyés gratuitement à tout actionnaire qui en fera la demande.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Seules les personnes inscrites au registre des actions de la société comme actionnaires ayant droit de vote peuvent exercer les droits correspondants. Il n'existe aucune restriction du droit de vote pour les actionnaires de BKW au sein de l'assemblée générale.

Les actionnaires ayant droit de vote peuvent représenter eux-mêmes leurs actions au sein de l'assemblée générale ou les faire représenter par

un autre actionnaire ou par la personne indépendante désignée. Les actionnaires peuvent octroyer des pouvoirs et donner des instructions au représentant indépendant par voie électronique également, les modalités étant définies par le conseil d'administration. Le représentant indépendant est tenu d'exercer les droits de vote transmis par les actionnaires conformément aux instructions. S'il n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Les collectivités de droit public, les personnes morales et les sociétés commerciales sont représentées soit par leurs organes, leurs associés ou leurs représentants légaux, soit par des mandataires munis d'une procuration écrite spéciale.

Chaque action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix au sein de l'assemblée générale de BKW. Les actionnaires qui ont coopéré d'une manière quelconque à la gestion des affaires ne peuvent prendre part aux décisions qui donnent ou refusent décharge au conseil d'administration.

Le président en fonction fixe la procédure de vote et d'élection. Il peut en particulier, en tout temps, faire répéter un vote ou une élection à main levée en la forme d'un vote ou d'une élection par voie écrite et/ou électronique s'il estime que les résultats font apparaître des doutes; il peut aussi ordonner une procédure à bulletins secrets.

6.2 Quorums statutaires

Si la loi n'en dispose pas autrement, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées. La majorité simple des voix exprimées est également suffisante pour assouplir ou annuler les restrictions concernant le transfert des actions nominatives.

6.3 Convocation de l'assemblée générale et inscriptions à l'ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration 20 jours au moins avant la date de la réunion. L'assemblée générale peut également être convoquée à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant, au total, au minimum 10% du capital-actions. La demande doit être faite

par écrit et mentionner l'objet de la discussion et les propositions.

Des actionnaires détenant ensemble des actions représentant au total une valeur nominale d'au moins 1 million de CHF peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale.

6.4 Inscriptions au registre des actions

Pour qu'un actionnaire soit autorisé à participer à l'assemblée générale ou à s'y faire représenter, son nom doit figurer dans le registre des actions avec un droit de vote, au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'assemblée générale.

7 Prises de contrôle et mesures de défense

En application de l'art. 32 de la loi sur les bourses (LBVM), BKW a relevé, dans l'art. 6 de ses statuts, à 49% le seuil à partir duquel un actionnaire est obligé de présenter une offre publique d'acquisition.

Il n'existe aucune convention ni aucun plan en faveur de membres du conseil d'administration et/ou de la direction du groupe en cas de prise de contrôle.

8 Organe de révision

Durée du mandat

L'organe de révision de BKW est élu chaque année. Il s'agit actuellement de la société Ernst & Young SA, qui exerce ce mandat pour BKW depuis 1990. Le réviseur responsable est Roland Ruprecht.

Honoraires

Au cours de l'exercice écoulé, les honoraires versés à l'organe de révision pour la réalisation, concernant BKW et ses sociétés consolidées, d'opérations de révision prescrites par la loi se sont élevés à 817 000 CHF. Les honoraires versés à ce même organe pour des prestations liées à la révision (notamment des prestations de contrôle et de révision sur mandat et des prestations de

conseil en comptabilité et fiscalité) se sont élevés à 125 000 CHF.

Instruments d'information de l'organe de révision externe

La surveillance et le contrôle de l'organe de révision représentent une activité centrale du comité de contrôle financier et de gestion des risques (voir aussi point 3.4, Missions et attributions du comité de contrôle financier et de gestion des risques). Ce dernier tient quatre réunions ordinaires par an, auxquelles assiste partiellement l'organe de révision. Au cours de l'exercice 2015, l'organe de révision a participé à certains points à l'ordre du jour de deux séances tenues par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision effectue une évaluation, à l'attention du comité de contrôle financier et de gestion des risques, des comptes annuels établis selon le Code des obligations ainsi que des comptes du groupe. En fin d'année, il doit exposer à ce comité les principaux axes d'audit qu'il a décidé de suivre pour l'exercice suivant, ainsi que les raisons qui l'ont conduit à choisir ces axes précis. Le comité de contrôle financier et de gestion des risques doit approuver le plan d'audit ainsi exposé et charge occasionnellement l'organe de révision de contrôles spécifiques supplémentaires.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques évalue les prestations et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans. S'agissant des prestations, il base son évaluation sur la qualité du reporting et des rapports d'audit, sur la mise en œuvre du plan d'audit approuvé par ses soins et sur la collaboration avec l'unité Révision interne. S'agissant de l'indépendance, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'audit de l'organe de révision à ceux budgétisés pour ses prestations supplémentaires, et vérifie en outre en quoi consistent ces prestations supplémentaires.

9 Politique d'information

BKW s'attache à informer ses actionnaires et clients tout comme le grand public et ses collaborateurs dans les meilleurs délais, de manière complète et transparente. Elle communique régulièrement aux médias les événements importants concernant ses activités. Au moins une fois par an, elle organise une conférence de presse de présentation du bilan. Les actionnaires reçoivent, en même temps que la convocation écrite à l'assemblée générale, une lettre aux actionnaires et un bon de commande pour le rapport de gestion. Les informations susceptibles d'influencer les cours boursiers sont rendues publiques conformément aux dispositions de la législation boursière. Les communiqués de presse sont publiés sur Internet, à l'adresse www.bkw.ch, de même que des informations spécialement destinées aux actionnaires et aux investisseurs, en particulier les rapports de gestion et les résultats des assemblées générales.

10 Changements importants intervenus après le 31 décembre 2015

Changements organisationnels

Pas de changements organisationnels importants.

Changements au sein du conseil d'administration

Kurt Rohrbach, vice-président du conseil d'administration ainsi que Dominique Gachoud et Beatrice Simon-Jungi, membres du conseil d'administration, quitteront leurs fonctions à l'échéance de leur mandature après la clôture de la prochaine assemblée ordinaire du 13 mai 2016.

A partir de l'assemblée générale 2016, le canton de Berne ne délèguera plus qu'un seul représentant au conseil d'administration.

Dominique Gachoud était jusqu'à présent le représentant de Groupe E SA, actionnaire de BKW. Paul-Albert Nobs, directeur général de Cremo SA et membre du conseil d'administration de Groupe E SA, a été proposé pour le remplacer.

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération

1 Introduction du président du comité de rémunération et de nomination

Chers actionnaires,

Le rapport de rémunération vous donne un aperçu de la politique salariale et du système de rémunération de BKW. Il comporte des informations détaillées concernant les rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe versées pendant l'exercice 2015 et présente leurs participations dans BKW SA.

Le rapport de rémunération répond aux exigences du Code suisse des obligations, de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, de la directive concernant les informations relatives au Corporate Governance de la Bourse suisse SIX et se conforme au Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise.

BKW a révisé le système de rémunération de la direction du groupe en 2014 et procédé aux modifications suivantes: à partir de l'exercice 2015, le salaire de base a été progressivement relevé, la rémunération variable à court terme réduite et une participation aux résultats à long terme introduite sous la forme d'actions ayant une période de blocage de trois ans. L'objectif de cette composante à long terme est que la direction du groupe gère l'entreprise de manière durable et tournée vers l'avenir afin d'accroître la valeur de l'entreprise sur le long terme. La direction du groupe poursuivra ainsi les mêmes intérêts que ceux qui prévalent pour les actionnaires.

La transformation de BKW en leader des prestations énergétiques et des services d'infrastructure se poursuivra au cours des prochaines années. Au vu du modèle commercial intégré de BKW, la collaboration intersectorielle est capitale pour la réussite de ce changement et pour la bonne évolution globale de l'entreprise. Le succès personnel de chaque membre de la direction, mesurable aisément en francs suisses, passe au second plan derrière la réussite globale et le travail de conduite. Sachant cela, il semble logique et cohérent de mesurer et de récompenser cette collaboration à

l'aune de la réussite collective. En conséquence, le nombre d'actions attribuées n'est pas lié à la réalisation d'objectifs individuels. La composante liée au résultat dépend plutôt de l'évolution positive de la valeur de l'action grâce à la bonne collaboration et au bon travail de conduite de la direction du groupe, malgré les bouleversements actuels du secteur énergétique.

Le système de rémunération du CA n'a pas été modifié. Ses membres continuent de percevoir une rémunération fixe et peuvent acheter un nombre précis d'actions à un prix préférentiel. Les montants des honoraires fixes et des jetons de présence ont été repris tels quels par rapport à 2014. Ils sont stables depuis 2009.

L'assemblée générale 2015 a été informée de ces modifications dans le rapport de rémunération 2014 qu'elle a approuvé à une large majorité dans le cadre des concertations concernant la rémunération globale de la direction et le rapport de rémunération 2014. Nous estimons que c'est un signal important que notre politique salariale soit axée sur le long terme et la stabilité et pas sur une volonté de réaliser des bénéfices à court terme, et qu'elle constitue la bonne méthode pour gérer les mutations rapides et les nombreux défis que connaît notre secteur.

Lors de l'assemblée générale 2016, nous allons vous soumettre pour approbation la rémunération globale du conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale, la rémunération globale de la direction du groupe pour l'exercice 2017 ainsi que le présent rapport de rémunération, dans le cadre d'un vote consultatif.

Meilleures salutations



Urs Gasche
Président du comité de rémunération et de nomination

2 Politique salariale de BKW

BKW propose des salaires conformes au marché. Ce faisant, l'entreprise tient tout particulièrement compte de ses intérêts à long terme. En outre, BKW a pour objectif de recruter des personnes qualifiées sur le marché du travail et de les associer durablement à l'entreprise.

Dans le cadre de sa politique salariale, BKW vérifie régulièrement son système de rémunération et re-définit si nécessaire le taux de rémunération et les programmes de participation pour le conseil d'administration et la direction du groupe. L'entreprise de conseil spécialisée Mercer a réalisé en 2014 une comparaison sectorielle en examinant aussi bien le montant que la structure de la rémunération. Le benchmark était constitué d'entreprises suisses d'électricité et d'énergie cotées en bourse à la structure comparable, ayant une activité et une taille similaires, ainsi que de sociétés industrielles et de services. Mercer a également aidé BKW à élaborer le système de rémunération de la direction du groupe. BKW a opté pour un système de rémunération très simple, axé sur la stabilité. La rémunération de base et la participation aux résultats à long terme des membres de la direction du groupe y sont calculées de manière durable et conforme au marché; la rémunération variable à court terme est par contre fixée à un faible niveau. Aucune modification n'a été jugée nécessaire en ce qui concerne le système de rémunération du conseil d'administration.

3 Système de rémunération

3.1 Aperçu de la rémunération globale

Les bases de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont régies par les articles 27 et 28 des statuts auxquels il est possible d'accéder depuis le site Internet de BKW à la rubrique «Investor Relations». Le conseil d'administration soumet chaque année à l'assemblée générale, pour approbation, les montants globaux maximaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe. Les montants globaux approuvés par l'assemblée générale pour les rémunérations du conseil d'administration se rapportent à l'année

de mandat suivant l'assemblée générale, jusqu'à l'assemblée suivante. En ce qui concerne la rémunération de la direction du groupe, les montants globaux approuvés par l'assemblée générale se rapportent à l'exercice complet suivant l'assemblée générale. Un vote consultatif a également lieu en ce qui concerne le rapport de rémunération de la période venant de se clôturer.

Les membres du conseil d'administration perçoivent exclusivement une rémunération fixe et des éventuelles indemnités de séance ou journalières, incluant les charges sociales estimées de l'employeur et les éventuelles cotisations à des institutions de prévoyance, les primes d'assurance complémentaires et d'autres prestations accessoires. Aucune composante liée aux prestations n'est versée aux membres du conseil d'administration. Ceci assure son indépendance en matière de surveillance de la direction du groupe. La rémunération est versée en espèces.

La rémunération des membres de la direction du groupe se compose d'une rémunération de base annuelle fixe (salaire de base) et d'une rémunération variable, ainsi que des charges sociales estimées de l'employeur et des cotisations aux institutions de prévoyances, des primes d'assurance complémentaires et d'autres prestations accessoires. La rémunération variable se compose d'une part à court terme, dépendante des performances, versée en espèces, et d'une part en actions. La rémunération variable à court terme est versée aux différents membres de la direction du groupe en fonction de la réalisation de leurs objectifs de performance individuels. Il peut s'agir d'objectifs spécifiques à l'entreprise et au secteur, d'objectifs personnels ainsi que d'objectifs déterminés en comparaison au marché, à d'autres entreprises ou à des valeurs de référence comparables.

3.2 Éléments de rémunération du conseil d'administration

a) Rémunération fixe (de base)

La rémunération fixe du conseil d'administration comporte des honoraires fixes. Le montant de ces honoraires dépend des différentes fonctions (présidence ou vice-présidence) ainsi que des appartenances à des comités du conseil d'administration et des fonctions occupées en leur sein.

b) Jetons de présence

Un jeton de présence fixe est octroyé pour la participation à une séance de conseil d'administration ou de comité. Le président ne perçoit pas de jeton de présence.

c) Rémunération en actions

Une fois par an, le conseil d'administration détermine le nombre d'actions BKW pouvant être achetées par ses membres ainsi que le prix préférentiel correspondant, ceci dans le but d'inciter ses membres à accroître durablement la valeur de l'entreprise. Les rémunérations en actions intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel. Les actions acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage de trois ans, qui est prise en compte à travers l'application d'une déduction lors du calcul des rémunérations basée sur le chiffre 3.3 de la circulaire n° 37 concernant l'imposition des participations des collaborateurs de l'Administration fédérale des contributions du 22 juillet 2013.

d) Autres rémunérations

Les autres rémunérations englobent les indemnités forfaitaires fixes perçues par les membres du conseil d'administration, les contributions AVS/AI/AC de BKW ainsi que d'éventuels impôts à la source.

BKW n'accorde pas de prêts ni de crédits aux membres du conseil d'administration. Le 31 mai 2015, BKW a versé des prestations de prévoyance pour un membre du conseil d'administration actif à temps plein. Elle ne verse sinon aucune prestation de prévoyance à ses membres.

3.3 Éléments de rémunération de la direction du groupe**a) Rémunération annuelle de base fixe (salaire de base)**

Le salaire de base est une indemnisation au titre de l'exercice d'une fonction. Le salaire de base est fixé en fonction de l'expérience, des responsabilités assumées et de l'influence sur le résultat de l'entreprise. Il est versé en espèces.

b) Rémunération variable à court terme

La rémunération variable à court terme dépend de

la réalisation des objectifs annuels. Elle se focalise sur les progrès réalisés au cours de l'année dans la mise en œuvre de la stratégie et sur les résultats financiers annuels obtenus. Le comité de rémunération et de nomination établit alors une évaluation globale en tenant compte de l'environnement économique et sectoriel général dans lequel l'entreprise a dû évoluer.

Si la prestation est convenable, la CEO a droit à une rémunération variable de 20% du salaire de base et les autres membres de la direction du groupe de 10%. Si la prestation est excellente, la rémunération variable de la CEO s'élève à 30% du salaire de base et celle des autres membres de la direction du groupe à 20%. La rémunération variable maximale a ainsi un plafond, qui s'établit à moins d'un tiers du salaire de base. La rémunération variable à court terme est versée en espèces l'année civile suivant l'année de l'évaluation.

Indépendamment de la réalisation des objectifs, il est possible, face à une situation exceptionnelle, de réduire ou de supprimer la rémunération variable. Une situation exceptionnelle de ce type peut se présenter lorsque l'existence de l'entreprise est menacée, ce qui explique que l'on puisse renoncer à la distribution de dividendes et/ou à verser une éventuelle participation aux résultats aux collaborateurs qui y ont droit. Dans ce cas, malgré la réalisation des objectifs, ils n'ont pas droit à la rémunération variable à court terme. L'éventuelle réduction des versements de dividendes pour financer des investissements n'entre pas en compte dans le calcul de la rémunération variable.

Les bases statutaires régissant la nouvelle réglementation de la rémunération de la direction du groupe n'ont été approuvées par l'assemblée générale que le 8 mai 2015 de sorte que les règlements d'exécution du conseil d'administration n'entreront eux aussi pleinement en vigueur que pour 2016. Les objectifs annuels sont fixés chaque année en décembre pour l'exercice suivant. Pour évaluer la réalisation des objectifs pendant l'exercice 2015, le conseil d'administration et le comité de rémunération et de nomination s'appuient sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui seront également déterminants pour l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2016, la rémunération variable à court terme sera évaluée sur la base des objectifs suivants, à pondération égale:

	EBIT	Mise en œuvre de la stratégie
CEO	50%	50%
Autres DG	50%	50%

L'EBIT se rapporte au groupe BKW. BKW budgétise sans réserves, de sorte qu'il s'agit d'un objectif surévalué (<stretched> EBIT). Dans la mesure où l'EBIT budgétisé est réalisé, la réalisation de cet objectif est maximale. Les événements extraordinaires imprévisibles, tels que la suppression du taux plancher du franc suisse par rapport à l'euro, sont pris en compte dans la réalisation de l'objectif.

La mise en œuvre de la stratégie concerne la contribution personnelle, dans le cadre des fonctions et des zones d'influence de chacun.

c) Participation aux résultats à long terme

La participation aux résultats à long terme a pour objectif d'assurer le succès durable de l'entreprise et est liée aux opportunités et aux risques de l'évolution du cours de l'action. Les intérêts financiers de la direction du groupe vont ainsi dans le même sens que ceux des actionnaires intéressés à long terme.

La participation aux résultats à long terme s'élève, sous réserve de survenue d'une situation exceptionnelle, à 30% du salaire de base de l'exercice en cours pour la CEO et à 20% pour les autres membres de la direction du groupe. Il est tout d'abord calculé en francs suisses, puis versé sous la forme d'actions bloquées de BKW SA au cours moyen de l'action pendant le mois de novembre de l'exercice.

L'attribution des actions s'effectue chaque année en décembre de l'exercice en cours; la période de blocage des actions est de trois ans à partir de la date de leur émission.

d) Prestations de prévoyance et cotisations sociales

Les prestations de prévoyance englobent les contributions de l'employeur à la caisse de pension. La Caisse de pension FMB possède un plan de prévoyance basé sur la primauté des prestations

conformément aux prescriptions de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les prestations de prévoyance englobent donc, outre les contributions ordinaires de l'employeur, la part de l'employeur pour les versements supplémentaires en raison des augmentations du salaire assuré. Les cotisations sociales englobent la part de l'employeur aux contributions à l'AVS/AI/AC. S'agissant des rémunérations soumises aux cotisations sociales, tous les montants présentés ici sont des montants bruts.

4 Organisation et compétences en matière de fixation des rémunérations

A la demande du conseil d'administration, l'assemblée générale approuve les montants globaux maximaux de rémunération du conseil d'administration pour l'année de mandat suivant l'assemblée générale jusqu'à l'assemblée générale suivante et ceux de la direction du groupe pour l'exercice suivant. Les articles 26 à 28 des statuts définissent les détails de la réglementation ainsi que les conséquences d'un refus de l'assemblée générale. Les statuts fixent en outre les conditions et le plafond du montant complémentaire qui peut être alloué à un membre de la direction du groupe nommé pendant une période pour laquelle l'assemblée générale avait déjà approuvé la rémunération (art. 28).

Composition du comité de rémunération et de nomination

Urs Gasche	Président du conseil d'administration, président
Barbara Egger-Jenzer	Membre du conseil d'administration, présidente suppléante
Georges Bindschedler	Membre du conseil d'administration, membre

Conformément à l'art. 25 des statuts, le comité de rémunération se charge de la stratégie de rémunération et des objectifs et critères de performances du groupe BKW, principalement au niveau supérieur de l'entreprise. Parallèlement, il a également pour compétence d'élaborer les principes régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe. En raison de cette compétence

supplémentaire, le comité de rémunération est désigné comité de rémunération et de nomination par le conseil d'administration et est repris en tant que tel dans le règlement d'organisation et dans le règlement du comité de rémunération et de nomination. Il apporte son soutien au conseil d'administration pour établir et évaluer le système et les principes de rémunération et pour préparer les propositions

destinées à l'assemblée générale concernant les montants globaux de la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe.

Les tableaux suivants reprennent en détail la répartition des tâches et des compétences entre l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de rémunération et de nomination.

Aperçu du règlement des compétences

Objet	Comité de rémunération et de nomination	Conseil d'administration	Assemblée générale
Montant global maximal pour la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe	PP ¹	P ²	A ³
Montant complémentaire pour la rémunération de membres de la direction du groupe nouvellement nommés ⁴	A ^{4, 5}		
Politique salariale et système de rémunération de BKW	PP	A	
Principes et système de rémunération pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A	
Critères de performance pour les rémunérations versées au CEO et aux membres de la direction du groupe	PP	A ⁵	
Rémunération individuelle pour le conseil d'administration	PP	A ⁶	
Évaluation des prestations et rémunération individuelle du CEO	PP	A ⁶	
Évaluation des prestations et rémunérations individuelles pour les membres de la direction du groupe (sauf CEO)	A ^{4, 5, 6}		
Rapport de rémunération	PP	A	VC ⁷
Principes régissant la sélection des candidats pour l'élection ou la réélection des membres du conseil d'administration	PP	A	
Élections et démissions ainsi que planification de la relève pour les membres de la direction du groupe	PP	A	
Traitement des élections et planification de la relève pour le conseil d'administration	PP	A	

¹ PP signifie préparation et proposition au conseil d'administration

² P signifie proposition à l'assemblée générale

³ A signifie approbation

⁴ Sur proposition du CEO

⁵ Dans le cadre des statuts

⁶ Dans le cadre du montant global maximal approuvé par l'assemblée générale

⁷ VC signifie vote consultatif

5 Rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction du groupe

Les rémunérations versées sont publiées conformément au concept de périodicité de la présentation des comptes (principe de la comptabilité d'exercice), ce qui signifie que les rémunérations sont présen-

tées dans la période (en l'occurrence dans l'exercice) dans les comptes annuels duquel elles sont saisies.

5.1 Conseil d'administration

Cette section est destinée à vous informer des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration pour les exercices 2015 et 2014 ainsi qu'à les comparer à la rémunération globale

maximale approuvée par l'assemblée générale 2015 pour le mandat 2015/2016.

Le montant des indemnités fixes et des jetons de présence des membres du conseil d'administration n'ont pas changé pour l'exercice 2015. Pour certains membres du conseil d'administration, les rémunérations fixes sont en partie ou en totalité versées à l'employeur.

Par rapport à l'exercice 2014, les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2015 sont désormais présentés séparément et non plus repris dans la rémunération fixe. Les données déjà présentées concernant l'exercice 2014 ont été adaptées en conséquence. En fonction du nombre de séances et des participations au comité de contrôle financier et de gestion des risques ou au comité de rémunération et de nomination, le montant des jetons de présence varie d'un membre du conseil d'administration à l'autre. Le président ne perçoit pas de jeton de présence.

Les autres rémunérations englobent les indemnités forfaitaires fixes, qui n'ont pas changé, les

contributions aux assurances sociales ainsi que, le cas échéant, les impôts à la source légaux. Elles incluent également les prestations de prévoyance versées par BKW pour le membre du conseil d'administration actif à plein temps jusqu'au 31 mai 2015. Les autres membres du conseil d'administration ne bénéficient d'aucune prestation de prévoyance.

Les rémunérations en actions intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel. En 2015, chaque membre du conseil d'administration a eu la possibilité d'acquérir 600 actions BKW à un prix préférentiel de 20,00 CHF par action (20,00 CHF en 2014). La juste valeur unitaire était de 30,00 CHF par action (30,50 CHF en 2014).

Aucun membre, actuel ou ancien, du conseil d'administration ne bénéficie d'un prêt ou d'un crédit en sa faveur ou en faveur d'un de ses proches. Aucune rémunération inhabituelle sur le marché n'a été versée à des personnes proches des membres du conseil d'administration.

CONTRÔLE

CONTRÔLE

CONTRÔLE

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2015

en milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Urs Gasche	Président	280		5	51	336
Hartmut Geldmacher	Vice-président	52	14	5	44	115
Kurt Rohrbach ¹	2 ^e vice-président	270	8	5	210	493
Marc-Alain Affolter	Membre	40	20	5	15	80
Roger Baillod	Membre	50	20	5	16	91
Georges Bindschedler	Membre	40	18	5	6	69
Barbara Egger-Jenzer ²	Membre	40	14		5	59
Eugen Marbach	Membre (jusqu'au 8 mai 2015)	17	4	5	5	31
	Membre (à compter du 8 mai 2015)					
Dominique Gachoud		27	10		7	44
Kurt Schär	Membre	40	20		5	65
Beatrice Simon-Jungi ²	Membre	40	6	5	6	57
Philippe Viridis	Membre (jusqu'au 8 mai 2015)	17	6		3	26
Total		913	140	40	373	1466

¹ Activité à plein temps jusqu'au 31 mai 2015.

² L'ensemble des rémunérations, jetons de présence inclus, ont été versées au canton de Berne.

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2014

en milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Urs Gasche	Président	280		3	46	329
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Vice-présidente (jusqu'au 9 mai 2014)	30	10		4	44
Hartmut Geldmacher	Vice-président (à compter du 9 mai 2014)	47	18	3	41	109
Kurt Rohrbach ¹	2 ^e vice-président	522		3	108	633
Marc-Alain Affolter	Membre	40	28	3	15	86
Roger Baillod	Membre	46	22	3	15	86
Georges Bindschedler	Membre	40	26	3	6	75
Barbara Egger-Jenzer ²	Membre	40	18		5	63
Eugen Marbach	Membre	40	18		13	71
Kurt Schär	Membre	40	28	3	11	82
Beatrice Simon-Jungi ²	Membre	40	14		5	59
Philippe Viridis	Membre	40	18		9	67
Total		1 205	200	21	278	1 704

CONTRÔLE

¹ Activité à plein temps.² L'ensemble des rémunérations, jetons de présence inclus, ont été versées au canton de Berne.

Rémunération globale maximale pour le mandat 2015/2016

L'assemblée générale approuve le montant global maximal de rémunération du conseil d'administration pour le mandat, c'est-à-dire de l'assemblée générale (en mai d'une année) jusqu'à l'assemblée générale suivante (en avril de l'année suivante). Le présent rapport de rémunération se référant à l'exercice, et donc à la date de clôture du 31 décembre 2015 pour les informations à publier, une délimitation périodique de huit mois (de mai à décembre 2015) est donc réalisée aux fins du présent rapport.

L'assemblée générale 2015 a approuvé un montant global maximal de 1 500 000 CHF pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2015/2016. Selon la délimitation périodique de huit mois courant jusqu'au 31 décembre 2015, 857 000 CHF ont été versés aux membres du conseil d'administration. Les rémunérations versées à cette date et restant à verser en 2016 (de janvier à avril 2016) respectent le cadre du montant maximal approuvé par l'assemblée générale.

Rémunération globale maximale du CA 05/2015-04/2016	Paiement effectif sur la période 05-12/2015	Période 01-04/2016
1 500 000 CHF	857 000 CHF	Information fournie à l'AG 2016

L'assemblée générale 2016 présentera un rapport couvrant l'ensemble de la période de rémunération (de l'assemblée générale 2015 à l'assemblée générale 2016). Le rapport de rémunération de l'exercice 2016 comprend une représentation globale de la période de rémunération entre ces deux assemblées générales.

5.2 Rémunérations versées à la direction du groupe

Le nouveau système de rémunération expliqué au chiffre 3.3, focalisé sur une création de valeur durable et à long terme, a été appliqué pour la première fois en 2015.

Les objectifs de la direction du groupe étaient de mettre la stratégie en œuvre et d'assurer ainsi une position forte à BKW d'un point de vue financier: la direction du groupe a pleinement atteint les deux objectifs. La mise en œuvre de la stratégie a avancé rapidement. Parallèlement au renforcement du secteur énergétique et des réseaux, des avancées considérables rapides ont été réalisées avec succès dans le développement des prestations énergétiques et des services d'infrastructure (pour plus de détails, voir les pages 7 et ss. ainsi que 38 et ss. du présent rapport de gestion). Le résultat d'exploitation opérationnel (EBIT) a augmenté de 10% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 382 millions de CHF (pour plus de détails, voir les pages 14 et ss. du présent rapport de gestion). Il faut souligner que ces prestations ont été réalisées en 2015 dans des conditions des plus complexes: outre un prix de l'électricité toujours en baisse, le taux de change entre l'euro et le franc particulièrement défavorable a considérablement pesé sur l'activité d'exploitation.

Dans ce contexte, le nouveau système de rémunération a déjà fait ses preuves et montré qu'une collaboration et une conduite intersectorielles permettaient de se focaliser sur une évolution globale positive de BKW. Une partie des facteurs ayant une influence négative sur l'évolution du prix de l'électricité et du taux de change a pu être compensée et les objectifs élevés de l'EBIT ont pu être largement dépassés grâce à une meilleure efficacité et une gestion des coûts ciblée, à une gestion active des activités liées à l'énergie, à la stabilité des activités réseau et surtout à l'élargissement des activités de prestations. BKW maintient son cap; actionnaires et analystes le reconnaissent.

Pour que la transformation de l'entreprise se déroule de manière solide et durable, des progrès considérables ont été obtenus en matière de conduite. Des nouveaux principes de conduite ont été élaborés avec les dirigeants et le dialogue initié sur la vision commune de l'entreprise se poursuivra en 2016. Ces travaux s'accompagnent de projets à l'échelle du groupe visant à simplifier les processus et à rendre les procédures plus efficaces, afin de fournir des services orientés clients et de grande qualité. En outre, le reporting de BKW a été convaincant, ce qui a permis d'augmenter la valeur publicitaire.

Les prestations à venir sont récompensées par la rémunération de base fixe et la participation aux résultats à long terme en actions. Les rémunérations variables présentées sont basées sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs annuels individuels dépendant de la zone d'influence et des fonctions de chacun des membres de la direction du groupe.

L'augmentation de la rémunération fixe en comparaison avec l'exercice précédent et la réduction de la rémunération variable à court terme qui l'accompagne, ainsi que l'augmentation de la participation aux résultats à long terme, résulte d'une part du changement du système de rémunération à partir de 2015 et d'autre part du relèvement progressif des rémunérations de la direction du groupe au niveau du marché pour des entreprises comparables. C'est pourquoi le total des rémunérations du membre ayant perçu la rémunération la plus élevée (la CEO, Suzanne Thoma) a augmenté de 18% par rapport à l'exercice précédent et celles de l'ensemble de la direction du groupe de 20%.

Rémunérations versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2015

en milliers de CHF	Suzanne Thoma CEO	Direction du groupe (CEO inclus)
	2015	2015
Rémunérations fixes	612	2 929
Rémunération variable à court terme	183	595
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions)	155	547
Prestations de prévoyance	285	1 282
Total	1 235	5 353

CONTRÔLÉ

CONTRÔLE

Au 31 décembre 2015, tout comme lors de l'exercice précédent, aucun prêt en faveur de membres actuels ou anciens de la direction du groupe, ou de leurs proches, n'était en cours. Aucune garantie, avance ou aucun crédit quelconque n'a non plus été accordé, aucune créance n'est donc en cours. Aucune rémunération inhabituelle sur le marché n'a été versée à des personnes proches des membres de la direction du groupe.

CONTRÔLE

Pendant l'exercice sous revue, la CEO s'est vu allouer 4 920 actions et l'ensemble des membres de la direction du groupe 17 341 actions. Les actions ainsi acquises sont soumises à une période de blocage de trois ans, prise en compte dans la valeur indiquée par l'application d'une déduction de 16,038% conformément au chiffre 3.3 de la circulaire n° 37 concernant l'imposition des participations des collaborateurs de l'Administration fédérale des contributions du 22 juillet 2013.

En 2014, le conseil d'administration a changé le système qui s'appliquait à la direction du groupe, passant de la possibilité d'obtenir des actions à un prix préférentiel à une participation aux résultats à long terme versée sous forme d'actions. Le conseil d'administration a en outre déterminé pour 2014, pour la dernière fois, le nombre d'actions BKW pouvant être achetées par les membres de la direction, ainsi que le prix préférentiel et la période de blocage correspondants. En 2014, tous les membres de la direction du groupe ont eu la possibilité d'acquérir 600 actions BKW à un prix préférentiel de 20,00 CHF par action. La juste valeur unitaire était de 30,50 CHF par action. Contrairement à l'exercice sous revue, les rémunérations en actions indiquées comportent les deux éléments pour l'exercice 2014. En 2014, la CEO s'est vu attribuer 6 013 actions et l'ensemble des membres de la direction du groupe 20 391 actions.

CONTRÔLE

Rémunérations versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2014

en milliers de CHF	Suzanne Thoma CEO	Direction du groupe (CEO inclus)
	2014	2014
Rémunérations fixes	527	2 646
Participations aux résultats	158	531
Rémunérations en actions	136	442
Prestations de prévoyance	224	859
Total	1 045	4 478

CONTRÔLE

Rémunération globale maximale pour l'exercice 2016

L'assemblée générale 2015 a approuvé un montant global maximal de 5 900 CHF pour les rémunérations versées à la direction du groupe pour l'exercice 2016. Le reporting à ce sujet sera fait dans le rapport de rémunération de l'exercice 2016.

6 Participations en actions

Au 31 décembre 2015 et 2014, les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe BKW ou leurs proches détenaient le nombre d'actions indiqué dans les tableaux suivants:

Participation des membres du conseil d'administration au capital-actions

Nombre d'actions		31.12.2014	31.12.2015
Urs Gasche	Président	2 777	3 377
Hartmut Geldmacher	Vice-président	2 520	3 120
Kurt Rohrbach	2 ^e vice-président	12 757	12 055
Marc-Alain Affolter	Membre	3 720	4 320
Roger Bailod	Membre	1 600	2 200
Georges Bindschedler	Membre	5 720	6 320
Barbara Egger-Jenzer	Membre	400	400
Eugen Marbach	Membre (jusqu'au 9 mai 2015)	3 000	n/a
Dominique Gachoud	Membre (à compter du 9 mai 2015)	n/a	250
Kurt Schär	Membre	1 000	1 000
Beatrice Simon-Jungi	Membre	1 000	1 600
Philippe Viridis	Membre (jusqu'au 9 mai 2015)	4 520	n/a
Total		39 014	34 642

Certaines actions détenues par les membres du conseil d'administration sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à trois ans.

Participation des membres de la direction du groupe au capital-actions

Nombre d'actions		31.12.2014	31.12.2015
Suzanne Thoma	CEO	7 333	13 493
Christophe Bossel	Chef Réseaux	3 681	5 966
Monica Dell'Anna	Cheffe Marché (jusqu'au 3 septembre 2015)	3 075	n/a
Ronald Trächsel	Chef Finances & services	1 289	3 870
Hermann Ineichen	Chef Production	6 112	8 693
Renato Sturani	Chef Renouvelables & Efficacité	3 143	5 428
Total		24 633	37 450

Certaines actions détenues par les membres de la direction du groupe sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à trois ans.

7 Contrats de travail des membres de la direction du groupe et contrats des membres du conseil d'administration

Conformément à l'art. 29 des statuts, les contrats entre BKW et des membres du conseil d'administration ou de la direction du groupe, qui comprennent des rémunérations de ces membres, ne peuvent être conclus que pour une durée maximale d'un an ou avec un délai de congé maximal de 12 mois.

Il est possible de conclure des contrats de mandat à durée déterminée ou indéterminée avec les membres du conseil d'administration, mais le man-

dat est exclusivement soumis à l'élection annuelle de l'assemblée générale au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont délégués par les actionnaires et sont soumis à un rapport contractuel. Il n'existe pas de contrat de travail entre BKW et les membres de son conseil d'administration.

Les dispositions présentes dans les contrats de travail des membres de la direction du groupe ont été adaptées avant le 31 décembre 2014 afin de respecter l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. Pendant l'exercice sous revue, tous les membres de la direction du groupe avaient des contrats de travail à durée indéterminée avec un délai de résiliation de 12 mois. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnité de départ.

8 Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération



Ernst & Young SA
Belpstrasse 23
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

À l'Assemblée générale de
BKW SA, Berne

Berne, le 11 mars 2016

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les tableaux marqués de l'indication «contrôlé» aux pages 142 à 147 du rapport de rémunération.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA

Roland Ruprecht
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger
Expert-réviseur agréé

Adresses

Investor Relations

BKW SA
Investor Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Tél. +41 58 477 53 56
Fax +41 58 477 58 04
investor.relations@bkw.ch

Media Relations

BKW SA
Media Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Tél. +41 58 477 51 07
Fax +41 58 477 57 90
media@bkw.ch

Le présent rapport contient des déclarations prospectives basées sur diverses estimations. Ces informations impliquent des risques et des incertitudes difficilement prévisibles et pourraient donc différer des résultats réels. Ce rapport est publié en allemand, en français et en anglais, la version allemande faisant foi.

Impressum

Rédaction

Finances & Controlling,
Corporate Communications, Berne

Conception

Process Brand Evolution, Zurich
www.process-group.com

Photos

Suzanne Schwiertz, Zurich
www.foto-schwiertz.ch

Impression

Neidhart + Schön, Zurich
www.nsgroup.ch



ClimatePartner[®]
climatiquement neutre

Impression | ID53232-1602-1019

